



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 23 septembre 2021**  
**à 18h00 en salle du Conseil municipal**

**ORDRE DU JOUR**

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 14 septembre 2021 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Étienne LENGEREAU**, Maire.

**Présents (41)**: Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Marie COLAVITA, Monsieur Patrice CARRE, Madame Charlotte BAELDE, Monsieur Pascal HUREAU, Madame Gwenola RABIER, Monsieur Patrice ONDOUA, Madame Colette AUBRY, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Madame Stéphanie BUJON, Monsieur Paul-André MOULY, Madame Marie-Sophie LESUEUR, Monsieur Jean-Pierre DAVIAUD, Madame Carmelina de PABLO, Madame Liliane GRAÏNE, Monsieur Pierre BACCON, Madame Françoise DECORDE, Madame Elisabeth ROSSIGNOL, Monsieur Eric CASTIGNOLI, Monsieur Karim TAKI, Monsieur Patrick XAVIER, Monsieur Jacques MELEDJE, Madame Patricia BADIAS, Monsieur Thomas BRIET, Madame Yén-Lan NGUYEN, Madame Amina SAMBOU-HONORE, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Monsieur Maxime VETILLARD, Monsieur Charles SELVACOMAR, Monsieur Antoine BOUCHEZ, Monsieur Christophe CARLI-SASSOE, Monsieur Joaquim TIMOTEO, Madame Juliette MEADEL, Madame Candide LOPES, Monsieur Goulwen LE GALL, Madame Flora CLAQUIN, Madame Anne-Laure CROCHAT, Madame Cécile RENARD-DELAUTRE, Madame GALA VELOSO, Monsieur Cyril PASTEAU, Monsieur Aurélien SAINTOUL

**Donnant pouvoir (4) :**

Madame Claude FAVRA à Monsieur Etienne LENGEREAU  
Monsieur Thierry VIROL à Monsieur Paul-André MOULY  
Madame Isabelle LEMEE à Monsieur Matthieu DEVRIENDT  
Madame Laurianne ROSSI à Monsieur Pascal HUREAU

**Absents (0) :**

Assistaient également :

**Fonctionnaires** : M. KUPECEK, M. PIOT, Mme LAIDI BOUIMA, M. RENAULT, Mme DESCHANEL, Mme CORNILLET, Mme MARSAUD, Mme HENRI, M. DEDOH.

**Cabinet du Maire** : M. MAGRO, M. DEMARET

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame LESUEUR** est nommée secrétaire de séance.

*(La séance du Conseil municipal, présidée par M. le Maire Étienne LENGEREAU, est ouverte à 18 h 06.)*

**M. le Maire.**- Bonsoir à toutes et à tous. Je suis très heureux de vous retrouver en cette rentrée pour cette séance du 23 septembre. Nous allons commencer par l'appel nominal.

*(Il est procédé à l'appel nominal.)*

Le quorum est atteint. Nous pouvons valablement délibérer.

Nous devons désigner un ou une secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme LESUEUR.

*(Mme LESUEUR est désignée secrétaire de séance.)*

## Points d'actualité

**M. le Maire.**- Avant de commencer notre séance proprement dite et de dérouler l'ordre du jour inscrit, nous vous proposons, comme il est de tradition, de commencer par quelques communications.

Nous commençons par une communication relative à la rentrée scolaire.

**Mme COLAVITA.**- Je vais vous présenter de manière rapide et assez générale le contexte de la rentrée scolaire, non pas comme avant, avec un listing de chiffres pas très intéressant pour vous, mais en vous le présentant par thématiques, pour que vous puissiez comprendre la politique de la Ville pour les écoles et l'accueil des enfants au quotidien.

Avant tout, je tiens à dire que la rentrée scolaire s'est extrêmement bien passée. Je remercie l'ensemble des services de la Ville, notamment le service éducation, mais surtout les services techniques qui ont, tout au long de l'été, réalisé les travaux sur lesquels nous nous étions engagés. L'ensemble des travaux ont été terminés la veille de la rentrée, pour les derniers. Je m'en félicite, car nous étions très attachés à ce que les enfants puissent être accueillis dans de bonnes conditions.

Les écoles de Montrouge sont toutes très bien équipées, parce que nous nous engageons pour créer des conditions favorables à l'apprentissage de tous les enfants. Les écoles, chaque année, sont rénovées et accessibles pour tous les enfants. Cet été, la plupart des écoles ont connu des travaux. Les grosses rénovations, énergétique, mise en peinture, accessibilité, ont été pour l'école Boileau élémentaire, l'école Aristide Briand, avec la création de classes, et l'école Queneau, puisque l'ensemble des sous-sols ont été rénovés.

D'autres travaux ont concerné les écoles, du type mise en peinture, petits travaux. Si vous êtes intéressés par une école plus spécifiquement, je pourrai vous indiquer les travaux réalisés.

Ensuite, grosse innovation de cette année, nous avons pris le parti d'équiper l'ensemble des classes de toutes les écoles de la ville de capteurs CO<sup>2</sup>. 160 capteurs ont été commandés. Ils n'ont pas encore été posés. Nous avons décidé de les faire en filaire, il faut un câblage dans l'ensemble des classes. Les écoles Rabelais et Aristide Briand le sont déjà. Le reste le sera

sur l'ensemble des mercredis d'ici la fin des vacances de la Toussaint. À la rentrée, l'ensemble des classes de la ville de Montrouge seront équipées de capteurs CO<sup>2</sup>.

Ceux-ci sont intéressants pour nous à double niveau : d'abord, ils permettent au quotidien aux enseignants et aux enfants d'être dans des conditions d'apprentissage... Nous avons choisi deux modèles différents, un modèle plus grand pour les préaux, qui accueillent beaucoup d'enfants, et un plus petit pour les classes. L'intérêt est que la qualité de l'air est calculée. C'est intéressant pour nous, parce que cela nous permet d'en faire un suivi. Et les enseignants dans les classes peuvent au quotidien voir si une limite a été atteinte, qui n'est pas favorable pour les enseignants, les enfants et personnels qui se trouvent dans ces classes. C'est pour l'aspect « nouveauté ».

En outre, des défibrillateurs ont été installés dans l'ensemble des écoles tout au long de l'année. Nous avons commencé par l'école élémentaire Boileau, une enfant qui la fréquente avait un problème particulier. Le reste des écoles le sera dès que possible, d'ici la fin de l'année scolaire 2022.

Nous nous sommes engagés, et nous en avons déjà parlé ici, à rendre les cours de récréation encore plus agréables et végétalisés. C'est un gros travail avec le service des espaces verts de la Ville, qui a fait un important travail de recensement et s'est d'ores et déjà impliqué à l'école Briand pour une création de cour dite « oasis ». Cela sera la même chose sur plusieurs cours d'ici quelques mois. Je pense à l'école maternelle Boileau, qui fait partie des écoles test pour le plan canicule, puisque nous avons également fait des tests sur deux écoles – les maternelles Briand et Buffalo – pour l'installation de brumisateurs.

Deux nouveaux préaux sont installés à Briand, mais pas à Buffalo pour des raisons de livraison qui n'a pas eu lieu. C'est en cours et cela sera fait prochainement.

Pour un aspect plus ludique, deux tables d'échecs ont été installées dans les cours des écoles élémentaires Boileau et Queneau. Pour rappel, l'ensemble des écoles élémentaires sont dotées de tableaux numériques, ainsi que la maternelle Maurice Arnoux.

Après les travaux, puisque les travaux sont faits pour accueillir les enfants, nous nous orientons vers des écoles de plus en plus accueillantes.

Nous nous félicitons cette année pour les effectifs, qui sont certes en baisse, mais le nombre de classes est en hausse. Cela signifie que le nombre d'élèves par classe est moins élevé que l'année dernière, ce qui laisse présager des conditions d'apprentissage bien plus favorables. Pour les maternelles, nous avons 62 classes. La moyenne est de 24 élèves par classe. Comme je l'ai dit au dernier Conseil municipal, nous avons accompagné l'ouverture de deux classes maternelles, Briand et Buffalo.

La spécificité de la ville de Montrouge est d'avoir décidé depuis de nombreuses années de mettre une ATSEM par classe. Nous en avons 62 pour 62 classes de maternelle, 5 recrutements ayant eu lieu dernièrement, puisque nous avons des congés maternité. Nous avons créé deux postes pour les deux classes supplémentaires.

Pour les élémentaires, nous avons 81 classes, avec 24,74 élèves par classe, chiffre très intéressant. Une fermeture de classe à Buffalo se justifiait par les chiffres très peu élevés, et à Boileau, nous l'avons évitée, nous nous en félicitons, la classe qui devait fermer ne l'ayant finalement pas été, pour le bonheur des parents, des enfants et des élus.

Pour les CP, nous avons distribué à l'ensemble d'entre eux un sac à dos isotherme, 280 enfants sont venus le récupérer au forum des associations.

Les conditions sont réunies, les bâtiments sont rénovés et les classes ne sont pas chargées. Cela nous permet de proposer, après avoir mis en œuvre tout ce qui était possible pour que les conditions soient optimales, de nouveaux projets pédagogiques.

Le projet phare, c'est l'agriculture urbaine, toujours en relation et en partenariat avec le service des espaces verts. Un travail très intéressant, notamment à l'école Briand, à l'école du Haut-

Mesnil, avec l'association Veni Verdi. Cela fonctionne bien. Nous avons donc deux nouvelles écoles pilotes avec l'école Queneau et l'école Boileau. Vous avez déjà vu, pour ceux qui passent autour de Boileau, des bacs à l'extérieur de l'école assez verts en ce moment. Cela fonctionne bien. À Queneau, tout un travail se fait avec le service des espaces verts pour l'installation de bacs dans la cour.

Après l'agriculture urbaine, notre deuxième grand projet, ce sont les EAC, éducation artistique et culturelle. Je vous ai présenté la convention lors du dernier Conseil municipal.

La mise en place de cette convention, comme je vous l'ai rappelé, permet d'accompagner tout au long de leur scolarité les enfants pour que l'ensemble des écoles de la ville bénéficient de spectacles et s'investissent dans des projets culturels.

La convention va être signée très prochainement entre M. le Maire et Mme FIS, la DASEM. Nous nous engageons déjà, en collaboration avec le service culturel, sur une proposition de spectacles pour les écoles et une proposition de projets qui se déploieront tout au long de l'année.

Le sport, avec le cross des écoles, la semaine paralympique, le permis vélo pour les CM2, et d'autres actions dans le cadre de Paris 2024, cela commence très vite.

Nous avons toujours les classes « découverte » en région parisienne. Je rappelle que l'ensemble des écoles et classes sont dotées de budgets par enfant. C'est 30 € par maternelle et 50 € par élémentaire, plus 18 € par enfant pour des transports en bus. Cela veut dire que nous avons environ une soixantaine d'euros par enfant et par classe.

Le deuxième grand axe du bien-être à l'école, c'est le « bien manger ». La nouveauté que je vous ai déjà présentée est que nous avons décidé de renouveler l'ancienne Commission « menus », que nous avons décidé d'appeler la Commission du bien manger. La nouveauté, cette année, est qu'en collaboration avec le Conseil municipal des enfants, nous avons décidé de faire siéger des enfants également à la Commission du bien manger. Les parents sont là. Les prestataires également. Les enfants peuvent donner leur avis, parce que ce sont eux qui sont concernés le plus directement. Dans le cadre de la caisse des écoles, nous allons et avons déjà proposé des actions « bien manger » qui auront lieu dans les écoles, dont la première est une action autour du pain, qui se fera la première ou la deuxième semaine d'octobre, dans l'ensemble des classes élémentaires de la ville.

C'est toujours une volonté d'alimentation saine et équilibrée, avec 20 % de bio dans les cantines, une relation régulière avec le prestataire cantine, ainsi que cette volonté de travailler un cahier des charges le plus précises et le plus proche des attentes des parents, des enfants et de la municipalité.

Dans le but d'une sécurité alimentaire et surtout de santé des enfants, l'ensemble des écoles sont dotées de bacs gastronomes, sauf Buffalo, puisqu'on est en liaison chaude, et l'école Rabelais pour des raisons d'espace, parce que les fours ne peuvent pas être installés.

Nous avons également souhaité sensibiliser les enfants au tri et à la lutte contre le gaspillage. Une table de tri est installée dans l'ensemble des écoles élémentaires. Nous avons équipé l'ensemble des écoles maternelles de poubelles de tri dédiées au tri sélectif, et des ateliers du bien manger et un projet, en partenariat avec le service des espaces verts, en tout cas de la transition écologique, avec GoodPlanet, sera mis en place dans les semaines à venir avec des écoles sélectionnées pour participer à ce défi pour la planète.

Je vous ai présenté le bâtiment et le bien-être des enfants.

Je voulais surtout faire un petit point sur la relation avec les parents d'élèves, puisque depuis un an, avec M. le Maire – je vous en avais déjà parlé un peu –, nous avons décidé de renforcer les liens avec les parents, afin qu'il y ait plus de transparence et d'implication des parents sur les décisions que nous pourrions prendre.

Nous avons évidemment toujours les conseils d'école, avec un représentant de la Mairie dans chaque conseil d'école, et le lien avec les directeurs et enseignants se passe très bien. De plus, nous maintenons des rencontres trimestrielles avec l'ensemble des fédérations de parents d'élèves et l'Éducation nationale, pour présenter l'évolution et tout ce qui peut se faire dans le cadre de la journée d'un enfant à l'école.

Cette année, toujours dans cette volonté de réenchanter la filière animation et de donner plus de visibilité aux parents sur ce que font les enfants dans le bâtiment école, nous avons mis en place un Conseil du périscolaire qui n'existait pas auparavant. L'année dernière, deux ont eu lieu, le premier n'a pas pu avoir lieu en raison de la crise COVID. Cela se passe très bien.

Je me félicite du rapport des parents et animateurs, notamment des responsables du périscolaire, à telle enseigne que nous avons permis cette année aux responsables du périscolaire d'écrire un petit guide, qui va sortir prochainement, présentant l'ensemble des animations dans ce cadre. Une présentation de l'organigramme de chaque groupe périscolaire permet aux parents d'avoir plus de visibilité sur ce que propose la Ville, avec toujours des opérations spécifiques comme « Bouge Montrouge », que vous connaissez, avec, pendant les vacances scolaires, la collaboration et l'appel à candidature de nombreuses associations pour participer aux activités périscolaires et proposer des animations nouvelles.

Nous avons proposé à l'ensemble des centres de loisirs des tablettes, qui ont été très bien utilisées, sur lesquelles il y a de nombreux projets également. Et cette année sera déployée une application, MaFrimousse, qui sera mise en place dans l'ensemble des centres de loisirs, pour donner plus d'informations aux parents en direct sur ce que font les enfants pendant le temps périscolaire. En gros, MaFrimousse, c'est comme Classroom pendant les heures de classe, mais pour les heures du périscolaire. La Ville s'engage à développer toujours plus la visibilité de ce que font les enfants pendant ce temps.

Nous avons toujours des séjours de vacances, des activités sportives avec l'école municipale des sports, avec qui nous travaillons tout au long de l'année. Des animateurs du service des sports interviennent sur les temps scolaires pour accompagner des enseignants à des activités sportives.

Concernant les activités citoyennes, nous pouvons enfin reprendre le Conseil municipal des enfants. Les candidatures se termineront demain et l'élection aura lieu le 14 octobre. Le premier Conseil municipal des enfants siègera le deuxième week-end du mois de novembre.

Le développement des activités de soutien scolaire par le biais des classes est un dispositif mis en place dans les clubs 8-13. Nous en avons trois dans cette tranche d'âge, environ 150 à 160 enfants fréquentent ces clubs de soutien scolaire.

Je nous félicite de cette rentrée qui s'est très bien passée, avec un protocole niveau 2 respecté dans toutes les écoles. Les parents ont eu l'information. Nous avons fait le tour des écoles le premier jour, tout le monde semblait ravi, les enseignants contents, les directeurs d'école rassurés.

Nous pouvons tous et toutes nous souhaiter une très belle année scolaire, notamment aux enfants.

**M. le Maire.**- Merci, Madame COLAVITA, pour cette présentation complète et enthousiaste. C'est une rentrée très réussie. Nous avons accueilli à cette rentrée une nouvelle inspectrice de l'Éducation nationale, Mme Champroux, et cinq nouveaux directeurs d'école.

La deuxième communication est relative à un nouveau projet, qui va changer radicalement la physionomie du sud de Montrouge, notamment du quartier Ferry Buffalo, puisque trois projets vont être mis en œuvre, trois projets en un, qui vont changer la qualité de vie de ce quartier.

Je vous présente les communications, vous réagirez ensuite.

Ces trois projets en un sont : la création d'un nouveau parc public de 1 300 m<sup>2</sup>, accessible par l'avenue de la République, la création d'un espace de développement économique territorial,

et la création d'une maison des arts territoriale, tout cela dans le même espace, au sud de la ville.

Notre objectif est de créer un espace vert, un nouvel espace vert. Les Montrougiens en attendent, parce que notre ville est l'une des plus denses de France. Il est d'embellir, de végétaliser et d'ouvrir nos espaces publics – nous allons regrouper un espace vert auquel les Montrougiens n'avaient pas accès –, et de favoriser la biodiversité.

Nous allons délibérer tout à l'heure pour acquérir la parcelle. Nous y démolirons quelques bâtiments tertiaires et nous pourrions la relier avec celle du jardin situé au 23 Boileau. .

Deuxième objectif : favoriser l'innovation et la création d'entreprise. Nous avons à Montrouge de nombreuses jeunes entreprises et des start-up. Nous voulons aussi faciliter le télétravail et le *coworking*, qui a bien marché pendant la crise sanitaire, notamment au Beffroi. Il y a là un besoin nouveau et sans doute durable. Nous allons créer, dans la maison qui sera conservée au 127 République, avec Vallée Sud Grand Paris, un espace de développement économique consacré aux start-up et au *coworking*. Vallée Sud Grand Paris en assurera la gestion et l'aménagement.

Troisième objectif, enrichir l'offre culturelle de la ville. Nous travaillons activement à ce que la culture soit accessible à tous. Nous voulons favoriser le rayonnement culturel de Montrouge, notamment à travers l'art contemporain. Nous allons créer une maison des arts au 23, rue Boileau, Vallée Sud Grand Paris en assurera l'aménagement et la gestion à l'avenir.

La troisième communication est relative à notre politique de réduction de la fracture numérique, notamment avec tout le travail que nous avons mis en place avec le parcours numérique pour tous. M. HUREAU vous en parle.

**M. HUREAU.**- Bonjour à tous. Vous savez déjà que nous avons engagé cet axe très important dans notre programme et dans nos actions. Nous allons aujourd'hui assez brièvement faire le point d'où nous sommes du travail engagé.

Je vous rappelle les objectifs de Numérique pour tous. Le premier grand objectif est de réduire la fracture numérique et l'illectronisme. Pour mémoire, l'INSEE a en 2019 mesuré que 19 % de la population française souffrait de l'illectronisme. Il est important d'imaginer qu'à Montrouge, même si nous n'avons pas un chiffre équivalent, car nous sommes à moins de 17 %, nous sommes à un chiffre entre 10 et 15 %.

Deuxième objectif : lutter contre l'exclusion numérique. Ce sont plutôt les thèmes liés au manque d'envie de s'y mettre, à la non-connectivité, d'être un peu exclu des parcours naturels.

Le troisième objectif est de permettre aux Montrougiens d'être beaucoup plus à l'aise avec les outils, d'approfondir et d'améliorer leur usage. Nous avons commencé avec les ordinateurs portables, nous allons maintenant vers les tablettes.

Nous avons un certain nombre de partenaires privilégiés, pour certains de très longue date, à l'origine de notre parcours numérique, notamment la fondation ST Micro, de même que l'IFAC et l'espace Colucci, avec qui nous avons un partenariat tout à fait privilégié, et l'association Numérique pour tous à Montrouge, que nous avons créée, qui n'existait pas au début de la mandature et fonctionne avec un certain nombre de bénévoles permettant de former les personnes qui en ont besoin.

C'est le cœur de l'écosystème, sachant que d'autres interviennent, soit pour être en amont des organismes qui vont détecter les besoins, qualifier les demandes, orienter les bénéficiaires vers les bonnes structures en leur donnant la bonne information.

À ce titre, le centre communal d'action sociale joue un rôle majeur. L'accueil administratif du centre administratif de la Ville également est déjà très impliqué.

Il y a les cours d'adultes à l'école Queneau. La médiathèque a un espace numérique qui va se renforcer, il y a juste une sorte de renforcement de personnel à faire, mais il a des postes à disposition pour des usages en self-service.

Le club Jules Ferry a près de 500 membres seniors, dont une partie est déjà un peu abonnée à des cours d'amélioration, d'approfondissement proposés par le club. Je ne peux pas oublier les associations en amont pour accompagner les demandeurs d'emploi, comme Écoute Chômage, qui sont très actives.

Montrouge Habitat, enfin, a passé un accord avec l'association Numérique pour tous à Montrouge pour un usage gratuit, en tout cas sans loyer, d'un local rue Victor Hugo qui va servir essentiellement à cela, sachant qu'il accueille également une permanence de la CIMADE pour l'accueil des migrants.

Ces acteurs sont impliqués, motivés, mis en relation. Nous travaillons beaucoup sur le fait que chacun connaisse bien les offres des autres, le rôle de chacun, tout cela dans un parcours pour tous, dont vous souvenez peut-être avoir vu la plaquette. Ce sont les cinq niveaux de besoins, les cinq besoins qui sont à la création de ce parcours numérique. C'est clair, c'est simple, cela permet de savoir si l'on doit simplement maîtriser la langue ou pouvoir être accompagné par quelqu'un qui fait à votre place.

Le troisième niveau est celui qui nous importe : rendre autonomes les bénéficiaires potentiels. C'est là qu'il y a vraiment sortie de l'exclusion numérique.

Les quatrième et cinquième niveaux sont des niveaux de perfectionnement et d'amélioration de sa maîtrise.

Il y a eu le déploiement du Pass numérique grâce à la métropole du Grand Paris, intégré dans le plan de soutien et de solidarité, sur lequel il y aura un bilan.

À ce jour, plus de 100 Montrougiens ont bénéficié d'un chéquier de 10 chèques de 10 € chacun, leur permettant d'accéder à ces différents services d'accompagnement numérique (SAN). Cela représente, sur les 500 chèquiers reçus par la Ville, un taux de consommation de 20 %, sachant que l'usage de ces chèquiers est prolongé sur 2022. Nous aurons jusqu'à fin mars, peut-être au-delà, des échanges avec la métropole pour les utiliser le plus longtemps possible.

Nous avons une intégration nouvelle de la mission de lutte contre l'exclusion numérique à notre délégataire, l'espace Colucci, IFAC, qui fera l'objet d'une délibération tout à l'heure, qui permet à l'IFAC d'élargir son offre, d'avoir plus de moyens sur ce thème. Cela fait partie de la stratégie de l'espace Colucci d'offrir plus de services dans le domaine numérique.

Enfin, nous avons permis la création d'un emploi de médiateur et coordinateur numérique, permettant à la fois d'organiser des sessions personnalisées ou en groupe et de faire lui-même un certain nombre d'accompagnements.

Ce sont donc des actions concrètes et qui fonctionnent bien. On peut dire que depuis un an, nous avons fait déjà pas mal de choses pour que cela bénéficie au maximum de Montrougiens.

**M. le Maire.**- Merci, Monsieur HUREAU, pour la présentation de cette politique essentielle pour les Montrougiens pour les plus démunis et les exclus du numérique.

Une quatrième communication est relative à un projet ambitieux et important qui va modifier une partie de notre ville, mais cette fois dans la partie nord-ouest de Montrouge : le projet d'embellissement et d'ouverture de la faculté dentaire.

La faculté dentaire aujourd'hui est un site...

**M. SAINTOUL.**- Je ne vois pas pourquoi on communiquerait sur des sujets sur lesquels nous n'avons pas délibéré. Nous ne sommes pas des marionnettes !

**M. le Maire.**- C'est justement pour vous éclairer sur cette délibération.

**M. SAINTOUL.**- Vous nous éclairerez au moment de la délibération, pour que nous puissions discuter.

**M. le Maire.**- Cela intéresse les Montrougiens.

**M. SAINTOUL.**- Bien sûr, justement !

**M. le Maire.**- Merci beaucoup. Le campus de la faculté dentaire est un site vieillissant, vétuste, dénué de services.

Demain, avec l'État, dans le cadre du partenariat que nous mettons en place, nous souhaitons et nous nous sommes engagés pour que cela devienne un campus modernisé, mixte, qui permette d'accueillir de nouvelles fonctions urbaines et qui soit, et c'est le plus important sans doute, ouvert à tous les Montrougiens alors qu'il ne l'est pas aujourd'hui.

Nous voulons, avec l'État, créer un nouveau site ouvert au nord-ouest de la ville – c'est une entrée de ville –, requalifier des logements vétustes, créer des logements sociaux, aménager des espaces verts et jardins partagés, installer de nouveaux équipements publics et des commerces, créer des espaces de rencontre et de *coworking* et repenser les liaisons de ce site avec le reste de la ville, notamment le quartier Boutroux.

C'est pourquoi nous avons décidé de lancer une étude, en partenariat avec l'État et l'université de Paris, pour réfléchir ensemble à l'évolution de ce site dans l'intérêt des Montrougiens. Comme vous l'avez dit, Monsieur SAINTOUL, nous délibérerons pour entériner le principe de cette étude avec l'État tout à l'heure.

Nous terminons par une dernière communication sur l'instauration du permis de louer dans le cadre de la politique de logement de la Ville et de Vallée Sud Grand Paris.

C'est Mme Rossignol qui nous en parle, ensuite, nous reprendrons notre partie délibérative.

**Mme ROSSIGNOL.**- Merci Monsieur le Maire. La loi ALUR 2014 avait pour objectif de lutter contre l'habitat indigne. L'EPT de Vallée Sud Grand Paris a décidé le 29 juin 2021 de l'appliquer sur les 12 communes de son territoire. C'est de la compétence exclusive du territoire, mais il était accordé à chaque commune de décider deux dispositifs.

Le premier est l'APML, autorisation préalable à la mise en location.

C'est pour les bailleurs privés qui mettent leurs appartements en location pour la première fois. Ce dispositif est assez lourd à mettre en place, parce qu'il implique une visite du logement par les agents de Vallée Sud Grand Paris. Il n'a pas été retenu.

Montrouge, après étude, a décidé de garder la déclaration de mise en location, la DML, qui ne nécessite pas de visite, mais il faut déposer un dossier. Chaque propriétaire bailleur doit déposer un imprimé, un CERFA, avec une demande. Vous pouvez le trouver sur Internet. Je l'ai imprimé, c'est une déclaration de mise en location assez facile, avec son identité et les renseignements relatifs au logement, la superficie, le descriptif du logement. Le bailleur doit aussi déposer, avec cette déclaration de mise en location, des diagnostics. On peut avoir ces diagnostics quand on loue ou quand on vend : performance énergétique, exposition au plomb, amiante, installation électrique et gaz.

Ce dossier doit être remis par le bailleur privé, qui doit l'envoyer au territoire qui l'instruira. Si tout correspond, c'est-à-dire si les diagnostics sont bons, si le logement est décent, le territoire renvoie au bailleur un récépissé qui l'autorise à louer. Si les diagnostics ne sont pas corrects, le territoire procède à l'instruction et peut inciter le bailleur à faire les travaux avant de signer ce récépissé.

L'objectif est de lutter contre l'habitat indigne pour la sécurité des locataires, de lutter contre les marchands de sommeil. Dans les territoires, certaines communes ont pris l'autorisation, d'autres n'ont rien pris. Cela a été très varié. Montrouge a pris l'option de la déclaration de mise en location. C'est un premier pas.

**M. le Maire.**- Merci beaucoup pour cette communication, Madame ROSSIGNOL. Il était important que vous sachiez que Montrouge avait souhaité s'inscrire dans cette dynamique et cette politique de lutte contre l'habitat indigne.

**M. SAINTOUL.**- Comme désormais à chaque Conseil municipal, je dois préciser que pour une raison de principe, je suis contre l'existence de ces communications. Nous sommes pris en otage pendant 45 minutes. Vous vous livrez à un exercice d'autopromotion qui ne permet pas une critique sérieuse des dispositifs dont vous parlez.

Je vais néanmoins faire quelques observations et je ferai moi-même communication d'une information qui intéresse les Montrougiens et notre Conseil.

Concernant les écoles, je me borne à souligner qu'un indice a été rendu public il y a quelques semaines par une association de piétons, qui la classe comme une ville peu « marchable », avec une note inférieure à 10.

J'avais proposé un ramassage scolaire à pied, vous aviez trouvé l'idée intéressante. Avez-vous avancé sur le sujet ? Aller à pied, c'est bon pour tout le monde.

Pour ce qui est de l'urbanisme, je ne vais pas m'étendre, je parlerai du fait que l'on... Vous avez vos projets en centre-ville, en réalité, juste sur l'avenue de la République, vous avantagez toujours les mêmes publics à Montrouge. Un parc, bien sûr, je sais bien que le foncier ne se trouve pas facilement à Montrouge, néanmoins, c'est encore une fois dans les quartiers les plus avantagés de Montrouge que vous avez décidé d'embellir et de faire un parc. Les autres quartiers sont relégués, les habitants savent bien qu'ils sont des Montrougiens de seconde zone, ils en ont la confirmation.

Pour ce qui est de Numérique pour tous, je ne m'étends pas. C'est le *running gag* de ce Conseil municipal. À chaque Conseil, on nous explique que Numérique pour tous est une sorte de panacée. Je n'en peux plus. Mettre plus d'un an pour nous expliquer que 100 Montrougiens ont bénéficié de 10 chèques de 10 €, c'est lamentable. Je préfère vous le dire une bonne fois pour toutes.

**M. le Maire.**- Nous transmettrons à la Métropole du Grand Paris et à Patrick Ollier.

**M. SAINTOUL.**- Faites-le... Vous vous attribuez les mérites d'une collectivité que vous ne dirigez pas vraiment. Quant à l'habitat indigne, c'est une compétence de VSGP, vous vous attribuez également les mérites d'une institution qui n'est pas la vôtre. Vous avez choisi un dispositif intermédiaire par rapport à l'autorisation préalable de location. Cela peut tout à fait se comprendre. En revanche, nous allons délibérer tout à l'heure sur une garantie de prêt à l'organisme SEQENS, or il est connu à Montrouge pour ne pas entretenir convenablement ses logements. En matière de lutte contre l'habitat indigne, ces logements ne satisfont pas les locataires qui vous l'ont signalé et dont les courriers restent sans réponse.

En termes de communication, il y a ce que vous faites et ce que vous ne faites pas. Plusieurs fois, durant les semaines passées, je vous ai envoyé des mails ou fait des demandes qui n'ont jamais obtenu de réponse.

J'ai fait une demande concernant le rapport relatif au bruit et aux nuisances de la place des États-Unis. On ne me l'a jamais communiqué, pas plus qu'aux riverains de la place.

J'ai fait une demande de rencontre avec les élus pour savoir ce qu'il en était du projet d'urbanisme aux abords de la station Châtillon Montrouge. Je vous ai également écrit quelques jours avant la commémoration de la libération de Montrouge, parce que j'ai considéré que c'était sans doute l'occasion opportune d'annoncer, pourquoi pas, que vous suiviez ma proposition de renommer une voie du nom d'un des combattants de la deuxième guerre mondiale, ce que vous vous obstinez à ne pas faire.

Vous aviez annoncé la création d'une commission sur ce sujet, que je juge emblématique, elle n'existe toujours pas. On sait que vous avez l'art d'enterrer les sujets qui ne vous intéressent pas.

J'ai une dernière communication à vous faire, je vais prendre la peine de la lire, puisque tous les mots vont compter.

Je vous informe qu'une plainte a été déposée contre Mme Charlotte BAELDE et M. Patrice ONDOUA pour des faits de violence commis à l'encontre d'un militant qui collait des affiches la veille au soir du deuxième tour des élections départementales et régionales. Les deux adjoints étaient eux-mêmes candidats et faisaient partie d'un groupe de trois personnes qui collaient elles-mêmes des affiches. Elles ont contraint physiquement le militant à cesser son activité, pourtant parfaitement légale. La justice tranchera, à moins que l'affaire soit classée sans suite, mais cela n'épuise pas le sujet.

Dans la mesure où les personnes concernées sont des élus et que les faits sont bien établis, je considère, Monsieur le Maire, que vous devriez prendre des sanctions disciplinaires.

La renonciation à la violence est le fondement de toute participation à la vie civique. Dès lors que ce principe n'est pas respecté, il me paraît indispensable que des sanctions soient prononcées. Nous vous laissons, Monsieur le Maire, apprécier de quelle nature elles devraient être.

**Mme MEADEL.** - Un petit mot sur la présentation de Mme COLAVITA. Merci de l'engagement des services de la Ville d'avoir assuré la rentrée scolaire. Sur le fond, j'avais quelques questions qui concernent le périscolaire, dont vous êtes plus spécifiquement chargé. Je voulais attirer votre attention sur le taux d'encadrement qui me semble en dessous des normes. J'aimerais que l'on ait, au prochain Conseil municipal ou d'ici là, une indication du taux d'encadrement périscolaire, en particulier pour les loisirs du mercredi et du soir dans chaque école de Montrouge. J'aimerais bien que nous ayons cette information.

Deuxième information, sur la gestion de carrière du personnel embauché en périscolaire. On sait que ce sont traditionnellement des contrats de vacation, qui favorisent la précarité sociale. Compte tenu de l'importance de l'encadrement des enfants, je voulais avoir une indication sur votre vigilance quant au bien-être et à la bonne gestion de ce personnel qui se précarise.

Quel est votre projet en termes de gestion de carrière ? Avez-vous des perspectives pour titulariser un certain nombre de ces postes ?

Autre question de fond, toujours sur la question scolaire que vous avez abordée, Madame COLAVITA, j'ai l'impression, et cela fait plusieurs années que cela se passe, que l'inscription des parents et surtout des enfants pour les activités périscolaires est réservée aux parents qui travaillent, puisqu'il est demandé, lorsque nous remplissons les dossiers, soit une feuille de paie, soit un certificat de travail. Je m'interroge, car si c'était le cas, et je crois que cela l'est, cela serait discriminant pour les personnes au chômage, ou bien même – en général, ce sont des femmes –, étant privées de l'aide de la mairie pour faire garder les enfants, elles ne pourraient pas chercher du travail ou faire autre chose. J'avais besoin de cette information.

Après ces trois questions qui portent sur la question scolaire, je ne vous cache pas que je suis perplexe du fait de la méthode qui consiste à faire ces communications en début de Conseil municipal. De deux choses l'une : soit il doit y avoir un débat, et dans ce cas, mettez-le à l'ordre du jour, soit, si vous ne voulez pas de débat, peut-être y a-t-il d'autres façons de communiquer que de nous réunir ici pour faire état de vos actions. Je comprends le besoin que vous ayez d'en faire état, c'est très bien, mais nous sommes là, vis-à-vis des Montrougiens, pour les éclairer sur les décisions prises en Conseil municipal. Si nous appliquons le Code des collectivités locales, il est indiqué que le droit à l'information des élus suppose que ces derniers aient été informés suffisamment de temps avant le Conseil municipal de tous les sujets qui intéressent la commune.

Je ne veux pas être cavalière, mais nous avons, nous aussi, en tant que groupe, des choses à dire aux Montrougiens. Nous avons des choses à dire, parce que nous estimons que si ce temps, qui n'est pas le temps de la délibération, est un temps d'expression, et pourquoi pas Monsieur le Maire, très bien, nous aussi avons des choses à dire.

Si vous nous le permettez, M. LE GALL a quelques informations qu'il souhaite transmettre aux Montrougiens.

**M. LE GALL.-** J'ai une clé USB avec une présentation, permettez-vous que nous la diffusions ? C'est un petit PowerPoint. Nous avons fait les choses sérieusement et professionnellement, m'autorisez-vous à la diffuser ?

**M. le Maire.-** Non.

**M. LE GALL.-** Pourquoi ?

**M. le Maire.-** Parce que l'on ne procède pas comme cela.

**M. LE GALL.-** Très bien.

**M. le Maire.-** Avez-vous quelque chose à présenter ?

**M. LE GALL.-** Je peux vous le lire. Ce n'est pas très long. C'est en cinq points. Nous souhaitons informer les Montrougiennes et Montrougiens de l'actualité de ces 15 derniers mois. Pour celles et ceux qui sont propriétaires à Montrouge, elles ou ils reçoivent leur avis d'imposition, avec une imposition qui augmente de 30 %. Dans les informations, on ne le retrouve pas.

Vous aviez, dans les décisions mentionnées dans votre programme, des promesses qui ne sont pas tenues : l'augmentation des impôts ; un projet écologique somme toute absent ; des projets urbains décidés sans trop de concertation, nous le verrons une nouvelle fois ce soir ; une opposition élue largement niée dans ses droits ; des délibérations frappées d'illégalité ; une augmentation des indemnités des élus de 50 %, nous devons le rappeler ici.

Rapidement, cinq points plus détaillés. La taxe foncière augmente de 30 % à Montrouge, qui est la seule commune du 92 à procéder de la sorte. C'est dommage que l'on ne puisse pas voir nos graphiques : entre Neuilly et Clichy, aucune de ces communes n'a augmenté. Nous avons été honnêtes, en présentant des communes avec des taux élevés et bas. Nous comprenons mal pourquoi Montrouge a décidé d'actionner ce levier cette année.

Sur la TEOM, un geste important a été fait, avec une augmentation de 32 %. Seul Châtillon l'a augmenté de 2,38. Les autres communes de la métropole ont convenu une baisse de cette taxe.

Sur les projets urbains décidés sans concertation, le quartier Barbara, nous y reviendrons peut-être ce soir, la fac dentaire, nous y reviendrons.

Ginoux Gauthier, avec un décalage.

Le quartier de la gare de Châtillon Montrouge, où l'on croit comprendre qu'il y a quelques difficultés avec la commune voisine pour tomber d'accord sur la programmation.

L'aménagement du quartier Marne Brossolette passé au niveau de Vallée Sud Grand Paris, et non au niveau de notre Conseil municipal.

L'opposition niée dans ses droits, l'absence de proportionnalité dans les instances de la Ville, nous n'y reviendrons pas. Nous ne sommes notamment pas au Beffroi.

La transmission des dossiers du Conseil très, très tard, parfois hors délai.

Le non-respect du règlement intérieur, nous l'avons déjà signalé.

Quelques délibérations frappées d'illégalité.

Le budget 2020, des subventions en 2021 où des élus intéressés se permettent de prendre part au vote.

Des services publics bradés.

La vente et la privatisation des logements sociaux pour 300 € du mètre carré.

La privatisation des commerces, des espaces publics, l'Atelier des Jardiniers. Si nous avons bien compris, malheureusement, ce beau projet ne se fera pas.

La gestion de la vaccination récemment privatisée.

L'extension massive de la cuisine centrale au profit d'un industriel. L'assemblage de plus de 12 000 repas quotidien pour quatre communes.

Le « vivre ensemble » menacé.

La création d'une milice constituée de citoyens honorables.

Un plan de soutien qui oublie des catégories entières de la population, les étudiants, les sans-emploi.

Un projet écologique occulté, on revient sur l'industrialisation de la cantine, l'artificialisation des sols.

Pour finir, une ville largement sans influence, un premier magistrat isolé, seul maire d'une ville chef-lieu de canton battu aux départementales.

Le centre de vaccination le plus tardivement ouvert des communes de plus de 50 000 habitants des Hauts-de-Seine.

Des négociations avec les autres collectivités largement gelées sur la ligne 15, notamment, ou la RD 920.

**M. le Maire.**- Merci, Monsieur LE GALL, pour ce panégyrique.

**M. TIMOTEO.**- Je vais être bref. Nous avons découvert les différents points sur lesquels vous nous avez informés ce soir, nous manquons un peu de recul sur certains sujets.

Je voudrais commencer par une chose : vous devriez avoir confiance dans les Montrougiens. Ce Conseil municipal est filmé et retransmis. Plusieurs délibérations vont y être débattues. Cela a été rappelé tout à l'heure par M. SAINTOUL. Elles sont de nature variable, d'intérêts divers aussi. Je pense que la retransmission de ce Conseil municipal aujourd'hui sur Internet et en vidéo est une très bonne chose. Nous l'avons toujours dit. Nous avons été nombreux à le réclamer. Nous espérons que ce dispositif perdurera, même après les dispositions Covid qui limitent l'accès à notre salle de Conseil municipal ce soir.

Vous devriez leur faire confiance, parce qu'ils sont suffisamment responsables, intéressés par leur ville et passionnés par les sujets municipaux pour nous accompagner tout au long de la soirée. Évitez, de ce fait, de concentrer en 40 minutes les trois ou quatre points d'intérêt du Conseil municipal de ce soir. Ils se font sans délibération, puisque nous commentons, nous réagissons, mais nous ne délibérons pas, nous le ferons tout à l'heure.

Je sais que la pédagogie est l'art de la répétition et que nous pourrions redire tout à l'heure ce que nous disons maintenant, mais je crois que c'est irrespectueux pour les Montrougiens. Nous devrions plutôt les accompagner dans cet exercice démocratique, pour qu'ils puissent voir comment se déroulent les échanges dans cette enceinte. C'est un propos liminaire.

Sur les trois ou quatre communications qui ont été évoquées, d'une part, sur la question de la rentrée scolaire et des écoles, je voudrais féliciter Mme COLAVITA pour son exposé très clair, la remercier d'avoir pu avec bonne intelligence intégrer dans les dispositions de la rentrée un certain nombre de mesures que les oppositions autour de cette table ont pu proposer aux Montrougiens il y a quelques mois. C'est dire qu'elles n'étaient pas si mauvaises que cela, en tout cas, pas à vos yeux. Merci de cette reconnaissance. Il faut le saluer. La brumisation des cours d'école, les cours rafraîchissantes, les différents dispositifs que vous avez cités, le Conseil de périscolaire que nous avons défendu ici dans cette enceinte à plusieurs reprises, et que certains d'entre vous autour de cette table critiquaient, n'y voyant aucun intérêt, si cela peut être utile aux familles, allons-y. Seuls les imbéciles ne changent pas d'avis !

Vous accordez une attention toute particulière au dialogue avec les parents. C'est une très bonne chose, l'ancien responsable d'association de parents d'élèves que je suis ne vous dira pas le contraire. Il faut dialoguer avec les parents. J'espère que vous le ferez, jusqu'à leur accorder dans les prochains jours les moyens de l'organisation des élections de leurs

représentants dans les différentes écoles, et que les panneaux d'affichage ou autres matériels seront mis à disposition sans aucune difficulté. Je ne doute pas que cela sera fait, mais Mme COLAVITA pourra nous rassurer sur ce point.

Sur le numérique pour tous et la question de l'illectronisme dont nous débattons ici souvent, c'est un sujet important. Je ne vais pas entrer dans les questions techniques. Il faut que nous ayons bien à l'esprit que si lutte contre l'illectronisme il doit y avoir dans cette ville, elle doit être faite à destination de l'ensemble des publics. Ce qui vient à l'esprit de chacun, ce sont les plus âgés, car ils sont plus éloignés de l'informatique, etc., mais ce sont aussi les jeunes. Je ne voudrais pas qu'on les oublie sur le chemin de ces difficultés, car cela touche une quantité non négligeable d'entre eux. J'espère que le projet déployé embrassera bien ces populations et répondra aux difficultés particulières de chacune d'entre elles.

Concernant l'opération sur le parc Boileau, opération compliquée avec Vallée Sud Grand Paris dont nous n'avons pas complètement bien compris le montage, dont nous parlerons tout à l'heure, j'aimerais que vous nous apportiez une petite information : je ne sais pas comment, en additionnant deux terrains qui au total font 1 300 m<sup>2</sup>, sur lesquels il y a du bâti, que l'on va conserver en partie, on arrive à avoir 1 300 m<sup>2</sup> d'espaces verts. Quelque chose m'échappe. Que nous ayons un espace vert nouveau, je l'acte bien volontiers, c'est une bonne chose. Le taux moyen est d'un peu plus d'un mètre carré par habitant à Montrouge. Des espaces verts nouveaux, je dis bravo, allons-y, il faut y aller, vu notre retard.

Nous y reviendrons sans doute tout à l'heure.

Sur la lutte contre l'habitat indigne, disposition prise au mois de juin par le Conseil des territoires, c'est une bonne chose. Il faut lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, et je regrette que ce point n'ait pas été d'une importance aussi grande dans les mois et années précédentes. Il suffit de regarder l'état d'une partie du parc immobilier à Montrouge, la qualité de certains logements, notamment dans le parc social, mais pas uniquement.

Là aussi, il faut balayer devant notre porte.

Sur l'entrée de ville, nous allons l'évoquer tout à l'heure, mais puisque vous faites le pari que les Montrougiens ne nous accompagneront pas jusqu'à la fin, il faut évoquer tout de suite un certain nombre de choses.

Sur l'entrée de ville et l'aménagement à venir de cet espace occupé par la faculté dentaire aujourd'hui, espace non négligeable – de mémoire, 27 000 m<sup>2</sup> – qui ne va pas totalement disparaître, il est important que l'on s'y prenne vite et avec méthode pour voir la destinée de cet espace, qui est une entrée de ville et a une particularité et une importance toute singulière.

Je regrette aujourd'hui – et je le redirai tout à l'heure, mais je le dis maintenant, car les Montrougiens nous écoutent maintenant, selon vous – que ce premier travail, ces premières études lancées avec l'État, puisqu'il est le vendeur, comme d'habitude, se font en laissant de côté un certain nombre d'acteurs essentiels, qui sont dès aujourd'hui essentiels, pas demain, dans la réflexion globale qu'il faut avoir sur ce périmètre à aménager dans les prochaines années, dans la décennie qui va arriver.

C'est dans l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris que va se décider demain le plan local d'urbanisme intercommunal. Dire que l'EPT Vallée Sud Grand Paris n'a rien à dire sur cet espace, alors que c'est là que l'on va redessiner, dans quelques mois ou années, le plan local d'urbanisme concernera le territoire et Montrouge, je ne comprends pas l'argument.

Je ne comprends pas non plus pourquoi le département des Hauts-de-Seine, qui a dans le périmètre d'étude un établissement et pour lequel des travaux sont peut-être aussi envisagés dans les années à venir, n'est pas associé dans ces premiers échanges. Bien sûr, la ville de Paris, c'est une entrée de ville pour nous, mais aussi pour Paris, et considérer que l'on traite des entrées de ville sans discuter avec les villes avoisinantes, en l'espèce la ville de Paris, je ne comprends pas bien.

Il reste dans votre dispositif un très grand absent : les Montrougiens, ceux qui nous écoutent. Quand va-t-on les associer à ce projet ?

Vous avez une ambition et votre majorité en a aussi sans doute une, que l'on n'attendra pas quelques semaines pour voter ici une mission pour un cabinet de consultants qui vous accompagnera dans l'idée que vous vous ferez sur le sujet. J'imagine que vous avez une idée sur le sujet.

Encore une fois, associons les Montrougiens maintenant aux prémices de réflexion qui se déploient, et ne les mettons pas demain à nouveau devant le fait accompli et devant une farce de phase de concertation qui ne sera rien d'autre qu'une phase d'enregistrement et de validation de vos choix.

**M. le Maire.**- Merci Monsieur TIMOTEO.

**M. PASTEAU.**- Quelques questions pour Mme COLAVITA. Un plan canicule a été mentionné dans cette communication. Serait-il possible d'en avoir une copie, si elle existe sous forme structurée ? Notamment pour savoir où en est la rénovation thermique des bâtiments scolaires.

Concernant le bien-manger, 20 % de bio, ce n'est pas époustouflant. Quelle est la trajectoire ? Y a-t-il un plan pour augmenter ce taux ?

Vous avez mentionné l'installation de jeux d'échecs dans des cours à Boileau et Queneau. Cela sera-t-il le cas dans d'autres écoles également ?

Par ailleurs, une remarque sur la pratique démocratique consistant à publier le compte rendu des Conseil municipaux. Il est indispensable que les citoyens puissent s'informer de ce qui se passe dans le Conseil municipal. D'autant plus lorsque celui-ci n'est pas ouvert au public. Je pense qu'il le sera à partir du mois prochain, détrompez-moi si ce n'est pas le cas. Dans tous les cas, la vidéo disponible sur une plate-forme de vidéo en ligne ne suffit pas pour permettre aux gens de s'informer des débats.

Ne serait-ce que pour de simples raisons d'accessibilité, par exemple.

Bref, il nous faut une publication du compte rendu *in extenso* du procès-verbal du Conseil municipal de juin. Nous l'avons reçu, nous, les conseillers municipaux. Mais il n'est toujours pas diffusé sur le site Web de la Mairie, de la Ville. C'est regrettable. Nous sommes en septembre. Le Conseil était en juin.

**Mme VELOSO.**- Une petite réaction rapide avec tout ce qui s'est déjà dit. Pour une note positive, je vous salue pour vos talents de communication. Effectivement, tous les parents ont reçu une très belle brochure pour la rentrée dans le courant de l'été, nous vous félicitons pour la communication.

Cette introduction de trois quarts d'heure me laisse sans voix. Nous avons des éléments épars, parfois très positifs, nous saluons Mme COLAVITA pour avoir contribué au maintien d'une classe à Boileau, mais nous n'avons pas de vision globale des choses et de ce qu'est votre stratégie pour Montrouge sur différents points : l'écologie ; le bien-être des enfants ; la pauvreté ; l'accès au logement, point clé pour tous les Montrougiens et Montrougiennes actuellement ; les mobilités, sur ces nombreux accidents que l'on voit à Montrouge, parce que l'espace est fréquenté par différents types de véhicules et que l'on marche, on souhaite marcher avec ses enfants tranquillement.

Nous avons beaucoup de questions là-dessus. Nous sommes dans la semaine du développement durable. Qu'en est-il de votre stratégie sur les différents points évoqués ?

Pour l'instant, j'ai l'impression que vous cochez des petites croix vertes sur certains items, mais que votre véritable stratégie est d'accroître l'attractivité de la ville, donc la spéculation et tous les méfaits que cela peut entraîner.

**Mme COLAVITA.**- Je ne vais malheureusement pas pouvoir répondre à tout, mais je vais essayer d'être la plus claire possible.

Concernant M. SAINTOUL, le pédibus des parents est une très bonne idée. Vous avez tout à fait raison. Cela a été proposé lors de notre réunion trimestrielle aux parents lorsque vous l'avez évoqué en Conseil municipal. Nous n'avons eu aucun bénévole. Nul doute que l'idée est bonne, mais pour l'instant, elle n'est pas réalisable. Si vous connaissez des parents qui le souhaitent, nous sommes tout à fait prêts à accompagner ce genre de démarche.

Pour des raisons de sécurité, nous accompagnons aussi, avec Initiative emploi, la traversée des points un peu sensibles autour des écoles de la ville.

Ce ne sont pas toutes les écoles pour l'instant, mais le service des ressources humaines y travaille de façon à sécuriser le maximum de points sensibles.

Concernant le taux d'encadrement, nous ne sommes pour l'instant pas extrêmement bons, non pas parce que nous ne le souhaitons pas, parce que l'ensemble des postes est ouvert, mais la politique de recrutement a commencé au mois d'avril dernier. Malheureusement, cette filière est quelque peu compliquée à fidéliser. C'est d'ailleurs le cas dans beaucoup d'autres villes des Hauts-de-Seine, puisque nous avons eu des retours de nos homologues : manifestement, c'est encore plus difficile cette année que les autres années. Nous en avons tout à fait conscience.

Le taux d'encadrement pour les pauses méridiennes est un peu compliqué actuellement. Pour l'accueil du soir, nous sommes bons, parce que 10 recrutements viennent d'être faits. Nous ne sommes pas encore optimaux, mais nous nous en rapprochons.

Pour répondre à votre question sur l'accompagnement de cette filière, effectivement très compliqué, nous avons titularisé une trentaine d'animateurs l'année dernière pour les fidéliser. Le plan de formation, évoqué lors d'un dernier Conseil, notamment dans la filière animation, est toujours en cours. Pour vous montrer que nous souhaitons vraiment accompagner cette filière, à chaque renouvellement de directeur d'école, la direction du périscolaire serait donnée à l'adjoint du périscolaire, un agent de la filière animation de la Ville. Cela pour fidéliser, accompagner et montrer à l'ensemble des agents de cette filière que la Ville souhaite les accompagner, tant sur les formations que sur la reconnaissance de leur travail, qui est tout à fait important.

Vous avez raison, nous ne sommes pas bons à 100 %. Le service des RH est fortement sollicité. Ils font du mieux possible, notamment le service éducation, qui s'occupe de cette question tous les jours.

Je vais vous répondre concernant votre dernière question. Il y a quelques années, à Montrouge, il avait été décidé qu'un parent seul ne travaillant pas se voyait refuser l'inscription au périscolaire. Nous nous en sommes rendu compte, cela m'avait échappé, je suis très honnête. Nous avons donc décidé, en accord avec M. le Maire, depuis cette année, qu'aucun parent ne se verra refuser une inscription au périscolaire. Si vous en avez un, envoyez-le-moi. Il sera inscrit. La politique de la Ville est d'accompagner toutes les familles. Des parents seuls, qui auraient des problèmes de formation, de santé, de garde, etc. Beaucoup de familles se sont vues refuser l'inscription. C'était un problème de communication, parce que parfois, des agents n'avaient pas eu l'information. Maintenant, tous les agents le savent, la communication est passée. Toutes les familles sont accueillies le mercredi et pendant les vacances scolaires au périscolaire. Si d'aventure, vous connaissez une famille qui ne l'est pas, n'hésitez pas à m'envoyer un message.

Pour le plan canicule, il n'y a pas un plan établi. Nous y travaillons. Nous travaillons notamment avec le service des espaces verts qui nous accompagnent. Dans le cadre de la transition énergétique des bâtiments, tout un travail est actuellement fait. Je ne peux pas vous présenter le plan, parce qu'il n'existe pas dans un sens strict. Il existe dans les mentalités. Nous tendons vers cela avec les services techniques, le service technique de façon global, notamment les espaces verts.

**M. PASTEAU.**- Il y avait deux petites questions sur le bio, le 20 %, et sur le jeu d'échecs installé à Boileau et Queneau, en verra-t-on dans toutes les cours d'école ?

**Mme COLAVITA.**- Ils ont été installés. Je préfère attendre le retour des enfants. Nous n'avons pas eu le temps de faire un sondage. Il semblerait que les enfants soient satisfaits. Nous aimons bien faire participer les directeurs d'école, les enseignants et animateurs. Si cela nous est demandé, nous accompagnerons sans doute cette installation. Pour l'instant, c'est frais. Je ne sais pas très bien si les enfants en veulent ailleurs ou pas. Nous accompagnerons tous ces projets.

Pour le bio, vous m'avez demandé quelle était la trajectoire. C'est 100 %. Nous avons encore du travail, certes, mais nous tendons vers cela.

**M. le Maire.**- Merci beaucoup. Vous avez eu l'occasion, les uns et les autres, de réagir à ces communications. Pour répondre globalement, il est tout à fait de notre rôle et de notre responsabilité de rendre compte des politiques publiques engagées par la Ville. Il est donc pertinent et légitime de le faire en début de Conseil. Je crois que c'est pédagogique pour l'ensemble de ceux qui nous regardent.

Quand nous ne communiquons pas, vous nous critiquez, quand nous le faisons, vous le faites aussi. Je pense que c'est pertinent. Il faudra vous y habituer, en début de chacun des Conseils, nous ferons des communications pour présenter nos politiques publiques. Cela vous donne l'occasion de vous réunir et à M. LE GALL de rassembler toutes ses critiques, son flot de propos négatifs et sa vision apocalyptique de notre ville. Nous nous y habituons.

Je vous propose de commencer notre partie délibérative.

Nous allons commencer par approuver le compte rendu de la séance précédente.

### Compte rendu de la séance du 3 juin 2021

**M. le Maire.**- Avez-vous des commentaires, réactions ou rectifications à proposer ?

**M. PASTEAU.**- Sur le compte rendu *in extenso*, allez-vous le publier ?

**M. le Maire.**- Vous avez reçu le compte rendu *in extenso*. Le compte rendu des décisions est en ligne depuis le dernier Conseil de juin.

**M. PASTEAU.**- Que vaut-il sans les explications et les discussions ? Les gens n'ont pas le moyen de comprendre.

**M. le Maire.**- Il nous faut d'abord l'approuver.

**M. PASTEAU.**- Celui de juin n'est pas en ligne.

**M. le Maire.**- Avez-vous des questions ?

**M. BOUCHEZ.**- Tout d'abord, effectivement, je voudrais remercier les personnes qui prennent des notes, qui ont fait de ces comptes rendus quelque chose d'assez complet.

Je tiens véritablement à souligner ce travail. Je tiens aussi à remercier les services de Mme Henri, qui auparavant faisaient de leur mieux, et c'est bien d'avoir ce soutien nouveau.

Cela étant dit, concernant le compte rendu, j'ai noté page 9, deuxième paragraphe, que vous indiquez avoir reçu 2 845 M€, c'est-à-dire 2,845 Md€. Pouvez-vous me confirmer ce montant et me permettre d'espérer que nous allons supprimer la taxe foncière pour plusieurs années ?

De même, sur cette page, au cinquième paragraphe, vous indiquez avoir demandé 1 680 M€ pour obtenir seulement 375 000 €, pour deux écoles. Je comprends votre déception. Quand même, vous avez eu 1 312 M€ pour trois gymnases. Ce point m'avait échappé lors de la présentation. Je tenais à vous féliciter aujourd'hui pour ce brillant résultat.

Il serait intéressant de montrer l'évolution par rapport aux années précédentes. Parfois, quand vous présentez, un certain nombre de subventions sont des « marronniers ».

**M. le Maire.**- Merci pour cette lecture attentive du compte rendu, et les erreurs qui y figurent seront corrigées par les services.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

### **Adopté à l'unanimité**

Vote pour : Groupe Montrouge ensemble

Abstention : Groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

## **Décisions**

**M. le Maire.**- Nous devons passer aux décisions, y a-t-il des questions ?

**M. PASTEAU.**- Je voudrais évoquer la décision qui a donné lieu à la convention pour une charte pour la qualité architecturale urbaine et paysagère à Montrouge, plus exactement la décision de confier au CAUE 92 l'écriture de cette convention.

D'abord, j'aimerais que les élus de l'opposition soient associés à l'atelier qui sera organisé entre les élus et le CAUE pour recueillir les attendus et visions sur la ville.

Ensuite, je pense que nous avons déjà dû mentionner notre intérêt pour une charte promoteurs. Il faut clairement encadrer le métier de promoteur sur notre ville, d'autant plus que le changement climatique est là. Je vais dire des banalités, mais on ne peut plus laisser des promoteurs, des aménageurs ne pas tenir compte des impératifs d'atténuation des conséquences du réchauffement climatique et des épisodes climatiques extrêmes qui peuvent survenir.

Il faut bien sûr aussi tenir compte de nos obligations à Montrouge pour arriver un jour à atteindre le taux légal de logements sociaux. Comme le soulignait mon collègue M. TIMOTEO, nous sommes dans une ville très dense et avec un nombre d'espaces verts restreint.

À ce titre, il faut vraiment que cette charte incorpore toutes ces contraintes. À titre personnel, je serai très intéressé pour participer à cet atelier.

**M. le Maire.**- Merci pour cette remarque positive. C'est un beau projet que de doter la ville de Montrouge d'une telle charte. Cela nous paraît une excellente idée. Sans doute M. LE GALL ira-t-il dans ce sens, puisqu'il est positif ce soir... Effectivement, si vous souhaitez que les élus de l'opposition participent à cette réflexion, vous êtes les bienvenus.

C'est le CAUE qui va la préparer pour notre compte. Lorsque nous en aurons une première version, nous en débattons. Lorsque nous l'aurons suffisamment amendée et enrichie tous ensemble, nous la présenterons à ce Conseil pour l'approuver définitivement.

**Mme RENARD-DELAUTRE.**- Je suis très positive, parce que je suis très engagée dans les projets de charte promoteurs et architecturales de toutes sortes. Je voulais savoir quel était le public de cette charte. S'agit-il des Montrougiens habitant dans les pavillons et voulant faire des extensions, ou les promoteurs ? Y a-t-il un encadrement de promoteur spécifique, qui pourrait mettre le holà sur des projets de densification outranciers que l'on a pu voir ces derniers temps ?

**M. le Maire.**- Le but de cette charte est de définir une règle du jeu en matière de qualité des constructions. Et de dire à ceux qui... aux promoteurs, aux acteurs de la promotion immobilière, de leur indiquer les attentes de la Ville en matière de qualité urbaine et paysagère. Vous faites

allusion à la densification, puisque vous instruisez un procès en densification. Il faut être un peu cohérent – je parle à tous les membres de l'opposition : on ne peut pas d'un côté dire qu'il faut construire davantage de logements, et de l'autre côté, être absolument opposé à tout projet d'aménagement.

Il est très important que la ville se reconstruise sur elle-même, c'est ce qu'il se passe sur Montrouge. Nous avons la volonté de faire en sorte que cette reconstruction de la ville sur elle-même et cette densification se fassent dans les meilleures conditions. C'est tout l'intérêt d'une telle charte et d'un dialogue intelligent avec les promoteurs.

Il ne faut pas, en matière de composition urbaine, être démagogue. Il faut considérer que Montrouge montre l'exemple et qu'en matière de densité, nous sommes capables, et c'est d'ailleurs le fond de notre projet, de concilier la densité et la qualité de vie. C'est le cas à Montrouge, raison pour laquelle elle est très attractive, beaucoup souhaitent y rester et s'y installer.

**Mme RENARD-DELAUTRE.**- Je ne fais pas spécialement de projets en densification, je ne sais pas exactement ce que vous avez dit. Je vous rappelle que Montrouge est la cinquième ville la plus dense de France. Nous sommes bien lotis, en termes de densification, nous allons peut-être mettre un peu le holà, quand même. Il est plus intelligent de raisonner en termes de territoires. Vous avez des communes autour. Vous pourriez discuter avec vos collègues du territoire pour que la densification ne soit pas que sur Montrouge. On voit toutes les difficultés que vous rencontrez pour créer un petit bout d'espace vert par-ci par-là.

**M. le Maire.**- L'idéal serait de mettre les villes à la campagne, mais le problème est que l'histoire de la métropolisation ne va pas dans ce sens.

**M. SAINTOUL.**- Quelques questions concernant les décisions.

Décision 117 : convention de partenariat entre le *Quotidien de l'art* et la Ville de Montrouge pour le 65<sup>e</sup> salon pour un montant de 18 000 €. J'ai une idée de ce dont il s'agit. Quelle prestation ces 18 000 € recouvrent-ils ? Combien d'exemplaires, quelle pagination, etc., combien de Montrougiens sont touchés ? Êtes-vous capable de le chiffrer ? Cela n'était probablement pas adressé à un public montrougien.

Je peux continuer d'autres questions, ou on alterne...

**M. le Maire.**- C'est un partenariat que nous avons de longue date avec le *Quotidien de l'art* qui fait la promotion du Salon de Montrouge, nous en sommes très satisfaits. Nous allons continuer. Cela permet aux amateurs d'art, et d'art contemporain en particulier, d'avoir une connaissance précise et approfondie de ce qu'il se passe au Salon de Montrouge et de les faire venir, ce qui contribue à son succès.

**M. SAINTOUL.**- Une promotion sous quelle forme ?

**M. le Maire.**- C'est un magazine sur l'art contemporain.

**M. SAINTOUL.**- Des articles, des encarts publicitaires, donc des publi-reportages ?

**M. le Maire.**- Exactement.

**M. SAINTOUL.**- Absolument. Cela s'appelle comme cela.

La décision 121 m'interroge. Il est question d'un marché attribué à la société Trenta pour *Montrouge Mag'*, accompagnement éditorial et graphique, exécution graphique et digitalisation. Le montant de 75 000 € minimum m'interroge.

On nous dit qu'il n'y a pas de maximum. Comme nous venons d'apprendre ces dernières semaines que le *Montrouge Mag'* allait devenir mensuel, il semble que vous avez un goût immodéré pour la communication. À un moment, il va savoir s'arrêter.

**M. le Maire.**- Merci de me donner l'occasion de dire un mot du *Montrouge Mag'*. Nous avons décidé de passer à une parution mensuelle. D'ailleurs, quand on regarde les villes de taille

équivalente, la plupart ont des publications mensuelles. Cela correspond d'abord à notre volonté de rendre compte de nos politiques publiques et de nos projets aux Montrougiens, mais aussi de leur donner la parole et d'exprimer la vitalité de notre ville. Le rythme mensuel correspond à cette actualité et à l'attente des Montrougiens. C'est un véritable service public de le faire.

Nous avons cinq à six numéros, nous allons passer à 11 numéros par an. Cela double mécaniquement le budget de notre magazine.

Pourquoi pas de maximum ? Parce que nous nous laissons la possibilité, en cas d'événement exceptionnel, de crise – par exemple, nous aurions pu l'avoir pendant le Covid –, de réaliser des numéros supplémentaires. Ainsi, nous ne sommes pas bloqués.

En termes de prix, le *Montrouge Mag'*, en 2020, pour cinq numéros, coûtait 190 000 €, soit un peu plus d'un euro par exemplaire, 1,10 €. Avec 11 numéros, le montant total du coût de fabrication du *Montrouge Mag'*, en totalité, y compris la partie dématérialisée, sera de 350 000€, soit un coût inférieur à un euro par numéro. Nous gagnons, en termes de prix.

J'espère que vous avez apprécié la nouvelle formule, qui est magnifique. J'en profite pour remercier les équipes qui l'ont préparée. Je suis sûr que les prochains numéros seront d'une qualité identique pour le bien des Montrougiens, qui apprécient ce magazine et qui le recevront désormais tous les mois dans leur boîte aux lettres.

**M. SAINTOUL.-** Une dernière question concernant la décision 141, achat de denrées alimentaires pour la restauration scolaire. Ce sont des choses qu'il faut faire. J'aimerais toutefois que soit communiqué aux élus, en tout cas ceux de mon groupe, j'imagine que tous seront interrogés, le cahier des charges, l'appel d'offres sur ces différents achats.

**Mme COLAVITA.-** Nous vous le passerons sans problème. Je rappelle simplement que c'est uniquement pour l'école Buffalo, en liaison chaude. C'est le marché de Buffalo.

**M. le Maire.-** Bien sûr.

**Mme VELOSO.-** Je voulais reprendre le point évoqué par Mme RENARD-DELAUTRE, la décision 48. C'est une charte pour la qualité architecturale, urbaine et paysagère à Montrouge. Y a-t-il des éléments sur l'efficacité énergétique, par exemple, qui pourraient être un levier pour au moins construire des bâtiments plus neutres au niveau des émissions de carbone ?

Je voudrais connaître la date effective où cette charte s'imposera aux promoteurs immobiliers. Je souhaite préciser ici et rappeler à tous que vous avez préempté ou cédé des terrains à des promoteurs immobiliers privés, ce qui va encore entraîner l'augmentation des logements de luxe, très largement inaccessibles à l'ensemble des habitants de cette ville.

**M. le Maire.-** Sur cette charte, nous pourrions en débattre lorsqu'elle aura été élaborée, lorsque nous en aurons la première version. À ce stade, nous n'avons pas les éléments.

Avez-vous d'autres questions sur les décisions ?

**M. LE GALL.-** Merci Monsieur le Maire, vous êtes en forme ce soir, cela fait plaisir.

**M. le Maire.-** Vous aussi, Monsieur LE GALL, toujours !

**M. LE GALL.-** Nous allons essayer de faire plus court. C'est dommage, je n'ai pas reçu les réponses à mes questions techniques, que j'ai envoyées mardi, je pensais que vous auriez eu le temps.

Mes deux questions portent sur la 2021-123, qui concerne, je crois, la crèche. Vous avez acheté, si j'ai bien compris, 10 berceaux pour 650 000 €. C'est un peu cher du berceau. Est-ce la part totale ou la part achetée par la Ville de Montrouge, soit un peu plus de 60 000 € au berceau, ce qui serait, par rapport aux règles et au benchmark de la place, un peu trop élevé ?

Sur l'urbanisme, la 122, je n'ai pas compris pourquoi le bail a été signé avec la Mairie. J'avais cru comprendre que cette adresse était gérée par la SEMARMONT. Si vous aviez la gentillesse d'éclairer ma lanterne, ce serait gentil.

**M. le Maire.**- Sur la première, nous avons acheté 15 places de crèche, si l'on divise 648 000 € par 15, cela fait 43 000€, ce qui est tout à fait le prix pratiqué. Nous sommes tout à fait dans les prix du marché. L'autre question, je n'ai pas retrouvé...

**M. LE GALL.**- Les prix du marché. Je suis bien placé pour le savoir, parce que des collaborateurs m'ont demandé. Je suis perplexe par rapport à votre réponse, un peu péremptoire, peut-être...

La deuxième était sur l'urbanisme, vous aviez deux décisions. Pour la 122, le bail a été signé pour le 86, avenue Verdier, j'avais cru comprendre, lors d'une dernière session, que ce local avait été transféré à la SEMARMONT, mais je me trompe peut-être.

**M. le Maire.**- Non, vous n'êtes pas très perspicace !

Je vais donner la parole à M. CARRÉ, mais c'est un bien de la Ville.

**M. CARRÉ.**- Oui, c'est un bien qui a été acheté par la Ville. Cela concerne la boutique du 86, à gauche de l'entrée, et celle de droite est achetée par la SEMARMONT. Il y aura à gauche un boucher et à droite une fromagère. Les baux ont été signés. Ils vont bientôt commencer les travaux.

**M. LE GALL.**- Merci pour votre remarque. Manque de perspicacité, peut-être, mais je pose la question, vous répondez, je vous en remercie.

**M. le Maire.**- Pour les crèches, il faut tout lire : le montant d'achat des 15 places pour 648 000 €, c'est pour quatre ans, cela fait environ 10 000 € par an et par crèche.

**M. LE GALL.**- Ce n'est pas dans le document.

**M. le Maire.**- On me dit que c'est écrit. Comme vous lisez tout dans le détail et avec beaucoup de précision, vous auriez pu le savoir.

**M. LE GALL.**- Relisez les trois lignes. Dites-moi où c'est.

**M. le Maire.**- C'est dans le cahier des charges.

**M. LE GALL.**- Nous ne l'avons pas. Je veux bien que vous cherchiez la polémique ce soir, mais si nous ne l'avons pas, nous n'avons pas l'information. Dès lors que vous nous la donnez, nous sommes satisfaits. Si c'est pour quatre ans, on revient dans les prix du marché.

**M. le Maire.**- 10 000 € par an, cela correspond tout à fait au prix du marché, ainsi que je vous le disais.

Abordons l'ordre du jour proprement dit.

## ENFANCE - JEUNESSE – SPORTS

### 1 - Soutien au sport de haut niveau dans le cadre du contrat de développement 2021/2023 avec le Département des Hauts-de-Seine

---

*Rapporteur : Monsieur VERZEELE*

**M. VERZEELE.**- C'est la subvention habituelle qui correspond aux aides du Département concernant le sport de haut niveau. Cette aide globale du Département est de 49 037 €. Les subventions ont été réparties parmi les quatre clubs qui pratiquent le sport de haut niveau : le MFC 92, à hauteur de 20 000 €, le CAM, à hauteur de 20 037 €, le SMM, à hauteur de 7 000 €, et les Phoenix, à hauteur de 2 000 €.

**M. le Maire.**- Merci beaucoup. Cela me donne l'occasion de compléter ce que vous venez de dire pour informer les Montrougiens qui nous regardent et l'ensemble de cette assemblée sur la consultation que nous avons lancée sur le sport à Montrouge. Cette consultation se déroule jusqu'à fin septembre et connaît un vif succès. Elle va nous permettre de mieux connaître et comprendre les attentes des Montrougiens en matière sportive.

Nous avons des projets ambitieux. Vous nous avez critiqués sur le fait que nous n'avions pas de vision sportive, mais nous n'avons pas la science infuse, contrairement à certains. Nous souhaitons bien, comme le disait M. TIMOTEO, faire confiance aux Montrougiens pour qu'ils nous disent ce qu'ils attendent en matière sportive. Une fois que nous les aurons entendus, nous leur proposerons des projets sportifs de très grande qualité dans divers quartiers de la ville.

**M. SAINTOUL.**- C'est une délibération, en réalité, que nous avons déjà prise auparavant. Je ne vais pas refaire le débat dans son entièreté. Je souhaite simplement préciser que je ne sais toujours pas s'il y a des contreparties réelles d'accueil du public montrougien, de découverte d'activités, de mixité, à ces subventions. Je sais qu'elles visent l'activité de haut niveau. Je n'y suis pas hostile, mais je ne veux pas que cela soit le « cache-sexe » de pratiques discriminantes ou visant des publics très spécifiques et excluant les Montrougiens, ou les publics moins avancés dans la pratique.

J'aimerais m'assurer que ces contreparties existent.

Vous parlez de la consultation sur l'offre sportive. C'est une bonne chose que les Montrougiens aient la parole. Personne ne le conteste.

En revanche, un sujet mérite d'être mis en discussion, c'est le type de participation que Montrouge veut avoir aux JO 2024. Il aurait dû être déjà mis sur la table.

Si d'aventure, vous avez envie de consulter les Montrougiens, n'hésitez pas à les associer durablement pour que la participation aux Jeux Olympiques soit un succès populaire et non pas simplement un gadget.

**M. BOUCHEZ.**- En AP3C, nous vous avons posé la question de la répartition filles/garçons dans les clubs sportifs subventionnés, ainsi que la part des personnes porteuses de handicap. De manière générale, nous souhaitons que ces critères soient pris en compte dans l'attribution des subventions aux associations. Nous avons pris note de l'information donnée par Mme COLAVITA, selon laquelle le rapport annuel femmes/hommes donne des informations sur le sujet. Mais nous voulons aller plus loin. Il faut savoir tirer les conséquences de ces analyses et des informations. La parité et l'inclusion doivent faire partie des critères d'attribution des subventions et des objectifs demandés aux associations.

Pour information, il y a environ autant de filles que de garçons, et 15 % de la population française est porteuse de handicap. Montrouge, je pense, ne doit pas faire exception.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

### **Adopté à l'unanimité**

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Demain Montrouge – Montrouge en commun

Abstention : Montrouge écologique et solidaire

## AFFAIRES CULTURELLES

### 1 - Bourses de l'ADAGP aux artistes du 65<sup>e</sup> Salon de Montrouge dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19

---

*Rapporteur : Mme AUBRY*

**Mme AUBRY.**- Comme vous le savez, la Ville a été contrainte de repousser par deux fois la 65<sup>e</sup> édition du Salon de Montrouge en raison des confinements successifs. Il aura lieu du 22 au 31 octobre au Beffroi, avec la participation de 48 artistes français et internationaux francophones.

Malgré ces reports, l'ADAGP a décidé de maintenir l'intégralité de son aide financière en soutien aux artistes. Par convention avec la Ville, elle apporte de nouveau, comme l'an passé, un soutien financier de 12 000 € aux artistes sélectionnés pour ce salon.

La présente délibération porte sur l'attribution de ce montant de 12 000 € à parts égales entre les 48 artistes listés sur votre document. Cela fait 250 € par artiste au titre de bourse de production d'œuvre. Il vous est demandé d'autoriser le versement de ces bourses aux 48 artistes.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### **Adopté à l'unanimité**

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Demain Montrouge – Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

## AMENAGEMENT URBAIN

### 1 - Convention à conclure avec l'université de Paris relative au financement d'une étude de définition de la valorisation de l'emprise foncière universitaire de l'État (Campus faculté dentaire) et de son insertion dans la réflexion urbaine engagée par la commune sur son entrée nord-ouest.

---

*Rapporteur : M. LE MAIRE*

**M. le Maire.**- Comme je vous l'indiquais en préambule, nous avons l'opportunité de réfléchir avec l'État, propriétaire de cette parcelle, sur son devenir. Nous savons que la faculté d'odontologie va déménager. J'ai personnellement souhaité prendre l'initiative de nous adresser à l'État pour lui dire que nous étions concernés par cette parcelle, qui est sur le territoire de Montrouge, mais que nous avons la volonté d'être associés à la définition du projet qui sera élaboré par l'État sur cette parcelle. Raison pour laquelle, à la suite de nombreux échanges au cours des mois et années passées, nous en sommes arrivés à l'objectif d'élaborer ensemble une étude de définition.

C'est la première étape d'un vaste projet. Cette parcelle fait plus de 2,5 hectares. C'est un ensemble important dans Montrouge, dont chacun d'entre vous reconnaîtra qu'il n'est pas aujourd'hui ni ouvert sur la ville ni de très grande qualité urbaine.

Notre objectif, avec l'État et les acteurs de ce site, notamment l'université et l'économat supérieur, est d'aboutir à un projet de campus ouvert, projet qui présentera des services, des aménités qui profiteront à l'ensemble des Montrougiens.

Nous dialoguerons, lorsque le temps sera venu, avec tous les partenaires de ce projet, qu'il s'agisse de la Ville de Paris, avec laquelle nous avons signé une convention il y a quelque

temps, avec les villes voisines, notamment Malakoff, évidemment avec le Conseil départemental, la région, la métropole et Vallée Sud Grand Paris.

Il nous faut d'abord travailler sur cette étude de définition. C'est une première étape. Ce projet va durer longtemps. Vous avez compris que le déménagement de la faculté est prévu dans les années 2027, 2028, peut-être au-delà.

Nous lançons ce projet. Ce qui est important, et c'est l'intérêt des Montrougiens, c'est que nous fassions valoir la façon dont nous souhaitons que ce projet se déroule et profite à tous les Montrougiens.

**Mme MEADEL.** - Nous avons découvert ce projet dans cet ordre du jour. Compte tenu de son importance – parce que ce n'est pas un petit projet, 2,6 hectares, tant mieux si la Ville de Montrouge est associée au projet de l'État –, je m'interroge sur deux choses.

D'abord, c'est une emprise importante, et son impact sur la vie quotidienne des Montrougiens sera d'une telle amplitude que je me demande comment vous faites pour discuter avec l'État, les Montrougiens et nous, si vous-même n'avez pas dressé vos objectifs. Nous avons parlé tout à l'heure de densification. La position de notre groupe est de considérer que la ville de Montrouge est trop dense et qu'il faut tout faire pour mettre plus d'espaces verts. Cet axe fait-il partie de vos priorités ?

Par ailleurs, participer à hauteur de 75 000 € à cette étude, puisque vous allez verser à l'université la moitié des sommes facturées par le prestataire, donc 75 000 €, je trouve que ce n'est pas rien. En contrepartie de cette aide substantielle, il me semble que la voix des Montrougiens mériterait d'être entendue.

Notre proposition serait de commencer à consulter non seulement les riverains, mais peut-être aussi les Montrougiens dans leur ensemble sur ce qu'ils souhaiteraient faire de mieux à cet endroit.

Il me semble difficile de faire un chèque de 75 000 € sans fixer des objectifs politiques. Si l'on veut pouvoir peser dans ce vaste projet qui est un projet de long terme, il me semble essentiel et indispensable, comme nous l'avons dit dans notre campagne – vous vous en êtes inspirés, tant mieux –, de coconstruire, consulter, écouter et prendre en considération le besoin de respiration et de verdure et l'arrêt de la densification de notre ville.

**M. PASTEAU.** - Je vais rejoindre ce qu'ont dit mes collègues M. TIMOTEO et Mme MEADEL, sur la nécessité d'associer les habitants du quartier à cet aménagement à venir, même si je réalise que l'on est à un stade très précoce du processus, que c'est juste une étude de définition. Néanmoins, nous avons un quartier avec une faculté dentaire refermée sur elle-même, un manque de commerces évident, et une forte population habitant en HLM.

Il me semble, de manière classique, quand on veut rénover un quartier avec des HLM – et ce quartier en a besoin, le bâti est dégradé, ce sont des bâtiments anciens –, qu'une certaine peur s'installe parmi les résidents. On sait ce que l'on perd mais pas ce que l'on gagne.

Le texte mentionne de bien définir les principes d'aménagement au bénéfice des différents publics futurs du site. La question se pose, les publics présents qui occupent notamment les HLM, 1 001 Vies, Montrouge Habitat, SOHP, seront-ils les publics futurs, ou seront-ils « grands remplacés » par des publics plus aisés traversant le périphérique ?

C'est un peu le flux classique du 14<sup>e</sup> à Montrouge. Pour nous, il faut vraiment faire un pacte avec les gens du quartier, pour leur dire que l'on ne va pas seulement toucher un quartier, puisque ces décisions vont impacter le quartier pendant des décennies. Ce sont aussi des habitants que l'on va accompagner sur le long terme et qui ne seront pas chassés par la gentrification, l'attractivité immobilière qui les empêchera de rester là où ils vivent depuis des décennies.

Ensuite, je note que les règles du PLU, c'est mentionné dans le texte de la convention, ne doivent pas constituer une contrainte. C'est bien de libérer l'imagination, mais c'est quand

même pratique de s'affranchir des règles d'urbanisme. Il faudrait peut-être expliquer en quoi le PLU devra être modifié. C'est peut-être très innocent. C'est peut-être pour anticiper un PLU beaucoup plus sévère sur le respect des nécessaires contraintes environnementales.

Nous sommes tous conscients de ces contraintes environnementales, après l'été de désastres climatiques à travers le monde – nous avons échappé à la canicule cette année, je ne doute pas qu'elle reviendra. Ce quartier va être modifié pour des décennies, des bâtiments devront certainement être abattus, reconstruits. Cela ne doit pas être l'occasion, comme l'a souligné ma collègue Mme VELOSO, de faire du luxe, car ce n'est pas le lieu. Nous avons besoin d'espaces verts. Ce quartier a besoin de commerces. Il faut préserver les publics qui y vivent et ne pas les chasser.

Vous êtes-vous déjà coordonnés avec les territoires voisins, Malakoff et Paris 14<sup>e</sup> ? Et pourquoi ne pas associer les représentants de ces territoires à cette étude de définition, au Comité de pilotage, au moins à titre consultatif ou informatif, pour leur laisser l'occasion de contribuer utilement à la définition de ce projet ?

**M. TIMOTEO.** - Je crois que nous partageons avec vous le même constat, celui de l'importance de s'intéresser à ce périmètre d'entrée de ville dans le contexte que vous évoquez. Nous avons là un sujet de grande importance. Les interventions que nous avons eues jusqu'à maintenant l'ont dite chacune à leur manière, nous avons un sujet de grande importance. D'abord en soi, avant même d'être sur des questions d'urbanisme, car le départ d'un grand établissement universitaire d'un territoire est toujours le signe d'un appauvrissement de ses forces vives. C'est d'abord la perte de ses forces vives, bien que finalement, dans le cas d'espèce, Montrouge n'ait jamais vraiment réussi à valoriser cette ressource précieuse que nous avons là.

Par ailleurs, sur l'importance de ce sujet, je l'ai dit tout à l'heure, vous l'avez vous-même rappelé, et je partage, ce sont les conséquences de ce départ. Dans nos territoires hyper urbanisés, où le foncier disponible est rare, il faut pouvoir se saisir de l'opportunité d'une potentielle valorisation de ces terrains, qui vont se libérer à terme, d'ici à 2028, peut-être avant ou après, en tout cas à cet horizon, qui ne nous appartiennent pas, et qui plus est, sont en entrée de ville. Beaucoup de choses militent pour que nous regardions cela avec grand sérieux.

Comme je le disais tout à l'heure de manière anticipée, mais votre communication m'a conduit à avoir cette déclaration, nous n'en sommes qu'au stade des études préliminaires, à la définition des emprises foncières qui seront concernées par cette étude. Néanmoins, sur ce stade préliminaire, et vous l'avez confirmé, j'espère que cette ligne sera tenue jusqu'au bout, il faudra associer les partenaires et Vallée Sud Grand Paris, pour les motifs que j'ai évoqués tout à l'heure, notamment de validation dans le cadre du PLU. Il faudra associer le Département, parce que le collège Doisneau est dans le périmètre de réflexion élargie tel que pointé dans le dossier. Et la Ville de Paris, cela a été évoqué par différents collègues. Nous ne sommes pas très loin du périphérique. Je ne sais pas quel sera demain l'avenir du périphérique. Il y a aussi à travailler sur ces questions.

Évidemment, nous sommes tous revenus d'une même voix sur la question, l'association des habitants la plus en amont possible est nécessaire pour qu'ils puissent donner leur avis sur les orientations qui pourraient être prises.

Je vois que dans la convention, un rendu est prévu – l'étude étant assez brève dans son élaboration – au premier semestre 2022. C'est très bientôt. J'imagine que c'est sous un format à définir, j'espère en assemblée publique, ou sous un autre format si vous le souhaitez, que l'ensemble du Conseil municipal pourra être associé au rendu de cette étude, pour que là aussi, démocratiquement, nous puissions avancer ensemble sur ce sujet.

**Mme RENARD-DELAUTRE.** - Un petit point d'alerte : il me semble qu'il y a un petit danger sur le fait que ce projet révèle au final une opération assez « juteuse » pour l'État, qui souhaite valoriser son patrimoine, au sens architectural, urbain, d'accord, mais aussi au sens financier.

Nous payons 50 % de cette étude. Quand on regarde le périmètre opérationnel de l'étude, il est strictement sur les emprises de l'État.

On a un périmètre élargi pour faire une petite étude urbaine, mais on ne sait pas comment cela va être financé. Comment cela va-t-il se passer pour le quartier ? Quel sera le montage opérationnel précis ?

**M. BOUCHEZ.**- Je rejoins la plupart des remarques qui ont été faites. Mes questions sont un peu techniques.

La philosophie et les valeurs attachées au projet ne me semblent pas clairement édictées en dehors du fait de construire.

Je voulais avoir une précision sur l'article 1, pour être sûr de bien comprendre : pour l'État, si j'ai bien compris, de 26 100 m<sup>2</sup>, on passerait à 51 100 m<sup>2</sup>, et pour la ville, il y aurait 32 000 m<sup>2</sup> supplémentaires, donc au total environ 50 000 m<sup>2</sup> seraient construits en plus de ce qui existe ou qui serait rénové.

Est-ce bien cela, ou souhaitez-vous aller plus loin ou moins loin ?

**M. SAINTOUL.**- Plusieurs observations.

Il existe déjà, commandés par l'université de Paris et l'ENS, trois rapports qui ne nous ont pas été communiqués. Or l'esprit de la convention est que l'université de Paris doit communiquer l'ensemble des informations dont elle dispose déjà. Il est un peu dommage que l'on ne nous ait pas déjà communiqué ces trois études. Je conviens que si on l'avait fait dans les délais ordinaires, soit une semaine avant le Conseil municipal, nous n'aurions pas pu prendre connaissance de la totalité de ces études, mais cela nous aurait donné une idée.

Par ailleurs, dans le texte de la convention – je suis un garçon paresseux, je me suis borné à faire un « CTRL+F » –, en tapant « environnement », « écologie », « impact », « thermique », « climatique », seul le mot « environnement » est apparu une fois et dans un sens tout à fait vague et général, sans indiquer la moindre préoccupation écologique.

C'est un assez mauvais signal pour commencer, même si nous sommes très en amont du projet. Je crois que nous pouvons tous nourrir de grandes espérances, en réalité, cela peut être un très beau projet.

En tout cas, je me sens un peu inquiet.

Troisième observation, la convention prévoit une étude en deux phases, dont les objectifs sont généraux et très élevés, peu en rapport avec le montant même de l'étude. Nous sommes ennuyés : la durée de l'étude est à peu près cohérente avec la somme demandée, 150 000 €, ce qui n'est pas rien, mais les objectifs de diagnostic de faisabilité technique, financière, etc., appellent des compétences qui pourraient justifier une étude encore plus chère. Je m'interroge quant à la cohérence des objectifs, des moyens et des fins.

Je souligne par exemple que l'étude est prévue pour un travail de cinq mois, mais que néanmoins, la convention précise qu'elle est valable, qu'elle est conclue pour la durée des études, donc a priori cinq mois, dans la limite de 24 mois à compter de sa signature. C'est une clause de précaution, mais se donner comme précaution la multiplication par cinq des délais ordinaires du travail me paraît excessivement prudent, en tout cas, une exigence relâchée.

Je vous avoue que je suis modérément emballé par la délibération proposée. J'aimerais m'assurer que les élus et les Montrougiens, comme dit par mes collègues, seront impliqués.

Je me pose la question : qui décide, *in fine* ? Une fois qu'une étude est sortie, c'est une chose. Encore faut-il savoir qui va décider qu'elle a atteint son objectif et qu'elle permet de passer à la phase suivante. Sur ce sujet, je ne suis pas éclairé.

J'aimerais, comme je l'ai fait chaque fois que vous avez traité de grands projets d'urbanisme, vous proposer que dès aujourd'hui, nous actions l'idée d'un Comité de pilotage auquel

participeront les oppositions du Conseil municipal. Vous voyez, nous sommes tous très bien disposés à l'égard d'un beau projet d'urbanisme dans cette zone.

Les partenaires avec lesquels nous travaillerions sont prestigieux et peuvent représenter une véritable chance pour la ville. Jusqu'à présent, cela n'a pas été le cas. Je crois que cela mériterait vraiment d'avoir un esprit d'ouverture et tout simplement d'inclure tout le monde.

**M. le Maire.**- Comme vous l'avez compris et indiqué les uns et les autres, c'est un projet de long terme, qui ne fait que commencer. L'intérêt de notre délibération est que la Ville soit associée dès le départ. C'est l'intérêt des Montrougiens. Nous prenons la moitié du coût. C'est légitime, parce que si nous voulons avoir des arguments à faire valoir, il nous faut participer à cette définition. Je crois que c'est tout à fait positif.

Nous avons des objectifs très clairs, que j'ai énoncés assez largement. Nous essayerons de les faire valoir.

Je rappelle que c'est le foncier de l'État, que celui-ci a des besoins et des objectifs. C'est une parcelle située en proximité du périphérique. L'objectif pour l'État de la valoriser paraît évident. Il y a des besoins universitaires, des besoins de logements étudiants.

Nous ferons valoir nos besoins pour ce projet ambitieux pour les Montrougiens.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### **Adopté à la majorité.**

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Montrouge en commun

Abstention : Groupes Demain Montrouge et Montrouge écologique et solidaire

## **2 - Rétrocession du bail commercial sis 71 avenue de la République à Montrouge**

*Rapporteur : M. CARRÉ*

**M. CARRÉ.**- La Ville de Montrouge a exercé son droit de préemption lors de la cession d'un droit au bail portant sur des locaux situés 71 avenue de la République, dans le périmètre de sauvegarde du commerce.

Par délibération du 3 juin, vous avez approuvé le cahier des charges de rétrocession du bail commercial « Shoes and Co. » pour la somme de 120 000 €, hors frais, charges et honoraires. Un seul pli a été remis par M. Mathieu BARTEAU.

Le dossier de candidature répond tout à fait aux critères fixés par le cahier des charges. Le bailleur a donné son accord. Ce projet a reçu l'accord de la Commission d'étude.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver la cession du bail commercial à « Shoes and Co. » sis 71 avenue de la République à M. Mathieu BARTEAU et à autoriser M. le Maire à signer tout acte et document s'y rapportant pour la somme de 120 000 €, hors frais, charges et honoraires. Les frais se montant à 15 000 €, le montant global sera de 135 000 €.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### **Adopté à l'unanimité**

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Demain Montrouge – Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

**M. le Maire.**- Nous avons ensuite deux délibérations allant l'une avec l'autre.

### **3 - Acquisition de la parcelle sise 127, Avenue de la République**

---

*Rapporteur : M. LE MAIRE*

**M. le Maire.**- Notre projet est d'acquérir cette parcelle qui fait un peu plus de 900 m<sup>2</sup>. Elle a été mise en vente au prix de 6,050 M€. Un promoteur souhaitait l'acquérir. Nous avons exercé notre droit de préemption pour nous y substituer et proposer un projet d'aménagement d'un parc public. L'idée est que ce parc permette de désenclaver celui du 23 Boileau – nous aurons à terme un parc de 1 300 m<sup>2</sup> – et d'y installer un projet à vocation économique, incubateur et/ou *coworking*, qui sera réalisé en partenariat avec Vallée Sud Grand Paris.

### **4 – Cession de la parcelle sise 127, Avenue de la République**

---

*Rapporteur : M. LE MAIRE*

**M. le Maire.**- Notre objectif, après accord de Vallée Sud Grand Paris, est de céder à cette dernière cette parcelle du 127, République. C'est Vallée Sud Grand Paris qui aménagera l'espace à vocation économique, puisqu'elle est, comme vous le savez, compétente en matière de développement économique. Elle mettra par ailleurs à disposition de la Ville, la partie destinée à demeurer un espace vert ou à la création de l'espace vert évoqué.

Donc, ces deux délibérations sont liées : un, nous achetons la parcelle, et deux, nous la revendons à Vallée Sud Grand Paris pour le montant fixé à 6,050 M€.

**M. LE GALL.**- Quelques questions sur ces deux délibérations.

Dans la synthèse que vous nous avez envoyée, il apparaîtrait que l'avis du Domaine a été reçu le 27 juillet, mais que vous avez fait la proposition à la SCI le 26 juillet. Est-ce une coquille ? Ou s'agit-il des bonnes dates ?

Pour reprendre la question de M. TIMOTEO, je voudrais savoir comment l'on arrive à 1 300 m<sup>2</sup> d'espace vert, sachant qu'en additionnant les deux parcelles, on arrive à 1 300 m<sup>2</sup>, et parallèlement, sur la délibération qui arrive ensuite, vous nous dites qu'il va rester un tiers lieu et un espace économique pour les start-up, ce qui est une très bonne idée.

Concernant la deuxième délibération, j'aurais voulu savoir pourquoi le chef de file est plutôt Vallée Sud Grand Paris, alors que nous avons un outil municipal, la SEMARMONT, qui a pour vocation de privilégier le développement économique municipal.

**M. le Maire.**- Sur l'assiette, la parcelle fait 900 m<sup>2</sup> et le parc du 23 Boileau fait 500 m<sup>2</sup>.

Cela fait 1 400. L'assiette de la maison qui demeurera et qui sera dédiée au développement économique est de 100 m<sup>2</sup>. Il reste 1 300 m<sup>2</sup> pour aménager un espace vert accessible par la République. Pourquoi VSGP ? Parce qu'ils sont compétents en matière de développement économique. La SEMARMONT, c'est pour l'animation, ce n'est pas le développement économique.

Je crois qu'il est pertinent d'établir sur ce domaine un partenariat avec Vallée Sud Grand Paris. Quand on ne travaille pas avec pas Vallée Sud Grand Paris, vous dites que nous sommes absents du territoire et que nous ne faisons rien, et quand nous le faisons, vous nous critiquez aussi. On peut s'interroger sur la cohérence de vos critiques et de vos analyses, cela vous appartient.

Cela nous paraît parfaitement cohérent. C'est un beau projet qui va permettre à de jeunes entreprises de se développer à Montrouge et aux Montrougiens de profiter d'un espace de *coworking*, et on a vu qu'ils commençaient à en être fêrus.

**M. LE GALL.**- Vous pouvez me répondre très calmement. Vous dites que nous critiquons, nous posons simplement une question pour voter ensuite de manière éclairée ou non. Parfois, nous avons des doutes quant à un sens de vote, sur une abstention ou un vote pour ou contre.

Vos réponses nous aident parfois à changer le sens du vote, comme il est de tradition dans une assemblée délibérative.

Si vous voulez que nous soyons très procéduriers, j'ai remarqué que M. VERZEELE a voté la délibération sur le sport, chose qu'il n'a pas le droit de faire, étant en conflit d'intérêts. Je n'ai pas envie de polémiquer, mais si vous commencez à me répondre sur ce ton, nous pouvons faire durer les choses, et ce n'est le souhait de personne dans la salle ce soir.

**M. le Maire.**- Nous sommes effrayés, Monsieur LE GALL !

**M. VERZEELE.**- J'aimerais une explication sur le fait que je n'ai pas à voter les subventions sur le sport. Quelle est la raison ?

**M. LE GALL.**- Demandez aux services, qui sont compétents en la matière.

**M. VERZEELE.**- Je vous demande à vous.

**M. LE GALL.**- Ce n'est pas à moi de le faire.

**M. VERZEELE.**- Je ne fais partie d'aucune association. Je suis simplement représentant du maire au Conseil d'administration de ces associations. Je n'ai aucune affinité personnelle avec aucune d'entre elles.

Il n'y a aucune raison que je ne vote pas sur ces subventions !

Peut-être êtes-vous mal renseigné, parce que mon fils était président des Phoenix il y a quelques années, mais ce n'est plus le cas. J'ai été vice-président du SMM, dès que j'ai eu des fonctions d'élu au sein de ce Conseil municipal, j'en ai démissionné.

**M. le Maire.**- Merci. Les choses sont claires...

D'autres questions ?

**Mme CLAQUIN.**- Une question sur la seconde délibération, pour comprendre l'utilité du montage que vous proposez, qui est de céder la totalité de la parcelle à Vallée Sud Grand Paris, pour qu'elle-même rétrocède à la Ville de Montrouge une partie sous la forme d'un bail emphytéotique. À première vue, cela paraît inutilement complexe. J'imagine qu'il y a des raisons. Je souhaiterais en avoir connaissance.

**M. le Maire.**- Bonne question. C'est très simple. Nous allons revendre cette parcelle à Vallée Sud Grand Paris, ce qui fera une économie pour la Ville, puisque ce sont 6 M€ d'investissements que nous n'aurons pas à consentir. Vallée Sud aménagera et gèrera la partie économique, donc la maison qui sera conservée et aménagée à cet effet. La partie destinée à être réaménagée en espace vert sera mise à disposition de la Ville sur un très long terme et inscrite comme telle dans notre document d'urbanisme, donc ne changera jamais.

C'est excellent.

J'ajoute un petit hommage à mon prédécesseur, parce que c'est un projet qu'il avait de longue date, qui était d'ailleurs passé en Conseil municipal, mais la plupart d'entre nous n'étaient pas là, certains s'en souviennent peut-être. Il avait eu ce projet d'acheter cette parcelle et d'ouvrir ce parc avec le parc Boileau. À l'époque, le propriétaire avait renoncé à vendre, alors que la délibération était prête. C'est pourquoi, cette opportunité se présentant à nous, nous la saisissons. Le prix est élevé, mais comme vous l'indiquez, les espaces verts à Montrouge n'ont pas de prix.

C'est un très beau projet, une très belle opportunité. Nous sommes heureux que Vallée Sud Grand Paris accepte d'investir à nos côtés pour valoriser cet espace. Cela s'inscrit parfaitement dans la volonté que nous avons, eux et nous, d'établir un partenariat intelligent. Comme vous le savez, Vallée Sud Grand Paris a des moyens d'investissement importants, notamment parce qu'elle reçoit l'ensemble de la fiscalité économique que nous n'avons plus. C'est donc très intéressant et important de construire de tels projets avec elle.

**Mme VELOSO.-** Une précision. Est-ce Vallée Sud Grand Paris qui associera les habitants du quartier ou les écoles ?

Le savez-vous ?

**M. le Maire.-** Je ne comprends pas pourquoi vous posez la question.

**Mme VELOSO.-** Un nouvel espace vert sera créé, il serait bien d'associer les principaux usagers, pas seulement les enfants, mais les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

**M. le Maire.-** Demain, une maison sera dédiée au développement économique et un parc sera ouvert à tous les Montrougiens. Il n'y a pas forcément besoin de plus amples explications. Je pense que tout le monde sera d'accord sur un tel projet.

**M. SAINTOUL.-** Je suggère de laisser Mme CLAQUIN réagir à la réponse à sa question.

**Mme CLAQUIN.-** Je vous remercie pour vos explications sur l'intérêt du montage pour la Ville de Montrouge. Je m'interroge. Si je recalcule, cela veut dire que Vallée Sud Grand Paris investit 6 M€ pour une maison de 100 m<sup>2</sup>, puisque le reste sera cédé gratuitement à la Ville pour le parc.

Cela me pose toujours question, malgré tout.

**M. le Maire.-** Absolument, et donc, cela contribue à l'aménagement de son territoire. Comme vous le savez, dans la partie dense du territoire comme Montrouge, Vallée Sud Grand Paris contribue à la qualité de vie des habitants, qui passe par les espaces verts, qui coûtent très cher. Quand vous dites qu'il en faut davantage, vous vous rendez bien compte que cela a un prix très important. Je pense que c'est un élément positif pour la qualité de vie de ce quartier.

**Mme MEADEL.-** Pour bien comprendre, deux questions, Vallée Sud Grand Paris vous a-t-elle donné des signes qu'elle était prête à payer ce prix pour les 100 m<sup>2</sup> ?

**M. le Maire.-** Absolument.

**Mme MEADEL.-** Pouvez-vous nous garantir que ce sont uniquement 100 m<sup>2</sup> et pas plus ?

Pouvez-vous nous le certifier ?

**M. le Maire.-** Je n'ai pas entendu.

**Mme MEADEL.-** Pouvez-vous nous garantir et nous certifier ici que la surface qui sera vendue se limitera bien à ces 100 m<sup>2</sup> ?

**M. le Maire.-** Je crois que vous n'avez pas tout compris. Connaissez-vous cette parcelle ?

**Mme MEADEL.-** Oui, très bien.

**M. le Maire.-** Sur cette parcelle, il y a une maison sur la partie de gauche. C'est cette maison qui sera conservée, dont l'assiette est de l'ordre de 100 m<sup>2</sup> au sol. Elle va être transformée en espace économique. Tout le reste, *a priori*, sera démoli et transformé en espace vert. Ce sera relié avec le parc derrière et l'ensemble fera un parc de 1 300 m<sup>2</sup>.

**Mme MEADEL.-** Donc à peu près 1 300 m<sup>2</sup>.

**M. le Maire.-** C'est ce que l'on vous a présenté tout à l'heure.

**M. SAINTOUL.-** J'avoue que je comprends toujours mal.

Vous nous dites que Vallée Sud Grand Paris va investir 6 M€. Nous vous croyons sur parole. Ces 6 millions vont-ils être investis pour le parc, pour votre pépinière à start-up, pour faire chic, ou pour les deux ?

**M. le Maire.-** Vallée Sud va racheter l'entièreté de la parcelle au prix auquel nous l'avons acheté. Ils seront propriétaires de l'ensemble. Ils aménageront une partie bâtie puis l'espace vert qui sera mis à disposition de la Ville. Ce sera Vallée Sud Grand Paris, pas la Ville de

Montrouge, mais pour les Montrougiens, cela ne changera rien. Nous sommes un des éléments de Vallée Sud Grand Paris. C'est une entité dont nous faisons partie. Ce n'est pas une entité à part.

**M. SAINTOUL.**- Vallée Sud va payer l'ensemble des travaux ?

**M. le Maire.**- Nous verrons avec eux la manière dont nous organisons l'aménagement du parc. C'est une autre étape. Pour l'instant, il s'agit d'acquérir la parcelle, de la leur revendre et de mettre en place l'ensemble des éléments du projet. Nous vous présenterons ensuite la manière dont cela fonctionne.

**M. SAINTOUL.**- Vous nous vendiez un peu du rêve, en nous disant que Vallée Sud Grand Paris allait porter l'investissement. En fait, il sera partagé. Ce n'est pas un crime...

**M. le Maire.**- On parle du foncier. Nous acquérons une parcelle, nous la leur revendons. L'étape suivante sera de savoir comment nous allons aménager le parc, qui le financera, etc. Ne brûlons pas les étapes.

Ce qui vous est proposé au vote, c'est d'acquérir la parcelle et de la revendre. Rien de plus.

**M. SAINTOUL.**- Vallée Sud vous permet d'acheter une parcelle, parce que la commune n'a pas les moyens de l'acheter. C'est aussi simple que ça ?

**M. le Maire.**- Non, Monsieur SAINTOUL.

**M. SAINTOUL.**- Pourquoi Vallée Sud Grand Paris ne se porte-t-elle pas acquéreur directement ?

**M. le Maire.**- Parce que nous avons le droit de préemption.

**M. SAINTOUL.**- Vous voyez que vous avez une réponse simple à fournir. Au bout du compte, c'est Vallée Sud qui va être propriétaire. Comme vous le disiez, je suis critique de l'organisation territoriale, donc personnellement, je ne suis pas favorable au fait d'aliéner à Vallée Sud Grand Paris, parce que l'on est en train de renforcer une collectivité éloignée du public. C'était le sens de la question de ma collègue, Mme VELOSO, qui demandait si Vallée Sud s'adresserait directement aux usagers.

Vraisemblablement pas. Petit à petit, on renforce un échelon administratif, en tout cas une collectivité très loin des habitants. Vous êtes dans la même logique. Lors d'un précédent Conseil municipal, on nous a expliqué que Vallée Sud allait gérer la voirie pour certaines voies. Maintenant, vous nous expliquez que Vallée Sud Grand Paris sera propriétaire d'une pépinière... enfin, je ne sais plus comment vous appelez cela, vos cochonneries de « *start-up nation* »...

**M. le Maire.**- Merci pour ces propos positifs. On a tout dit sur ce projet.

**M. SAINTOUL.**- On s'éloigne encore une fois des besoins des habitants.

Cela fait joli, mais en réalité...

**M. le Maire.**- Monsieur SAINTOUL, j'ai compris. Vous m'avez coupé deux fois la parole.

**M. SAINTOUL.**- Vous auriez pu développer un autre projet.

**M. LE GALL.**- Vous ne m'avez pas répondu sur les dates, Monsieur le Maire, est-ce une coquille ?

**M. le Maire.**- Je ne sais pas, les services vérifient, je vous dirai cela avant la fin de la séance.

**Mme RENARD-DELAUTRE.**- Je voulais savoir si vous avez une garantie que Vallée Sud Grand Paris va bien construire cet incubateur d'entreprises, etc., et ne va pas, en plus de cela, faire un projet immobilier sur cette parcelle ?

Je voulais juste avoir la garantie de cela.

**M. le Maire.**- C'est formidable, comment vous êtes. On propose un projet d'aménagement d'un parc, d'un espace vert, et plutôt que de vous en féliciter, vous cherchez par tous les moyens à critiquer et dire que cette opération n'est pas bonne. Elle est positive pour les Montrougiens, positive pour notre budget.

**Mme RENARD-DELAUTRE.**- Personne n'a dit cela !

**M. le Maire.**- Elle s'inscrit dans la dynamique de Vallée Sud Grand Paris, dont nous faisons partie. Nous sommes dans une République, il y a des lois. Nous appliquons les lois. Si aujourd'hui, la loi NOTRE a été votée et qu'elle a pour effet que Montrouge fait partie d'un territoire et d'une métropole, c'est parce que certaines majorités l'ont voté. Nous faisons partie de ce dispositif et nous vivons avec.

Plutôt que d'être en marge de ce dispositif et de regarder passer les trains, il est préférable d'être actif et acteur de ce projet d'intercommunalité francilienne. C'est ce que nous faisons. Je rappelle que Vallée Sud Grand Paris a voté un plan pluriannuel d'investissement de 500 M€, et que nous avons souhaité et proposé d'élaborer 50 M€ de projet dans le cadre de ce PPI. C'est l'intérêt des Montrougiens d'obtenir des financements de Vallée Sud Grand Paris.

C'est un très beau projet.

Chacun a pu s'exprimer, je vous propose de passer au vote.

**Mme RENARD-DELAUTRE.**- Vous n'avez pas répondu sur la garantie du programme.

**M. le Maire.**- Bien sûr, Madame RENARD, puisque ce projet est de créer un espace vert, et Vallée Sud Grand Paris, évidemment, respectera la volonté des Montrougiens.

**Mme RENARD-DELAUTRE.**- Ce n'est pas que cela !

**M. le Maire.**- Nous passons au vote.

**M. SAINTOUL.**- Juste une observation. Vous nous expliquez que Vallée Sud Grand Paris investit, très bien. Elle pourrait le faire sous forme de subventions. Elle nous verserait 6 millions et l'affaire est réglée.

**M. le Maire.**- Elle n'a pas le droit d'accorder des subventions aux communes membres. C'est la loi, il faut la connaître.

### ***Première délibération, l'acquisition de cette parcelle à Vallée Sud Grand Paris.***

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### **Adopté à l'unanimité.**

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Demain Montrouge – Montrouge en commun  
Abstention : Groupe Montrouge écologique et solidaire

**M. le Maire.**- Europe Ecologique et Solidaire s'abstient sur l'aménagement d'espaces verts, les commentateurs apprécieront !

### ***Deuxième délibération, la cession de cette parcelle à Vallée Sud Grand Paris.***

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### **Adopté à l'unanimité.**

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Demain Montrouge  
Abstention : Groupes Montrouge en commun - Montrouge écologique et solidaire

## **5 - Cession des parcelles sises 2b, 4 et 6, Rue Couprie à Montrouge Habitat**

---

*Rapporteur : M. LE MAIRE*

**M. le Maire.**- Nous continuons sur l'aménagement urbain et arrivons à la cession à Montrouge Habitat des trois parcelles situées rue Couprie, pour y réaliser des logements sociaux. Nous avons acquis trois parcelles. C'est une opération qui remonte à loin, puisque la première a été acquise en 2001, il y a 20 ans.

Au 2 bis rue Couprie, pour une petite maison d'une superficie de 103 m<sup>2</sup>, au prix de 208 000 €. Il y a trois ans, nous avons acquis le 6 rue Couprie. C'est aussi une petite maison de 113 m<sup>2</sup>, au prix de 554 000 €. Le 24 juin, nous avons acquis la dernière parcelle, une maison de 97 m<sup>2</sup>, au prix de 660 000 €.

Notre projet, qui correspond à notre volonté de participer à la mixité du logement et de tendre vers les 25 % de logements sociaux que nous impose la loi, est de créer sur ces trois parcelles réunies un programme de 12 logements dans un immeuble de quatre étages, avec un volume total de 740 m<sup>2</sup>.

Nous avons interrogé les domaines sur la valeur de ces trois parcelles. France Domaine nous a indiqué que les trois valaient 2,072 M€. Nous avons proposé à Montrouge Habitat, notre bailleur social, d'acquérir cette parcelle et de construire ce programme à cet emplacement rue Couprie.

**M. BOUCHEZ.**- Effectivement, c'est une bonne chose que nous puissions aborder la construction du logement social. Quand je regarde le prix, 2,072 M€, si je divise par 313 m<sup>2</sup>, qui correspondent au foncier cédé, on arrive à 6 600 € du mètre carré.

Je me réjouis. Cela me semble tout à fait correct par rapport au prix du marché que l'on peut constater, situé à Montrouge, selon les endroits, entre 5 000 et 10 000 du mètre carré.

C'est déjà une bonne chose.

Cela m'a interpellé, parce que dernièrement, Montrouge Habitat a été cédé à un partenaire, pourquoi n'a-t-on pas pris cette base pour faire l'évaluation ? Peut-être serait-on arrivé à plus de 38 millions, qui sont l'estimation retenue.

À nouveau, je renouvelle la demande que nous avons faite à l'époque, selon laquelle une étude avait été faite sur la valorisation de Montrouge Habitat, et nous aimerions bien avoir cette valorisation.

Je me réjouis que l'on arrive à un prix correspondant à celui du marché, je m'inquiète néanmoins pour le logement social.

Si l'on regarde ces 6 600 € du mètre carré, pour ce qui va être construit, 740 m<sup>2</sup>, nous allons arriver à un prix au mètre carré relativement élevé. Si on prend simplement un rendement de 4 %, il faudrait déjà que l'on ait 10 € du mètre carré en location, sans même compter la construction.

Quel type de construction allons-nous avoir ? Nous allons arriver sur du PLUS.

Même avec la construction, nous allons arriver à des prix en dehors du marché.

Je me résume, les 6 600 € du mètre carré, c'est à la fois bien et extrêmement élevé pour du social.

**M. le Maire.**- Merci pour cette juste remarque, Monsieur BOUCHEZ.

Cet exemple illustre bien la difficulté qu'ont les villes denses, qu'a eue la Ville de Montrouge pour construire des logements sociaux. C'est l'une des explications selon lesquelles nous n'atteignons pas aussi facilement que certains le souhaiteraient le taux de 25 %.

En effet, le foncier est cher à Montrouge, parce que la ville est attractive et que beaucoup de gens souhaitent s'y installer. Vous avez constaté que les prix du foncier ont beaucoup monté.

Mais Monsieur BOUCHEZ, comme vous le savez, j'imagine, le prix du foncier est déterminé par les Domaines et nous sommes tenus de les respecter. Pourquoi les Domaines fixent-ils un prix aussi élevé ? Parce qu'il y a un droit de propriété en France, et qu'un propriétaire, je crois que vous l'êtes aussi, ne peut pas être spolié. Le propriétaire a des droits, son foncier a une valeur. Lorsque le propriétaire souhaite vendre, si nous exerçons un droit de préemption, il faut appliquer le prix des Domaines, qui défendent l'intérêt des propriétaires, ce qui est tout à fait logique.

Nous l'avons vu sur la délibération précédente, la parcelle de 905 m<sup>2</sup> vaut 6 M€, parce qu'un promoteur l'a achetée à ce prix. C'est tout simplement la réalité de la métropole, et singulièrement de Montrouge.

Merci de souligner que construire des logements sociaux à Montrouge n'est pas facile.

Cela fait 20 ans que nous travaillons sur ce petit projet. Année après année, c'est donc avec constance que nous faisons ce travail.

Comprenez bien que cela n'est pas aussi facile de claquer des doigts et de dire : « Il n'y a qu'à, faut qu'on ».

**M. BOUCHEZ.**- Avez-vous fait appel aux Domaines pour l'évaluation de Montrouge Habitat ?

**M. le Maire.**- Vous mélangez tout, Monsieur BOUCHEZ. Nous avons déjà eu de larges échanges et des conversations sur la fusion des offices, Montrouge Habitat et les autres offices dans le cadre de SOHP. La loi Elan nous y oblige. La valeur de Montrouge Habitat est la valeur vénale. Tout cela a été expertisé par les experts, entériné par le préfet, sous l'égide de l'État. N'essayez pas de continuer à raconter des *fake news*, parce que tout cela est totalement faux. Tout cela s'est fait en parfaite cohérence, transparence et légalité.

Essayer de faire croire que Montrouge Habitat a été bradé est totalement faux, mais cela vous amuse de continuer à propager des choses fausses, c'est votre droit.

**M. SAINTOUL.**- Une fois n'est pas coutume, je vais confirmer ce que vous dites. Effectivement, je pense que cette polémique est sans fondement, puisque mon groupe, sur ce sujet, l'avait déjà dit, la question du prix du marché ne doit pas se poser lorsqu'il est question de logement social. Aliéner le parc de Montrouge Habitat au prix du marché n'avait pas de sens.

Bref.

En revanche, pour ce qui est de cette délibération *stricto sensu*, je trouve qu'elle consiste ou qu'elle donne un véritable réquisitoire contre l'inaction de votre majorité, dans votre précédent mandat et celui de votre prédécesseur.

En réalité, on a trois lots, le premier qui a été vendu faisait 103 m<sup>2</sup>, vendu 208 000 €. Le dernier fait 97 m<sup>2</sup>, il est plus petit et a été vendu 660 000 €. Je pense que là, est bien résumé le fait que rien, mais absolument rien n'a été fait pour enrayer la hausse du foncier et la hausse des loyers à Montrouge.

Je sais que cela prête à sourire pour vous, je vois bien.

**M. le Maire.**- Et le principe de réalité, vous avez observé...

**M. SAINTOUL.**- Le principe de réalité, c'est de poser des actions pour enrayer une hausse qui, aujourd'hui, chasse les habitants de classes populaires de Montrouge. C'est un fait. Peut-être vous en contentez-vous, peut-être êtes-vous très satisfaits de la situation qui vous garantit peut-être un électorat aisé et qui sera tenté de voter pour vous, peut-être est-ce le calcul que vous faites, mais en réalité, c'est un problème. Quand les habitants sont obligés de quitter la ville quand ils ont leur premier ou leur deuxième enfant, c'est un problème.

Les chiffres sont éloquentes, bien sûr, il n'est pas possible d'enrayer la totalité de la hausse du foncier, le mouvement est global, nous ne sommes pas idiots. Je ne suis pas du genre à dire « Il n'y a qu'à, faut qu'on », j'ai d'ailleurs commencé mon intervention en vous donnant raison concernant la question de la vente de Montrouge Habitat.

Je ne suis pas aveuglé par l'idéologie, mais j'observe que vous n'avez rien fait et que c'est le cadet de vos soucis.

Quant à cette délibération, j'aimerais savoir quel type de logement social va se trouver à l'avenir sur ce site. Je crois, malheureusement, que je connais déjà la réponse, M. BOUCHEZ l'a signalé, cela ne sera pas de l'habitat très social.

**M. le Maire.**- Merci.

D'autres questions ?

**M. LE GALL.**- Pour rappeler effectivement et synthétiser les deux interventions d'Antoine BOUCHEZ et de M. SAINTOUL, pour le coup, l'inaction sur une vingtaine d'années aurait pu quand même vous permettre d'octroyer une petite ristourne à Montrouge Habitat. Lorsqu'on fait la somme des trois terrains que vous avez achetés et que la Ville a acquis historiquement, on arrive à 1,4 million. Vous revendez effectivement ces terrains à 2,5 millions, au prix du marché. Vous nous dites, d'un côté, qu'il ne faut pas vendre Montrouge Habitat au prix du marché, et aujourd'hui, vous décidez de vendre une parcelle à Montrouge Habitat au prix du marché. Cherchez l'incohérence. Ce sont peut-être des *fake news*, comme vous dites, que l'on assène dans la ville, mais je pense que votre méconnaissance de la finance s'avère encore une fois ce soir au grand jour.

Une petite comparaison : vous savez que nous avons une ville de 2,1 millions d'habitants juste à côté, et lorsque les promoteurs doivent investir dans le logement social – et cette mairie se fait fort d'atteindre plus rapidement que la nôtre les 25 % de logement social, puisqu'elle est également carencée –, ils ont trouvé une solution. Au-delà de la charte promoteur dont nous avons parlé tout à l'heure, ils réussissent un tout petit peu mieux à tordre le bras des promoteurs, et vous n'avez pas droit, pour le logement social à Paris, de vendre le foncier au-delà de 1 400 € du m<sup>2</sup>.

Ici, sur ce programme, vous allez construire environ 750 m<sup>2</sup> de plancher. Si on ramène le prix du foncier au plancher qui va être produit, nous en sommes quand même à 2 800, soit deux fois plus.

Comment pouvez-vous expliquer que d'un côté, Paris, qui est une ville dense et n'a malheureusement pas non plus beaucoup de foncier, en est capable, et que Montrouge n'y arrive pas ?

**M. le Maire.**- Toujours un donneur de leçon, Monsieur LE GALL.

Comme vous savez tout, vous savez que nous sommes contraints par France Domaine. Avec France Domaine, nous n'avons pas le droit d'aller au-delà de plus 10 %, ou moins 10 %. C'est le juge de paix. Ce n'est pas Montrouge qui fixe les tarifs, c'est France Domaine. On interroge France Domaine, qui nous donne un prix que nous respectons.

2 800 € de charge foncière pour le logement social, c'est ce qui se pratique à Montrouge. Ce n'est pas du tout incohérent. J'aurais apprécié, peut-être, que les uns et les autres, vous disiez : « Bien, enfin un programme de logement social », mais vous êtes toujours dans la critique, et la comparaison avec la valeur de Montrouge Habitat n'a, encore une fois – mais vous le savez très bien, Monsieur LE GALL, si vous étiez honnête intellectuellement –, absolument rien à voir, puisque c'est du logement social qui a été fusionné avec d'autres et cela reste dans le domaine public. La valeur de cession de Montrouge Habitat SOHP n'a aucun rapport avec l'opération dont il est question ici.

D'autres questions ?

**M. LE GALL.**- Les habitants apprécieront l'insulte.

**M. le Maire.**- Quelle insulte ?

**M. LE GALL.**- Vous m'avez dit : « si vous étiez honnête intellectuellement », ce qui veut dire que vous me pensez malhonnête ?

**M. le Maire.**- Oui, quand vous dites que nous avons privatisé Montrouge Habitat, c'est malhonnête. Ce n'est pas honnête intellectuellement, non seulement de le dire, mais de l'écrire et de le propager.

**M. LE GALL.**- Est-ce qu'une SEM est une société privée?

**M. le Maire.**- C'est une société privée, mais à capitaux publics. SOHP est à 84 % publique. Une SEM à capitaux publics, ce n'est pas une privatisation.

**M. LE GALL.**- Juridiquement, c'est une société privée.

**M. le Maire.**- Ne jouons pas sur les mots.

**Mme MEADEL.**- Nous ne disons pas que vous avez privatisé Montrouge Habitat. Nous regrettons que vous l'ayez vendue à Issy-les-Moulineaux. Vous savez comme moi que la loi Elan propose différentes modalités pour faire baisser les coûts de gestion des bailleurs sociaux, et dans ces modalités, il y a par exemple l'hypothèse de la coopérative. Vous n'étiez pas obligé de vendre à Issy-les-Moulineaux, à SOHP.

Je voudrais juste que vous ne nous fassiez pas dire ce que nous ne disons pas.

**M. le Maire.**- Si, parce que ce point est important : vous propagez l'idée, et vous l'écrivez, même, que la Ville a privatisé Montrouge Habitat. C'est totalement faux. Nous avons décidé, en application de la loi Elan, de respecter la règle des 12 000 logements et donc de choisir un partenariat. Quel qu'ait été le partenariat, si nous étions allés avec Vallée Sud Grand Paris, si nous avons créé une coopérative, il aurait également fallu calculer la valeur vénale de Montrouge Habitat et le prix aurait été le même.

Ce n'est pas une privatisation, nous n'avons rien vendu à Issy-les-Moulineaux, nous faisons partie d'une nouvelle SEM, dont nous sommes actionnaires, nous avons apporté notre capital. Il n'y a pas de privatisation. Parler de cela, c'est évidemment induire les Montrougiens en erreur, et je crois, je le répète, c'est intellectuellement malhonnête.

Nous nous sommes exprimés les uns et les autres, les choses ont été dites. Je vous propose de passer au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### **Adopté à l'unanimité**

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Groupes Montrouge en commun

Abstention : Groupes Demain Montrouge - Montrouge écologique et solidaire

**M. le Maire.**- Nous retiendrons que Demain Montrouge et Montrouge Ecologique et Solidaire ne sont pas favorables au logement social à Montrouge.

**M. SAINTOUL.**- Monsieur le Maire, arrêtez de dire des âneries. N'interprétez pas nos votes. Si vous voulez, nous les expliciterons. Vous savez bien que nous sommes favorables au logement social. Vous n'avez pas été capable de nous expliquer quel type de logement social serait construit.

**M. le Maire.**- Montrouge en Commun est-il pour ou contre ? M. TIMOTEO est parti.

**Mme CLAQUIN.**- Montrouge en commun est quand même représenté, Monsieur le Maire, il se trouve qu'il a voté. Avec une attention un peu plus marquée au vote de l'opposition, vous auriez remarqué que nous avons voté pour votre délibération. Quand nous votons pour et que vous ne le remarquez pas, nous allons finir par être découragés d'appuyer certaines de vos propositions.

**M. le Maire.**- Merci pour l'explication de vote. Me voilà rassuré.

## MARCHES PUBLICS

### **1 - Avenant à la concession de service relative à la gestion et à l'exploitation du foyer polyvalent de loisirs dénommé espace Colucci pour contribuer au déploiement du dispositif « Numérique pour tous », à conclure avec l'IFAC.**

*Rapporteur : M. HUREAU*

**M. HUREAU.**- Cet avenant concerne la concession de service public relative à la gestion et à l'exploitation du foyer polyvalent de loisirs bien connu à Montrouge et dénommé « espace Colucci », pour contribuer au déploiement du dispositif numérique pour tous, à conclure avec l'IFAC.

Vous savez que par convention de délégation de service public, qui date maintenant du 6 juillet 2018, la Ville de Montrouge avait délégué à l'IFAC la gestion et l'exploitation de ce foyer polyvalent dénommé espace Colucci.

Le délégataire, dans son rôle d'animateur de l'espace Colucci, se doit de participer à la lutte contre toute forme d'exclusion sociale – c'est avant tout un lieu d'intégration sociale –, dont l'exclusion numérique qui doit être combattue également.

La difficulté d'accès aux technologies de l'information et des communications pour de nombreux usagers a conduit la Ville à soutenir le dispositif Numérique pour tous.

Afin de permettre un accès aux outils informatiques et de réduire cette fracture numérique et l'illectronisme, la Ville de Montrouge et les délégataires se sont entendus pour intégrer cette mission dans la convention de délégation. Elle n'y était pas, nous l'ajoutons.

Conformément à l'article R.3135-2 du Code de la commande publique, il y a lieu de modifier la convention initiale par voie d'avenant, afin de permettre au délégataire de réaliser cette mission, conjointement avec la Ville.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver l'avenant n°1 à la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du foyer polyvalent de loisirs dénommé « espace Colucci » et d'autoriser le Maire à le signer et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

**M. le Maire.**- Merci Monsieur HUREAU.

Des questions ?

**M. PASTEAU.**- Je crois que l'intervention de mon collègue M. SAINTOUL a su exprimer la crainte que le Pass numérique soit un dispositif relativement inefficace, je ne sais pas ce qu'il en est, mais l'illectronisme, ce n'est pas d'abord un problème d'accès à la culture et à l'éducation, mise en ligne en vidéo sur les réseaux sociaux. Non. C'est avant tout un problème d'accès à des services administratifs ou à des services privés d'importance. Par exemple, les étrangers faiblement scolarisés, qu'on a obligés à suivre un parcours numérique pour obtenir un rendez-vous au Service des étrangers en préfecture. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Tout cela est né d'un formalisme tatillon, lui-même engendré par le manque de confiance des politiques envers les plus nécessiteux. L'Administration, avec laquelle ils ont plus que d'autres un besoin impérieux d'interagir, leur demande d'apporter toute sorte de preuve de leur condition. C'est ainsi, et rien que cela justifie de lutter contre l'illectronisme, et opportunément, de créer un business de la lutte contre l'illectronisme qui peut s'incarner par ce genre de dispositif.

Un médiateur numérique qui ira vers les populations concernées vraiment par cette politique sera fort utile, en dépit de la mécanique politique et institutionnelle vicieuse qui aboutit à ce besoin.

**M. HUREAU.**- Je réponds déjà sur l'argument de M. SAINTOUL qui disait que cela serait un échec. Je rappelle deux faits majeurs : ces mois derniers, un contexte sanitaire a empêché le programme de prendre plus d'ampleur. Avoir déjà 20 % de couverture de consommation des 500 chéquiers reçus par la métropole, ce n'est déjà pas si mal, avant une rentrée qui permet de booster, de démultiplier cette action. Nous en sommes au début et non à la fin, ce n'est pas l'heure du bilan.

Deuxième élément, l'espace Jules Ferry ne pouvait pas ouvrir avant le 1<sup>er</sup> octobre. Il va ouvrir début octobre, et là aussi, il va contribuer à l'accroissement de l'usage de ces Pass numériques.

Je ne reviens pas sur la nécessité d'étendre la lutte contre l'illectronisme aux personnes les plus démunies et aux migrants. Si j'ai rappelé tout à l'heure, dans la présentation initiale, que nous avons accueilli la CIMAD dans le local de Numérique pour tous, c'est bien pour faire une synergie entre des demandeurs de lien avec l'Administration française – qui, je suis d'accord avec vous, ne facilite pas toujours les choses –, de façon à leur permettre de connaître ce lieu et de pouvoir y venir après naturellement, pas simplement pour être conseillés sur l'accès au droit, mais également pour pouvoir bénéficier de ces nouveaux services d'accompagnement numérique.

Nous ne les oublions pas, croyez bien, et cela fait partie du programme.

**M. le Maire.**- Autre commentaire ? Il n'y en a pas.

Je voudrais féliciter Pascal HUREAU pour son investissement dans ce projet. C'est vraiment un projet formidable, et le fait que la Ville de Montrouge soit en mesure de coaliser et de réunir de nombreux partenaires pour lutter contre la fracture numérique, c'est exemplaire et à saluer. Le fait que nous soyons bénéficiaires du Pass numérique, qui est une expérimentation, puisque seulement 16 villes en Ile-de-France ont été sélectionnées par la métropole, est une chance formidable.

Je suis assez sidéré de la manière dont M. SAINTOUL et M. PASTEAU abordent ce sujet. Je crois vraiment que la crise a démontré que sans le numérique, on ne pouvait pas s'en sortir. Les choses vont aller encore plus fort, et vraiment, aider les plus démunis des Montrougiens, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes, à résoudre cette fracture et à s'en sortir, c'est à saluer et c'est ce que j'aurais attendu de vous, mais chacun est libre de ses positions.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**Adopté à l'unanimité (M. Ondoua et M. Mouly ne prennent pas part au vote)**

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Demain Montrouge – Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

## **2 - Rapport du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation du Beffroi, centre culturel et de congrès de la commune pour l'année 2020**

*Rapporteur : M. LE MAIRE*

**M. le Maire.**- Le Beffroi de Montrouge a été impacté par la crise sanitaire. Il a eu, en 2020, à peu près quatre mois d'activité. Il a fonctionné pendant quatre mois, puisque la crise l'a obligé à s'interrompre. Le chiffre d'affaires a été impacté, évidemment. Il a baissé de 57 %, puisque le chiffre d'affaires du Beffroi, ce sont essentiellement des locations à des entreprises pour des manifestations.

Nous avons dû avoir recours à la trésorerie accumulée au cours des années précédentes. Le résultat de l'année 2020 est négatif de 216 000 €. Il n'y aura donc évidemment pas, il n'y a pas eu en 2020 d'intéressement versé par la SOGEB à la Ville, mais nous n'avons pas non plus dû lui verser une subvention d'équilibre. Elle a su faire face à cette crise avec les moyens qui sont les siens.

En 2021, la SOGEB relève la tête, même si le premier semestre a été, lui aussi, assez atone, mais le semestre qui vient de commencer est assez positif et nous prévoyons en 2021 d'arriver à l'équilibre.

Je rappelle que la SOGEB, ce sont trois permanents bien dynamiques et qui arrivent à faire fonctionner cette société réalisant en temps normal, hors crise, un chiffre d'affaires de plus de 2 M€.

En 2020, le Beffroi ne s'est pas arrêté, puisque nous avons installé un espace de télétravail qui a connu un succès certain.

Nous avons également continué à proposer des spectacles retransmis par Internet, par des captations. Nous avons accueilli plusieurs Conseils municipaux, ainsi que les journées du don du sang. Il a réduit son activité, mais il était toujours là pour assurer la solidarité.

En 2021, nous y avons installé, comme vous le savez, le centre de vaccination. Nous avons continué les activités que j'évoquais.

Voilà un rapide bilan et une synthèse du compte rendu annuel d'activité de la gestion du Beffroi.

Y a-t-il des questions ?

**M. SAINTOUL.**- Ma question porte sur le projet d'ouverture du toit terrasse, qui était censé être mis en œuvre cet été. Qu'en a-t-il été ? Je vous avais demandé, en Conseil d'administration de la SOGEB, que les appels d'offres soient fournis aux administrateurs. Vous m'aviez répondu : « Écoutez, nous sommes un peu tenus par le temps. De toute façon, cela aura lieu et nous vous ferons un bilan à la rentrée ».

C'est donc le moment de nous fournir les appels d'offres, s'ils existent, et de faire le bilan.

**M. le Maire.**- Merci. Sur ce projet d'aménagement d'un *rooftop* sur le toit du Beffroi, nous avons lancé une consultation auprès des prestataires de la SOGEB, consultation qui a été infructueuse, personne n'ayant pu répondre à notre cahier des charges. C'est la raison pour laquelle ce projet n'a pas vu le jour au cours de l'été, comme vous avez pu le constater les uns et les autres.

Nous allons reprendre le projet autrement. Il y a plusieurs sujets complexes, nous allons repartir sur un nouveau cahier des charges, un nouveau projet et nous consulterons de nouvelles entreprises, en espérant avoir des réponses qui nous conviennent et qui nous permettront de réaliser ce beau projet.

**M. SAINTOUL.**- N'hésitez pas à consulter les membres de l'opposition, les administrateurs au besoin, la population voisine, et surtout, j'en profite pour formuler explicitement ma crainte ou mon souhait : si un jour, un toit terrasse est ouvert au public, qu'il ne soit pas ouvert qu'au public aisé et que l'on n'y aille pas prendre un café à 2,50 €.

**M. le Maire.**- Toujours des craintes. Vous êtes craintif.

**M. SAINTOUL.**- Nous avons été élus pour cela, Monsieur le Maire.

**M. le Maire.**- Merci pour ces remarques toujours positives.

**M. SAINTOUL.**- Nous sommes là pour poser les garde-fous.

**M. LE GALL.**- Des questions un peu techniques pour comprendre les choses. Vous mettez dans votre rapport que la situation financière du Beffroi reste bonne. Je pense qu'il faut quand même dire aux Montrougiennes et Montrougiens que nous avons traversé la crise, qu'elle est

difficile pour tout le monde et d'autant plus pour un équipement de ce type, qui a vécu et vit sur de l'événementiel et du spectacle. Il n'y a pas de difficulté à constater aujourd'hui que la situation est un peu plus compliquée que celle que vous avez bien voulu décrire, et elle est largement compréhensible.

Je remercie bien évidemment les personnels qui ont, j'imagine, contribué, on le voit dans le rapport, je crois que vous notez qu'il y a eu malheureusement quelques semaines ou même quelques mois de chômage partiel pour eux. Je voulais remercier bien évidemment l'État, puisqu'il a contribué très fortement, en abondant via le fonds de solidarité, via les minorations sur la masse salariale, notamment les taxes patronales, via également le retour de l'impôt sur les sociétés de l'année 2019.

Ma question, pour comprendre l'ampleur du phénomène : vous notez dans le rapport que vous avez sollicité un PGE de 390 000 €. J'aimerais savoir si ce prêt avait été mobilisé.

Vous notez dans le rapport que vous allez probablement solliciter 110 000 € supplémentaires, ce qui fait au total 500 000 €. Si cette somme devait être mobilisée, dans ce dispositif, des remboursements devront intervenir au cours des prochaines années. Je souligne que nous allons devoir collectivement faire un effort pour cet équipement. Je ne crois pas qu'il faille se féliciter que l'actionnaire n'ait pas mis au « pot », puisque je crois que c'est le rôle d'un propriétaire avisé aussi de trouver l'ensemble des solutions.

**M. le Maire.**- Merci. Si, je crois qu'il faut se féliciter du fait que la SOGEB a été capable, dans cette crise, de résister par ses propres moyens. Elle a réussi à le faire, parce qu'au cours des années profitables, si je puis dire, au cours des années précédentes, elle a pu accumuler de la trésorerie et des bénéfices. Cela prouve que ce modèle que nous avons est assez unique. D'ailleurs, quand vous discutez avec les communes voisines, peu sont en mesure d'avoir des équipements de cette qualité qui ne coûtent rien au contribuable. C'est le cas du Beffroi. Il faut quand même le souligner.

La SOGEB ayant cumulé de la trésorerie au cours des années, elle a pu faire face en 2020 à cette crise, et comme elle est évidemment très sensible à la situation économique, parce que quand il n'y a pas de manifestation, elle ne rentre pas de chiffre d'affaires, le chiffre d'affaires a été divisé par plus de deux. Néanmoins, elle a réussi, en piochant dans sa trésorerie, à passer le cap difficile. Nous n'avons pas eu à accorder une subvention d'équilibre au Beffroi, et comme je vous le disais, l'année 2021 se présente bien, la croissance est là, les « affaires » reprennent et le chiffre d'affaires est largement à la hausse. Il y a fort à parier qu'en 2021 non plus, la Ville n'aura pas à mettre au pot.

En 2022, si tout va bien, et nous l'espérons, elle reviendra à un étiage normal. Vous savez qu'elle a atteint en 2019 plus de 2 M€, et qu'en 2019, elle avait versé un dividende à la Ville. Il faut se mettre dans cette perspective positive, un, d'un équipement qui ne coûte rien au contribuable montrougien, deux, qui, sans doute, à assez court terme, rapportera des dividendes, et trois, permet – n'est-ce pas, Madame AUBRY – de réaliser une saison culturelle très riche et que beaucoup nous envient.

**M. LE GALL.**- Nous sommes d'accord là-dessus. Sur ma question, le Beffroi a-t-il eu à solliciter le PGE ?

**M. le Maire.**- Non, le PGE de 380 000 € n'a pas été mobilisé en 2020 mais en 2021. Nous en rendrons compte l'année prochaine, lors du rapport.

Vous aviez demandé pourquoi le personnel permanent a été augmenté de 4 % pendant une année de crise. Ces 4 % correspondent pour 1,4 % à l'inflation, pour 0,7 % aux heures supplémentaires N-1 reportées en 2020, et pour 1,9 % à l'effet en année pleine de l'augmentation décidée en juin 2019, puisque 2019 était une année de bons résultats. C'est l'explication des 4 % d'augmentation du personnel permanent. Quant au non permanent, vous le voyez vous-mêmes, ce sont les intermittents qui n'ont pas été sollicités, puisqu'il n'y avait pas de spectacle.

**M. LE GALL.**- Merci de ces réponses. Le contribuable local n'a pas été sollicité, mais collectivement, c'est bien le contribuable qui participe, grâce aux aides de l'État.

**M. le Maire.**- Nous sommes d'accord, mais cela, c'est la France entière, c'est tout le monde. C'est un autre sujet.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### **Adopté à l'unanimité.**

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Demain Montrouge - Montrouge écologique et solidaire

Abstention : Groupe Montrouge en commun

### **3 - Rapport du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation d'un immeuble contenant un hôtel d'activités et une pépinière pour l'accueil de créateurs d'entreprises pour l'année 2020**

---

*Rapporteur : M. CARRÉ*

**M. CARRÉ.**- Je rappelle que depuis 2005, via une convention de délégation d'une durée de 15 ans conclue avec la Ville, la SEMARMONT assure la gestion et l'exploitation d'un immeuble contenant un hôtel d'activités et une pépinière pour l'accueil de créateurs d'entreprises. Cette convention arrivera à échéance le 31 octobre 2021. Je vous donnerai le *timing* de cette consultation.

Une convention d'apport en compte courant avait été signée entre la Ville de Montrouge et la SEMARMONT le 14 décembre 2020. Cet apport a pour objet de financer des frais de notaire relatifs au privilège de prêteur de deniers demandés par les banques dans le cadre des prêts accordés par l'acquisition de locaux commerciaux auprès de Montrouge Habitat. Ce montant était de 70 000 €. Je vous rappelle que l'acquisition était pour un montant de 11,506 M€. On a également réglé les droits de 900 000 €, que nous avons pris sur nos fonds propres, ce qui faisait un total de 12,4 M€. Cela nous a permis de racheter le 18 décembre dernier les 60 commerces de Montrouge Habitat, et le 17 décembre, le local dont nous parlions tout à l'heure, de 75 Verdier, concernant le fromager.

Concernant l'activité du délégataire, vous avez deux parties. Concernant les locaux commerciaux, la réalisation de 2020 a été de 487 592 €, et la pépinière, 358 820 €.

Il faudra noter que les prévisions pour 2021 reprendront donc les commerces acquis au 18 décembre de Montrouge Habitat, pour 747 000 €.

Les conséquences de la crise se sont traduites par l'annulation de plusieurs loyers. Je pense que nous en avons déjà parlé précédemment. Concernant l'hôtel d'activités, c'est la suppression, l'annulation du mois d'avril 2020 et de certains loyers concernant les locaux commerciaux.

Quand on regarde le bilan financier de 2020, je pense que vous avez les chiffres, on voit que nous avons un fonds de roulement de 800 000 €, puisque nous avons déjà remis auparavant, comme précité, 900 000 € de fonds propres pour l'acquisition des commerces de Montrouge Habitat. Cela nous a d'ailleurs permis, compte tenu de la bonne tenue financière de l'époque, de pouvoir acheter ces locaux.

Ensuite, pour l'analyse comptable des comptes de résultat, le total des produits d'exploitation est de 864 699 €, avec une variation de 2,1 % par rapport à 2019.

Concernant les charges d'exploitation de 658 054 €, elles comprennent évidemment en grande partie le crédit-bail, d'un montant de 197 773 €, et l'embauche d'une troisième personne à la SEMARMONT, Rue Danton, afin de suivre les locaux de Montrouge Habitat.

Le résultat net est de 180 385 €, soit une variation de 1,6 % par rapport à 2019.

Des questions ont été posées par M. LE GALL, je vous en remercie, parce que cela permet de donner des éclaircissements à l'ensemble de nos collègues.

Première question concernant Eiffage, qui n'a pas d'actionnaire. Eiffage est bien actionnaire, sans avoir de représentants. C'est son choix depuis la création de la SEMARMONT.

Concernant le crédit-bail, il ne sera pas remplacé par un loyer, mais une redevance d'affermage, qui tiendra compte de l'occupation et de l'exploitation des lieux et reste à négocier.

Ensuite, concernant le contrôle fiscal de 2019, il portait sur les dotations aux investissements, et nous n'avons pas pris en compte la quote-part des terrains. Je vous rappelle que les terrains ne sont pas amortissables.

En revanche, nous contestons le fait qu'il y ait deux immeubles considérés comme des volumes. C'est le bâtiment B1, celui qui est place Messier, où se trouve la Vie Claire, et le deuxième concerne le bâtiment Verdier République. Nous contestons par rapport aux services fiscaux. Nous avons reçu l'inspectrice des impôts, nous en avons discuté, et nous avons reçu un courrier, le 24 juillet 2020, de l'inspectrice divisionnaire des finances.

Je vous cite les phrases :

*« Les actes de procédure de contrôle fiscal ont été suspendus dès le 17 mars pour tenir compte de la situation sanitaire et des très forts ralentissements de l'activité économique ».*

Enfin, le point de désaccord qui est notifié : *« concernant l'amortissement des divisions en volume, est en cours d'instruction à la direction générale des finances. Le service vous adressera sa réponse dès réception, la nouvelle analyse par le service juridique ».*

À ce jour, nous n'avons rien, nous sommes toujours en attente. C'est une affaire qui date de 2019.

Enfin, il y avait une question aussi concernant les loyers assujettis à la TVA.

Je rappelle que les commerces que nous possédions avant ceux de Montrouge Habitat sont assujettis à la TVA. Ceux de Montrouge Habitat ne le sont pas, puisqu'il n'est pas assujetti à la TVA. Les nouveaux baux que nous aurons seront assujettis à la TVA, mais concernant les anciens, nous pourrions le proposer, mais il n'y a pas d'obligation. Pour certains, ce sont des associations et ils ne sont pas assujettis à la TVA.

Concernant le *timing* de la consultation, la DSP émettra un avis sur l'offre reçue le 1<sup>er</sup> octobre et si l'offre est satisfaisante, le choix du délégataire sera soumis au Conseil municipal lors de la séance du 20 octobre. Le Code général des collectivités territoriales nous impose d'adresser l'analyse des offres 15 jours avant, soit le 5 octobre.

**M. le Maire.**- Merci pour la présentation complète de ce rapport.

Y a-t-il des questions ?

Il n'y en a pas.

Nous passons au vote.

Nous devons prendre acte, comme le rapport précédent.

**M. LE GALL.**- Juliette MEADEL ne prendra pas part au vote, du fait de son statut d'administratrice.

**M. le Maire.**- Les administrateurs ne prennent pas part au vote, comme dans le vote précédent. Nous proposons à tous les autres de prendre acte.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**Adopté à l'unanimité (Mme Méadel et M. Carré ne prennent pas part au vote).**

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Demain Montrouge – Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

#### **4 - Rapport du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation des trois marchés forains de la ville pour l'année 2020**

---

*Rapporteur : M. CARRÉ*

**M. CARRÉ.** - Concernant les marchés forains, nos trois marchés, je rappelle que la tarification est calculée au mètre linéaire, selon que la place est couverte ou découverte. La tarification est arrêtée annuellement par délibération du Conseil municipal.

Vous allez trouver la grille des tarifs. Vous avez la typologie des commerçants. Il y a une petite erreur, parce que vous avez Victor Hugo, Jules Ferry, et le troisième est évidemment le marché de la Marne.

Concernant le nombre de commerçants présents, pour Victor Hugo, c'est 52, pour Jules Ferry, en réalité, ce n'est pas sept, qui est le nombre de commerçants abonnés, il y a également trois commerçants volants. Quand j'avais dit l'an dernier que nous passerions à 10, ils sont bien 10. Pour 2021, il y aura quatre commerçants supplémentaires. Nous allons mettre en place une travée supplémentaire.

Pour le marché de la Marne, M. SAINTOUL m'avait demandé si j'allais me contenter de deux et passer à trois. Non, j'avais dit que nous travaillerions avec EGS et le manager du commerce pour passer à un certain nombre de commerçants, pour que ce marché soit un véritable marché à la demande des riverains. Nous sommes passés de deux à sept, plus une buvette, plus un traiteur libanais.

Nous pouvons aller dans le détail, si vous le souhaitez. Nous avons un marché à peu près complet, avec un poissonnier, un primeur, un traiteur italien, un fromager, un fleuriste, un boucher, un pizzaïolo, plus la buvette et le traiteur libanais.

Je pense qu'il y a de quoi satisfaire les riverains.

Demain matin, nous irons avec M. le Maire à 8 heures saluer tous ces commerçants.

Bilan financier 2020 : 213 846 €. Évidemment, nous avons une baisse de 17 % par rapport à l'année précédente, mais c'est dû à la période d'inactivité du marché.

La redevance sera de 1 719 € moins les deux avenants. Vous vous rappelez que nous avons voté un avenant de 40 000 € afin de dédommager EGS par rapport au non-paiement des mètres linéaires des commerçants pendant la période du Covid-19.

Il y a un avenant de 9 557 €, je ne sais pas si vous vous rappelez, mais ils avaient financé aussi l'éclairage électrique à leds du marché, c'est étalé sur trois ans.

Ensuite, vous avez le résultat après impôt, 5 347 €.

Une question était posée, Monsieur LE GALL, je crois que c'était vous, par rapport aux charges concernant EDF, l'électricité de 2020, de 19 628 €, par rapport aux années précédentes.

Je vous lis la réponse d'EGS : «

*« L'écart entre 2019 et 2020 s'explique par le fait que les factures n'ayant pas été facturées en 2019 ont été régularisées en 2020. Ceci lors du changement de fournisseur d'énergie par la Ville pour l'ensemble de ses contrats. Le site du marché Victor Hugo, pourtant au nom d'EGS, a également été résilié par erreur et les factures se sont arrêtées en 2019. En 2020, la reprise par EGS de l'abonnement conduit à une régularisation des charges non reçues sur 2019 ».*

Maintenant, le contrat actuel arrive à échéance au 31 décembre 2021, la commission aura lieu le 14 octobre, ce qui laisse un mois et demi pour négocier avec les candidats. Le choix du délégataire sera présenté au Conseil municipal le 16 décembre et l'envoi aux élus se fera le 1<sup>er</sup> décembre.

**M. le Maire.**- Merci, Monsieur CARRÉ, pour la présentation de ce rapport.

Y a-t-il des questions ?

**M. LE GALL.**- Deux questions, si vous en êtes d'accord. Vous avez accepté de réduire votre quote-part de 40 000 € en acceptant ce geste au profit d'EGS. On constate qu'EGS réalise un profit, léger, certes, mais un profit sur 2020. Je m'interroge sur le fait que l'on décide de privatiser les profits et de mutualiser les pertes. Je croyais que ce n'était pas trop dans le fil politique de vos idées. J'aurais aimé comprendre pourquoi cela a été fait de cette façon cette année.

Lorsqu'on lit les rapports que vous avez eus avec eux sur une des réunions, il est évoqué un parking souterrain sous la place Ferry. J'aurais aimé savoir si ce projet était toujours d'actualité.

**M. CARRÉ.**- Nous avons déjà abordé ce sujet des 40 000 € l'année dernière. EGS n'a pas touché non plus les droits de place émanant des commerçants, et c'est...

**M. LE GALL.**- C'est une entreprise privée, elle accepte son risque.

**M. CARRÉ.**- Nous travaillons en parfaite collaboration. Pour nous, c'est un partenaire, et je crois que c'est important de le considérer comme tel.

**M. LE GALL.**- Le jour où il fera de gros profits, il ne vous en demandera pas autant.

**M. le Maire.**- Nous soutenons les forces vives de la ville. L'objectif d'une ville, notamment s'agissant de ses marchés, c'est de faire en sorte qu'ils continuent de fonctionner et de contribuer à la qualité de vie. Nous soutenons nos commerçants, je pense que nous devons en être fiers et assumer parfaitement cette politique. Si vous pensez qu'il ne faut pas aider les marchés à Montrouge, il faut le dire.

**M. LE GALL.**- Je ne dis pas cela, je dis que le jour où il y aura des profits, il ne reviendra pas vous les redistribuer.

**M. le Maire.**- Bien sûr que si, il y a une clause d'intéressement, bien sûr.

**Mme MEADEL.**- Vous soutenez les commerçants, c'est très bien, mais on peut aussi attendre de la Mairie qu'elle soutienne aussi les Montrougiens en termes de pouvoir d'achat. La question que je voulais poser à M. CARRÉ est la suivante : dans quelle mesure, dans la négociation que vous avez avec EGS, pouvez-vous orienter, sélectionner les commerçants, en leur fixant, notamment pour le marché Victor Hugo, des objectifs, ou en les sélectionnant en fonction des prix ? Les prix pratiqués par les forains sur les marchés dépendent des périodes. Ils ont une marge de fixation de leur prix : par exemple, pendant les vacances, quand il y a moins de monde, ils pratiquent des prix moins élevés.

Cela veut dire qu'ils ont une souplesse, mais comme on leur fixe des taux – je vois que les tarifs ont un peu augmenté en 2020 –, dans quelle mesure pouvez-vous entrer dans une négociation et dire que vous ne pouvez pas accepter que le prix d'un sac de légumes soit équivalent, au marché de Montrouge, aux plus chères épiceries parisiennes ?

Les tarifs pratiqués sont très élevés, c'est un constat unanimement partagé, et pas qu'au marché Victor Hugo. Je trouve que l'on gagnerait, pour essayer de préserver tous les portemonnaie, à travailler à la sélection des commerçants en fonction des tarifs qu'ils pratiquent.

**M. CARRÉ.**- Je vous suis totalement sur ce sujet. Nous abordons ce sujet régulièrement en réunion de commission de marché, mais là, excusez-moi, sur les différents marchés, il y a toute une hiérarchisation des prix, avec une gamme assez étendue. C'est ce qui remonte de la majorité des Montrougiens.

**M. le Maire.**- Je compléterai en indiquant que dans les marchés de Montrouge, il y a tout l'éventail des prix et des qualités, et que chaque Montrougien peut trouver chaussure à son pied. Nous ne sommes pas non plus, j'imagine que vous ne souhaitez pas le retour d'une économie soviétique. Nous n'allons quand même pas réguler tous les prix dans nos marchés.

Il y a une certaine liberté...

**M. SAINTOUL.**- L'économie soviétique a cours en France, Monsieur le Maire ?

**M. le Maire.**- Le travail d'EGS, comme l'a dit M. CARRÉ, est de faire en sorte que l'offre soit la plus large possible, et je crois que c'est le cas aujourd'hui à Montrouge. La preuve que cela fonctionne bien, celui de Victor Hugo notamment, mais c'est vrai aussi pour Jules Ferry de plus en plus, et demain pour celui de la Marne, ils sont en plein essor. Cela prouve que cela correspond parfaitement aux attentes des Montrougiens.

**M. PASTEAU.**- Victor Hugo a écrit un roman dont le héros principal est emprisonné pour avoir volé un morceau de pain, vous devez le connaître, il s'appelle *Les Misérables*. Ce serait honorer cet auteur que de tenir un peu compte de tout cela.

**M. LE GALL.**- Sur le parking sous Jules Ferry, c'était évoqué en 2020 dans la réunion, ce projet a-t-il été abandonné, ou prospérez-vous sur cette idée ?

**M. le Maire.**- C'est un projet ancien, qui n'est pas abandonné, mais vous avez sans doute remarqué que nous avons beaucoup de projets. Le rythme est assez élevé. Ce projet est dans nos têtes, mais pour l'instant, il reste là. Nous allons le poursuivre en effet. Pour l'instant, ce n'est pas l'actualité.

Nous prenons acte de ce rapport.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### **Adopté à l'unanimité.**

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble — Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

Abstention : Demain Montrouge

### **5 - Rapport du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation d'une crèche agréée pour 60 places, située au 106, avenue Aristide Briand, pour l'année 2020**

*Rapporteur : M. Le MAIRE*

**M. le Maire.**- La Maison Bleue, située 106 avenue Aristide Briand, accueille 115 enfants pour 108 familles. Elle a été impactée par la crise sanitaire. Il y a eu une baisse d'activité de 30 % des heures réalisées et facturées. La facturation moyenne a baissé d'à peu près 40 %. Il y a eu deux périodes de fermeture, qui correspondaient à la crise sanitaire. On constate une baisse des produits d'exploitation, par rapport à 2019, de 16 %, mais cette baisse des recettes a été minorée par une aide Covid-19 perçue en 2020, de 63 000 €, et d'une redevance versée par la Ville, contractualisée, qui n'a pas été impactée par la crise sanitaire.

Au niveau des charges d'exploitation, il y a également eu une baisse de 18 %, puisqu'il y a une activité moins importante, comme je l'indiquais. Au final, la crèche dégage un résultat net d'un peu plus de 40 000 €, soit 12 % de plus par rapport à 2019. En vertu de la clause de retour à meilleure fortune dans la convention, un titre de recettes va être émis par la Ville à cette société, d'un montant de 19 754 €.

Quelles sont les perspectives ?

C'est un retour à la normale, de poursuivre les animations tout au long de l'année, d'exploiter le jardin extérieur avec un projet pédagogique, notamment sur l'agriculture urbaine, sur les plantations, et d'installer un coin lecture dans le hall, ainsi qu'un atelier hebdomadaire de relaxation par le jeu.

Voilà un rapide rapport de compte rendu d'activité de cette crèche.

**Mme CROCHAT.**- Au sujet de ce rapport, plusieurs questions ou remarques. Trois crèches sont concernées, si je comprends bien. En l'occurrence, il s'agit de Bambou, mais il y a Bambou, Cannelle et Grenadine, il me semble. Sur le site de la Maison Bleue, il est précisé que ces crèches ont été créées en partenariat avec des collectivités et des entreprises. Pour mieux éclairer le débat public, nous voudrions savoir si les 60 berceaux concernés, en ce qui concerne Bambou, sont destinés aux enfants montrougiens, ou bien à des enfants de salariés qui ne sont pas forcément montrougiens.

On peut regretter que les actions de formation, si l'on en croit le rapport, ne concernent que les formateurs et les adjoints de direction, alors même que le rapport évoque des formations destinées à – je cite – « l'ensemble de ses collaborateurs et aux professionnels de la petite enfance ».

Ensuite, dans le tableau des effectifs, on peut voir qu'il n'y a plus de médecin dans la structure. C'est vrai que c'est de plus en plus rare dans les crèches, néanmoins, pouvez-vous justifier ce choix ? Le rapport précise qu'en 2020, 9 enfants font l'objet d'un PAI, projet d'accueil individualisé, qui nécessite d'être établi par un médecin, et un enfant est porteur de handicap.

Enfin, on peut noter un taux de gens très satisfaits de 43 % en 2020, contre 85 % l'année précédente. On sait bien sûr que le Covid-19 est passé par là, mais il serait intéressant d'en connaître les raisons précises, d'autant plus que l'enquête n'est effectuée que sur la base de 21 participants seulement, et le rapport reste quand même assez vague concernant les circonstances de l'accueil pendant la période Covid-19.

**M. le Maire.**- Merci. Sur la question des formations, j'ai une réponse, puisque c'est lié à la crise sanitaire. Ils n'ont pas pu avoir le rythme habituel de formation, mais en année normale, de 2017 à 2019, il y avait en moyenne une centaine de formations concernant entre 5 et 8 personnes dans cette crèche.

La disparition du médecin, c'est regrettable, vous avez raison.

Sur les autres questions, nous allons les transmettre au service petite enfance, qui vous apportera tous les éclairages que je n'ai pas aujourd'hui.

Merci pour vos questions.

**Mme CLAQUIN.**- A l'occasion de la présentation de ce rapport, j'aurais souhaité, comme la rentrée vient de se dérouler, que nous puissions disposer d'informations plus globalement sur les crèches de Montrouge, notamment savoir combien de demandes pour des inscriptions en crèche ont été reçues, combien ont pu avoir une suite favorable et combien de familles sont sur liste d'attente.

**M. le Maire.**- Je vous propose que lors du prochain conseil, le 20 octobre, nous fassions, et c'était prévu, une communication comme l'a fait excellemment Mme COLAVITA, sur la petite enfance. Mme FAVRA fera cette communication en début de séance.

**M. SAINTOUL.**- Quel est le taux d'encadrement dans la crèche et quelles sont les obligations légales ?

**M. le Maire.**- Nous transmettons votre demande au service petite-enfance, qui vous apportera la réponse.

**M. SAINTOUL.**- Les obligations légales sont de cinq et huit.

**M. le Maire** – Les services me répondent un pour huit.

**M. SAINTOUL.**- Cela dépend, en fait. C'est un pour cinq si l'enfant ne marche pas, un pour huit si l'enfant marche, et le ratio qui nous est proposé....

**M. le Maire.**- Un pour cinq, et un pour huit s'il marche.

**M. SAINTOUL.**- Le ratio qu'on nous propose est entre les deux. Sommes-nous sur du un pour huit ou du un pour cinq ? Si nous sommes sur du un pour cinq, nous sommes au-delà.

Excusez-moi d'avoir été basique.

**M. le Maire.**- Il n'y a pas de problème, vous avez raison de poser ces questions. On me répond que nos effectifs sont calés sur le taux d'encadrement légal. Dans une crèche, il n'y a pas que des enfants qui marchent et que des enfants qui ne marchent pas. Nous respectons parfaitement la loi, me dit la directrice des ressources humaines. Si vous n'en êtes pas convaincu, nous vous apporterons les précisions nécessaires.

**M. SAINTOUL.**- Le mieux serait que vous en soyez convaincus, déjà.

**M. le Maire.**- S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### **Adopté à l'unanimité**

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble — Montrouge en commun

Abstention : Demain Montrouge et Montrouge écologique et solidaire

**M. le Maire.**- Montrouge en Commun est pour ?

**M. TIMOTEO.**- Oui, nous prenons acte.

## **6 - Rapport du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation du foyer polyvalent de loisirs dénommé espace Colucci pour l'année 2020**

---

*Rapporteur : Mme COLAVITA*

**Mme COLAVITA.**- Comme chaque année, nous vous présentons le rapport de l'espace Colucci. Je vais essayer de vous le présenter rapidement, car j'imagine que vous l'avez tous eu entre les mains et étudié. Comme vous le savez, la société IFAC gère l'espace Colucci depuis 99 et dernièrement, une nouvelle convention a été signée pour une durée de cinq ans, en 2018.

L'idée de la définition de la politique socioculturelle de la Ville s'articule évidemment chez le délégataire, puisque celui-ci, via cet équipement, se voit confier un lieu ouvert à tous pour tous, et qui développe des actions complémentaires aux actions menées par la Ville dans le secteur socioculturel.

Les faits marquants de 2020, bien évidemment, c'est la crise sanitaire qui a fortement impacté l'activité de Colucci. Malgré les fermetures et la forte baisse d'activité, il est important de noter que les activités dites « sociales », en tout cas solidaires, ont été maintenues, non pas maintenues, mais créées, puisque je rappelle que l'espace Colucci a accompagné de façon très active pendant la crise du Covid-19 la fabrication de masques, ce qu'on a appelé l'opération « 2 500 masques » réalisée avec les bénévoles de l'association Bienvenue à Montrouge. Cela a été une activité pendant la première vague, la plus forte, et donc, la vague au cours de laquelle l'appel à la solidarité était important, et Colucci s'est fait le relais et a accueilli tous les bénévoles pour ces confections.

Ensuite, en octobre 2020, Colucci a participé fortement à l'opération « Octobre Rose », en accueillant diverses manifestations organisées par la Ville en Rose, l'association montrougienne le Papillon, qui reverse l'intégralité des bénéfices de cette manifestation à l'Institut Curie pour la recherche. Ensuite, en novembre dernier, une collecte alimentaire a été organisée par le CCAS dans l'ensemble des écoles et des crèches de la ville, et l'espace Colucci s'est montré solidaire en stockant l'ensemble des denrées.

C'est la fin de l'année 2020.

Ensuite, je tenais à souligner la forte activité téléphonique qu'ont pu avoir l'espace Colucci et ses bénévoles au cours de cette période un peu compliquée, notamment avec une forte veille téléphonique en lien avec les agents du CCAS de la Ville. C'était important, cette permanence téléphonique a permis de garder le lien dans cette période compliquée.

Les permanences sociales ont été pour la plupart maintenues. Je souligne deux permanences sociales très importantes que sont les écrivains publics et la permanence sociale d'une association montrougiennaise qui s'appelle Salto et qui s'occupe notamment des réfugiés et des migrants, et qui est très bien accompagnée par l'espace Colucci, en étant accueillie dans ses locaux dans cette période Covid-19 très compliquée, encore plus pour les migrants et les réfugiés. Salto a ainsi pu maintenir son activité.

En temps normal, Colucci reçoit à peu près 2 000 personnes par semaine. Un tableau vous montre le détail du nombre de personnes ayant fréquenté telle ou telle activité, je vous le laisse découvrir. En revanche, je voudrais vous montrer un chiffre très important : les chiffres sont en baisse, certes, mais si vous regardez la ligne du cyberspace, on passe de 629 à 570, ce qui n'est pas une grosse baisse, malgré la crise du Covid-19.

Une permanence informatique a été maintenue pendant la crise Covid-19, notamment pour les personnes qui étaient en rupture numérique, pour des accès à des demandes administratives ou des suivis scolaires, et d'autres accompagnements divers.

Le chiffre de l'activité, de fait, baisse, mais malgré le contexte de la crise sanitaire, un grand nombre d'animations sociales ont été bien évidemment maintenues. Je tenais à le souligner, parce que ces animations sociales peuvent exister grâce au personnel de Colucci, qui s'organise en trois sections. Nous avons une quinzaine d'agents permanents. Nous avons tous les vacataires qui s'occupent plus spécifiquement des activités dites plus artistiques, comme les cours de danse, de peinture, de hip-hop, tout ce qui peut avoir trait aux activités de Colucci. Et surtout, la forte activité des bénévoles, notamment les écrivains publics, Écoute Chômage, Salto, tous ceux que j'ai cités.

Malgré le contexte très particulier, ce bilan d'activité qui, certes, vous présente beaucoup de chiffres à la baisse, est à regarder sous le prisme de la solidarité et de l'implication des agents de cet espace.

Le bilan financier est évidemment en lien avec la baisse d'activité, donc de fait, tous les chiffres ne sont pas à la hausse, fatalement. Je vous le laisse découvrir. Il y a beaucoup de chiffres pour lesquels vous aurez sans doute des questions, ils correspondent vraiment à la crise du Covid.

Je rappelle tout de même que la subvention de la Ville de 687 000 € a été maintenue, parce que c'est un accompagnement de la Ville, et aussi parce qu'à la reprise des activités, quand la crise du Covid a été moins forte, l'espace Colucci s'est engagé à recevoir de nombreux artistes en résidence, ce qui a permis d'aider la revitalisation de la vie culturelle. Ces artistes ont été accueillis gratuitement et se sont engagés gratuitement à restituer certains spectacles en 2022. Il y a notamment des spectacles que vous avez pu voir au cours des Solleillades, puisqu'une troupe en résidence à Colucci y a participé.

Monsieur LE GALL, vous avez posé une question à laquelle je vais tenter de répondre, sur la provision sur les contentieux pour la Covid-19. La réponse que je peux vous apporter est que les provisions sont relatives à l'anticipation pour des problèmes sociaux de type fin de contrat de vacataires et autres. *A priori*, d'après ce que m'a expliqué le délégataire normal, la provision de la Covid-19 n'est pas propre à Colucci, mais à l'IFAC en général. C'est le commissaire aux comptes qui a préconisé à l'IFAC de faire ces provisions, en vue d'anticiper d'éventuelles demandes du délégant pour fermeture d'activité ou autres problèmes liés à la crise sanitaire.

Pour conclure sur les enjeux et perspectives, parce qu'ils sont importants, regardons vers l'avenir. Pour l'espace Colucci, l'articulation avec la politique de la Ville est très importante. Vous avez peut-être vu ce nouveau fascicule pour la saison prochaine. Sans en faire le détail, il y a une véritable volonté de dynamiser le lieu, de faire en sorte que le lien social porté par

l'espace Colucci soit encore renforcé, même s'il est déjà très présent. Je pense à l'accompagnement des scolaires et à celui des familles pour l'accès à la langue, tout ce dont on peut avoir besoin et que l'espace Colucci fait merveilleusement, ainsi qu'à de nouvelles activités avec des thématiques renouvelées.

Le lien avec la Ville est présent. La réponse du délégataire est concrète dans ce guide. L'année 2020 a été particulière. Nul doute que le rapport d'activité 2021 contiendra des chiffres positifs.

**M. le Maire.**- Merci pour ce rapport. Nous pouvons saluer la nouvelle équipe de direction de Colucci, qui insuffle de nouveaux projets et une belle ambition pour cet équipement dont nous sommes très fiers et qui va se développer dans les mois et années à venir.

**Mme VELOSO.**- Je m'associe au côté très positif de Colucci à Montrouge et tous leurs travaux, notamment sur le social, qui ont été un vrai « plus ».

Y a-t-il encore des espaces libres pour accueillir de nouvelles associations ?

Si une association souhaite occuper des locaux à Colucci, y a-t-il un système ? Ou tous les locaux sont-ils utilisés et bien utilisés ?

**Mme COLAVITA.**- Sans m'avancer pour la direction qui fait très bien son travail, je sais que certains espaces sont mutualisés avec plusieurs associations. La nouvelle direction rencontre beaucoup d'associations. Je sais qu'il y a beaucoup, non pas de possibilités, mais en tout cas, ils essaient de contenter tout le monde et de recevoir... Il y a beaucoup de nouvelles demandes de nouvelles associations. Je sais qu'ils essaient d'y répondre du mieux qu'ils le peuvent.

**M. BOUCHEZ.**- Merci pour cette présentation.

Le rapport montre bien l'impact de la crise Covid sur les activités de cette entité. Nous devons remercier les personnes en place, tant le personnel professionnel que les bénévoles qui ont essayé de maintenir le lien social de ce lieu, nécessaire pendant cette période.

Vous nous avez précisé que la Ville a maintenu sa subvention intégralement pendant la période, malgré les réductions d'activité. Pendant la période de confinement, j'aimerais savoir si une partie du personnel permanent a été mise en chômage technique. Surtout, il y avait un certain nombre de vacataires. Nous sommes passés rapidement sur le sujet. Certains étaient auto-entrepreneurs. Ont-ils bénéficié des avantages de la protection Covid ? Ou ont-ils été plus ou moins laissés livrés à eux-mêmes ? Ont-ils eu des indemnisations ? Par qui cela a été pris en charge, par l'État ou par Colucci ?

En 2019, on voit aussi dans le rapport que la direction de Colucci s'était battue pour obtenir un agrément, qu'elle avait déjà eu par le passé, mais qui était plus compliqué à obtenir pour avoir une subvention de la CAF. J'ai cru comprendre que cela a été maintenu. Qu'en est-il pour 2020, et quelles sont les perspectives 2021 ?

Lors du mandat précédent, le CCAS avait commencé à développer une stratégie d'ouverture et de développement en direction des associations et des partenaires actuels ou potentiels, à l'instar de ce que l'on appelait « l'aller vers ». L'espace Colucci en faisait partie. Ce lien commençait à être créé. A-t-il été soutenu ? Combien de rencontres, de réunions y a-t-il eu avec le CCAS ? Cela va-t-il être développé dans les années à venir ?

Comme pour les subventions accordées aux associations sportives, je vous renouvelle mon souhait d'information sur la fréquentation filles/garçons et sur la place du handicap. Je vous rappelle que 15 % de la population est concernée par le handicap.

Dans un premier temps, nous demandons que l'information soit connue, répertoriée, pour que des objectifs puissent être mis en place, si nécessaire, avec un bonus/malus en fonction de l'atteinte des objectifs.

Enfin, le rapport a évoqué la provision. Je vous ai interrogé, vous avez amené un certain nombre de précisions, qui ont un impact direct sur le résultat. On voit qu'il est négatif de 70 000 € environ. Si les provisions sont de 200 000 €, cela impacte sensiblement.

**Mme COLAVITA.**- Je vais essayer de répondre à quelques-unes de vos questions. Concernant l'articulation entre les actions du CCAS et de Colucci, cela continue. Je l'ai évoqué avec la collecte alimentaire. Il y a des liens très fréquents pour l'accompagnement de projets.

**Mme BAELDE.**- De plus en plus de travail a été mis en place avec Colucci, notamment la réflexion sur une nouvelle permanence du CCAS dans leur espace. Vous êtes au courant, nous en avons déjà parlé en Conseil d'administration. De la même manière, un lien se fait très fréquemment entre les équipes du CCAS et de l'espace Colucci. La direction du CCAS se rapproche très régulièrement sur les différents projets, vous en avez encore eu la preuve sur l'ordre du jour du Conseil d'administration à venir.

**Mme COLAVITA.**- Pour l'égalité filles/garçons, on sait que 87 % des usagers sont des femmes, l'égalité est dans l'autre sens. Donc, oui, un travail est fait. Pour le handicap, c'est important de le souligner, si vous regardez la plaquette, c'est la première fois que Colucci fait cela, des petits pictogrammes signifient que ces activités sont accessibles aux personnes porteuses de handicap. Il est important de le souligner, car l'engagement pour leur accueil à l'espace Colucci est très fort. C'est la première fois que cela apparaît dans les plaquettes.

Par ailleurs, tous les vacataires ont bénéficié du chômage partiel s'ils ne pouvaient pas assurer en ligne, en visio, leurs activités.

**M. le Maire.**- Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**Adopté à l'unanimité (M. Ondoua et M. Mouly ne prennent pas part au vote).**

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble — Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

Abstention : Groupe Demain Montrouge

**Mme RENARD-DELAUTRE.**- Nous prenons acte.

**M. le Maire.**- Montrouge en commun est pour ?

**Mme RENARD-DELAUTRE.**- Prend acte.

**M. le Maire.**- Quand on prend acte, on vote pour ou contre. Quand on prend acte, on se prononce.

**M. BOUCHEZ.**- Je ne suis pas sûr que nous ayons à voter, Monsieur le Maire. On prend acte, on prend acte, et voilà.

**M. le Maire.**- L'Administration dit que prendre acte, c'est prendre position et donc voter pour, contre ou s'abstenir. On prend acte. On vote. Et voter, c'est voter.

## FINANCES

### **1 - Garantie d'emprunt accordée à SEQENS pour la réalisation de 12 logements situés au 44 rue Gabriel Péri**

---

*Rapporteur : M. LE MAIRE*

**M. le Maire.**- Cette délibération s'inscrit dans la politique de la Ville d'accroître le parc de logements sociaux. C'est un objectif constant. Nous obtenons quelques résultats, toujours modestes et insuffisants, bien sûr, mais je crois que cela va dans le bon sens.

Il s'agit d'une opération située 44, rue Gabriel Péri.

SEQENS sollicite la garantie de la Ville pour des emprunts souscrits à hauteur de 3 027 703 €, pour financer 12 logements sociaux. Sur un total de 36, cela veut dire qu'un tiers du programme est du logement social.

Vous avez le tableau d'amortissement de cet emprunt. Vous avez la typologie des logements concernés. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, SEQENS accorde à la Ville un droit de réservation de deux logements, deux T3 de 60 et 61 m<sup>2</sup>.

**M. LE GALL.**- Quelques questions techniques et une question de fond qui a été rappelée par M. SAINTOUL, en début d'intervention.

Comment sont choisies les ESH lauréates dans le cadre des logements sociaux ?

Les ESH répondent-elles directement aux promoteurs pour être sélectionnées, ou la Ville de Montrouge a-t-elle son choix à donner dans cette détermination de l'ESH ?

On voit que vous obtenez deux réservataires sur les 12 logements.

J'aurais aimé savoir comment était géré le quota de réservataires pour la Ville de Montrouge. De combien de quotas bénéficiez-vous actuellement ? Combien sont utilisés ? Que se passe-t-il quand la garantie tombe ? Lorsqu'il y a mutation de logement, avez-vous une possibilité de rester sur ce logement, ou faut-il ne plus positionner de dossier amené par la Ville de Montrouge ?

Lors de l'AP3C, je vous avais demandé la superficie de plancher du bâtiment. J'imagine que la réponse arrivera dans les prochains jours.

On garantit sur 60 ans, c'est une durée très longue, on n'est pas forcément obligé de garantir le foncier. Cela représente tout de même 10 mandats. Ce sont des engagements très longs et nous ne savons pas dans 60 ans où en sera cette société. C'est une décision assez lourde et compliquée qui s'impose parfois aux exécutifs, mais il faut la prendre avec précaution.

Il y a cette problématique SEQENS, j'imagine que l'ensemble des groupes de l'opposition ont été interpellés par les locataires. C'est bien de construire et d'être bon dans les prix que l'on offre lorsque l'on remporte des VEFA, mais il faut aussi que les locaux soient maintenus de manière correcte et diligente et que l'on puisse instaurer avec les habitants, quels qu'ils soient – cela reste des clients –, un dialogue constructif et pas forcément punitif, car nous croyons savoir que les menaces sont assez régulières de la part de ce bailleur.

**M. BOUCHEZ.**- Avons-nous un représentant au Conseil d'administration ou à l'Assemblée générale de SEQENS ? Je crois que oui, mais j'aimerais savoir si nous avons fait quelque chose.

Plus généralement, quelle est l'évolution du logement social au niveau de notre ville ?

J'aimerais rebondir à partir de cette question. Comme à chaque fois, on nous soumet du logement social et des garanties, je crois qu'il serait intéressant que chaque trimestre, puisque nous avons un Conseil municipal par trimestre, vous nous indiquiez le nombre de permis de construire accordés au cours du dernier trimestre, avec la part des logements sociaux dans ces autorisations.

Troisième question, comment s'organise la coordination ou les partenariats entre les différents intervenants en logement social – il y en a un peu plus d'une quinzaine sur Montrouge – de façon qu'il y ait une bonne communication, une bonne réponse à la demande du logement social, fortement demandé au niveau de la commune de Montrouge. Malheureusement, les listes d'attente sont longues. Je vous remercie.

**M. SAINTOUL.**- J'ai déjà eu l'occasion d'en parler, mais je formule la question très simplement : quelle suite comptez-vous donner à la sollicitation des locataires de SEQENS qui vous ont écrit et aimeraient vous rencontrer pour évoquer leur situation ?

**M. le Maire.**- Pour répondre à M. LE GALL, la surface totale du plancher pour ce projet, mené par l'opérateur, c'est 3 318 m<sup>2</sup> pour 36 logements, au 44 Péri. Il y a 12 logements sociaux sur ce total et un commerce de 92 m<sup>2</sup>, ainsi que 32 places de stationnement en sous-sol.

L'opérateur, qui est l'école catholique, a choisi SEQENS.

Comment sont choisis les ESH ?

Quand c'est un opérateur privé, un propriétaire privé, c'est lui qui choisit l'ESH qui lui convient, dans le cadre d'une négociation commerciale.

Quand c'est la Ville, en général, nous travaillons avec Montrouge Habitat, qui est notre opérateur, comme nous l'avons vu sur les opérations précédentes.

Quand c'est le préfet, et vous savez que c'est lui qui préempte, puisque la ville est carencée, ce sont les services de l'État, la DRIRE, qui font appel aux différents bailleurs de la place, du marché, et c'est le préfet qui choisit le bailleur. Voilà comment cela se passe, en termes de choix.

Comment est géré le quota de réservataires ?

Chaque bailleur a une commission d'attribution. La Ville propose trois candidats, qui répondent à des critères sociaux. Ensuite, la commission du bailleur choisit le candidat en fonction de son dossier.

60 ans, c'est trop long, peut-être, mais c'est la norme.

Vous dites qu'il y a un sujet avec SEQENS, nous allons le regarder, n'est-ce pas, Madame ROSSIGNOL.

S'il y a un conflit avec SEQENS, nous pouvons tout à fait discuter avec eux, les interpeller.

**Mme ROSSIGNOL.**- Je n'ai pas eu de courrier particulier.

**M. le Maire.**- S'agissant de la coordination des intervenants de logement social, c'est un projet que nous avons, de constituer une conférence des bailleurs, et nous allons le faire, de façon à coordonner avec eux leurs projets et nos attentes en matière de régulation du logement social.

Quant à la politique de la Ville en matière de logement social – question de M. BOUCHEZ –, nous avons eu l'occasion de l'expliquer à de nombreuses reprises.

Notre objectif aujourd'hui est de garantir la mixité sur la ville, de faire en sorte de respecter la loi, les 25 %. Vous avez compris que c'était long et difficile et que le foncier est cher à Montrouge. Dans tous les permis de construire déposés en matière de logement, dès l'instant qu'ils ont plus de 800 m<sup>2</sup> de surface de plancher et plus de 12 logements, nous imposons les 30 % de logements sociaux, disposition qui sera bientôt inscrite dans une modification de notre PLU, ainsi que nous l'avons indiqué. Cela va nous permettre d'atteindre, lentement mais sûrement, et de respecter les 25 %.

**Mme ROSSIGNOL.**- Je n'ai pas entendu parler de problèmes de SEQENS. Je reçois les Montrougiens régulièrement. Personne ne m'a interpellée. Voulez-vous préciser le problème ?

**M. SAINTOUL.**- Après. Pas en public.

**Mme ROSSIGNOL.**- Je me tiens à votre disposition.

**M. le Maire.**- Vous nous en avez parlé. Vous nous interpellez sur SEQENS et dites qu'il n'y a pas de sujet.

**M. SAINTOUL.**- Voulez-vous vraiment que je donne les adresses ? Un peu de sérieux !

**Mme ROSSIGNOL.**- Vous soulevez un problème, je veux bien le résoudre, mais je n'en ai pas connaissance.

**M. SAINTOUL.-** Les personnes concernées s'adresseront à vous. Je pense qu'elles ont commis l'erreur d'envoyer un mail directement au maire, qui n'aura pas fait suivre. Ce sont des choses qui arrivent, puisqu'il est coutumier du fait.

**Mme ROSSIGNOL.-** Le secrétariat du maire me fait suivre tous les courriers dès qu'il y a une demande d'audience.

**M. le Maire.-** S'il y a un sujet, nous le traiterons. Ne vous inquiétez pas. Quant à la question de savoir si nous avons un membre au Conseil d'administration de SEQENS, je ne crois pas. Je ne sais pas où vous avez vu cela, Monsieur BOUCHEZ.

Si vous le savez, dites-le-nous, Cela ne me dit rien.

**M. SAINTOUL.-** Je fais une proposition. Ne ferait-on pas un audit des bâtiments de SEQENS, pour s'assurer que les bâtiments sont « *clean* » ?

**M. le Maire.-** Nous ne sommes pas habilités à auditer des bailleurs sociaux

**M. SAINTOUL.-** Vous n'êtes pas habilités ou vous n'en avez pas l'envie ?

**M. le Maire.-** Vous soulevez un sujet dont vous ne connaissez ni les tenants ni les aboutissants. Nous allons regarder cette affaire avec Mme ROSSIGNOL. Si besoin est, nous nous adresserons à SEQENS, qui est non seulement un bailleur social ayant pignon sur rue, mais qui construit de nombreux logements sociaux en Ile-de-France et dans les Hauts-de-Seine. Je crois qu'on peut lui faire toute confiance.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**Adopté à l'unanimité (M. Mouly ne prend pas part au vote).**

Vote pour : Groupe Montrouge ensemble -

Abstention : Groupes Demain Montrouge - Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

## **2 - Décision modificative n°2 au budget principal**

---

*Rapporteur : M. LE MAIRE*

**M. le Maire.-** Nous devons ajuster périodiquement certaines lignes budgétaires au moyen de transferts de crédits non utilisés, et procéder à des inscriptions supplémentaires.

En **investissement**, en matière de **dépenses**, nous proposons d'inscrire :

- 17 839,25 € au titre de l'opération « Renouvellement du revêtement au sol – Centre athlétique de Montrouge » cela permet de clôturer les paiements liés à cette opération (celle du terrain de hockey) ;
- 2 368,10 € sont inscrits au titre de l'opération « Réaménagement centre-ville » afin de clôturer les paiements liés à cette opération (les allées Jean Jaurès) ;
- 5 040 € sont inscrits au titre de l'opération « Réhabilitation halte-garderie et transformation en multi-accueil » afin de clôturer l'opération les Petits artistes ;
- 7 000 € sont inscrits au titre des remboursements de caution liée au prêt d'instruments par le conservatoire, pour l'année scolaire 2020-2021. La même somme est inscrite en recettes ;
- 6,050 € sont inscrits au titre de la préemption de l'immeuble sis, 127 avenue de la République. La même somme est inscrite en recettes, puisque nous vendons cette parcelle à Vallée Sud Grand Paris, comme nous l'avons voté tout à l'heure ;

- 594 352 € sont inscrits au titre de l'opération pour la réalisation de la cour d'école de l'îlot Maurice Arnoux. C'était aussi une fin d'opération, réalisée par Grand Paris Aménagement, et nous étions convenus de leur régler ces travaux ;
- 619 599 € sont retirés au titre des travaux rue de la République Nord, car le chantier est différé pour des raisons de tuyauterie. Il faut faire passer quelques réseaux du SEDIF, c'est donc reporté à l'année prochaine.

Le montant total des dépenses s'élève à 6,057 M€.

En **recettes**, pour équilibrer la DM, nous retrouvons :

- 7 000 € au titre des remboursements de caution d'instruments du conservatoire ;
- 6,050 M€ au titre de la cession à Vallée Sud Grand Paris de la parcelle du 127 République.

En recettes et dépenses d'investissement, nous sommes équilibrés à 6,057 M€.

### **Mouvements d'ordre :**

4 674 077,22 € sont inscrits en dépenses et en recettes afin de solder comptablement les opérations relatives à la création de l'école maternelle Z.A.C. Porte de Montrouge, et du gymnase 29/31 rue de la Vanne.

Y a-t-il des questions ?

**M. SAINTOUL.**- Question modeste et sommes modestes. Les clôtures de paiement portent sur 17 000 €, 2 000 € et 5 000 €, pas grand-chose, en somme. Néanmoins, j'aimerais connaître le ratio entre ce surcoût – ce que j'imagine être un surcoût – et les sommes provisionnées à l'origine.

**M. le Maire.**- Sur quelles opérations ?

**M. SAINTOUL.**- Les trois premières.

**M. le Maire.**- *A priori*, d'après ce que je sais, il n'y a pas de surcoût. Nous soldons ces opérations qui ont été réalisées. Ce sont les dernières factures.

**M. SAINTOUL.**- Cela veut dire que vous n'aviez pas anticipé la dépense ?

**M. le Maire.**- Cela veut dire que certaines opérations sont anciennes, parce qu'elles ont été inaugurées et fonctionnent depuis longtemps. Il y a toujours, dans les opérations, des factures finales, qu'il faut solder. Nous les retrouvons ici.

C'est classique, en matière d'investissement.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

### **Adopté à l'unanimité**

Vote pour : Groupe Montrouge ensemble

Abstention : Groupes Demain Montrouge et Montrouge écologique et solidaire

Vote contre : Montrouge en commun

## **1 - Harmonisation des régimes de travail entre la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale : attribution de 15 jours de RTT aux agents de la Ville**

---

*Rapporteur : M. LE MAIRE*

**M. le Maire.**- La loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique met fin à tous les régimes dérogatoires. Ces nouvelles règles doivent entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elles ont un impact à la fois sur le temps de travail et sur les jours de RTT.

Le temps de travail effectif annuel est fixé par la loi à 1 607 heures au maximum, soit 35 heures par semaine. À Montrouge, nous avons un temps de travail de 37 heures 30. Il nous faut donc harmoniser les choses. Les RTT, qui étaient de 13 jours, doivent passer à 15 jours.

D'autre part, nous avons accordé, et ce de longue date, des journées de repos pour les médaillés du travail et le congé exceptionnel dit « de préretraite » pour ceux de nos agents qui partent à la retraite, équivalent à trois mois de congés supplémentaires.

Ces dérogations sont maintenant proscrites et il nous faut respecter la loi. Évidemment, nous regrettons cette évolution, puisque finalement, cela fonctionnait bien, à la satisfaction générale. Le dispositif était apprécié par l'ensemble de nos agents, mais nous n'avons pas le choix, il nous faut respecter la loi et nous remettre en ordre avec celle-ci.

Nous proposons, dans cette délibération, de transformer les journées du maire en jours de RTT, de modifier le nombre total de jours de RTT, qui passerait donc de 13, comme aujourd'hui, à 15, c'est-à-dire deux jours de RTT en plus pour tous les agents, et de supprimer les journées accordées pour les médailles du travail et pour le congé exceptionnel dit de préretraite.

Voilà la proposition qui vous est faite.

**M. SAINTOUL.**- Deux remarques. La première, vous l'avez précisé, est qu'il s'agit de se mettre en conformité avec la loi. Vous avez déploré, manifestement, cette loi, qui a été votée assez tôt dans le mandat d'Emmanuel Macron. Encore une fois, s'il est dommage que Mme la députée Rossi ne soit pas là pour défendre une loi que vous trouvez déplorable, je constate qu'elle est membre de votre majorité. Comme d'habitude, quand on évoque les questions de ressources humaines, je regrette que les avis des représentants du personnel ne soient pas communiqués au Conseil municipal. Cela nous aurait permis d'avoir une position plus éclairée.

Quant au fait que vous ayez décidé de fusionner ou de remplacer les journées du maire par des RTT, c'est ce que la loi vous permet de faire, mais cela souligne aussi le fait que les journées de RTT qui auraient pu exister n'existaient pas.

**M. le Maire.**- Je n'ai jamais dit que cette loi était déplorable et je m'en garderai bien, j'ai trop de respect pour la représentation nationale. C'est une loi, il faut la respecter, c'est évident, mais on peut regretter qu'elle remette en cause les équilibres de la ville, et en particulier avec nos agents, puisque ces dispositions, notamment les trois mois en fin de carrière et les journées au titre des médailles, étaient appréciées.

On peut apprécier un dispositif et considérer que la loi le remet en cause, mais il faut s'adapter à la loi. C'est la règle de notre République, et évidemment, nous la respectons.

S'agissant de la présence des agents, vous savez qu'il y a une instance, qui s'appelle le comité technique, qui se réunit – d'ailleurs, il l'a fait à deux reprises – pour examiner ces dispositions. Tout cela se fait dans un cadre parfaitement réglementaire.

**M. SAINTOUL.-** Je vous suggère de transmettre directement les délibérations du comité technique. Je ne vous demande pas de faire défiler les représentants syndicaux, j'ai d'autres occasions de les voir.

**M. le Maire.-** Le comité technique a été informé de ces dispositions, exactement comme vous l'êtes ce soir, et sur ce chapitre, s'est prononcé contre à deux reprises. Évidemment, cela ne satisfait pas les organisations syndicales, et on peut le comprendre.

**M. BOUCHEZ.-** Vous voulez dire qu'il a pris acte.

**M. le Maire.-** Non, ils ont voté contre.

D'autres questions ?

Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### **Adopté à l'unanimité**

Vote pour : Groupe Montrouge ensemble - Demain Montrouge - Montrouge en commun

Vote contre : Groupe Montrouge écologique et solidaire

## **2 – Modification du tableau des effectifs**

---

*Rapporteur : M. LE MAIRE*

**M. le Maire.-** Comme vous le savez, c'est un outil de gestion obligatoire qui liste l'ensemble des grades des postes budgétés dans le respect des dispositions statutaires.

Les variations pour la période qui nous occupe s'expliquent de la façon suivante :

- filière administrative : transformation d'un poste de rédacteur en un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
- filière culturelle : transformation d'un poste de bibliothécaire en un poste d'attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- filière technique :
  - transformation d'un poste d'ingénieur hors classe en un poste d'ingénieur en chef ;
  - transformation d'un poste de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe en un poste de technicien ;
  - transformation de quatre postes d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe en quatre postes d'adjoint technique.

Des modifications mineures, somme toute, sur le tableau des effectifs. Comme vous le voyez, dans le tableau qui vous a été fourni, le nombre de postes ouverts dans la commune n'a pas évolué, puisqu'il est de 1 098 postes.

Y a-t-il des questions sur ce tableau des effectifs ?

Il n'y en a pas.

Je vous propose de l'approuver.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### **Adopté à l'unanimité**

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Demain Montrouge – Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

## QUESTIONS DIVERSES

**M. SAINTOUL.**- J'ai une question concernant votre dispositif pour une participation citoyenne, « blabla », et la culture de la sécurité dans la population.

Je signale que nous avons entamé une démarche, une pétition, nous recueillons les signatures auprès de la population, elle marche assez bien. Je pense que lors du prochain Conseil municipal, j'aurai la possibilité de vous en présenter le nombre. J'aimerais savoir ce qu'il en est aujourd'hui de ce dispositif, a-t-il déjà avancé ? Avez-vous trouvé des citoyens honorables, comme dit la délibération, pour participer à ce dispositif ? Comptez-vous consulter un jour la population sur sa nécessité ?

**M. LE GALL.**- De la même manière, pour assurer le suivi sur un sujet peut-être un peu plus léger – car celui-ci mériterait que l'on revienne au débat –, vous nous aviez annoncé l'ouverture – et vous nous aviez d'ailleurs invités à aller y boire des cafés et y écouter des concerts – de l'Atelier des Jardiniers qui devait avoir lieu à Paul Bert le 1<sup>er</sup> juillet. Je vous avais interpellé sur le fait que le *business plan* ne semblait pas suffisamment solide pour ouvrir quoi que ce soit. Force est de constater que j'ai essayé de répondre à votre invitation fin août et j'ai trouvé porte close. Pour quelle raison ?

**Mme VELOSO.**- Lors du plan de soutien, vous aviez assoupli le calcul du quotient familial. Pour cette année, allez-vous mettre en place ces mesures de souplesse, calculées sur l'année « N » quand il y a des baisses de revenu ? J'aimerais savoir comment on pouvait communiquer auprès des parents qui ne sont pas prioritaires, notamment pour les centres aérés, parce qu'il y a eu des réponses défavorables. Peut-on afficher quelque chose par exemple à l'entrée des écoles, envoyer des *mails*, pour que les couples non prioritaires – je pense surtout aux parents seuls élevant leurs enfants – puissent bénéficier quand même des centres aérés ?

**M. PASTEAU.**- Toujours dans le contexte que l'on connaît de nécessaire préparation face aux conséquences du changement climatique et de baisse nécessaire des émissions de gaz à effet de serre, où en êtes-vous de la réalisation de votre promesse électorale de projet géothermique ?

**M. SAINTOUL.**- J'aimerais savoir ce qu'il advient de la mission d'information d'évaluation du plan de soutien ou plan de solidarité. Puisqu'il est mis en œuvre, nous aimerions pouvoir le suivre. Et comme je vous l'ai dit, vous aviez dit que vous créeriez une commission pour les noms de rue, c'est un sujet qui me plaît, et il n'a toujours pas vu le jour. J'aimerais savoir quand et comment il verra le jour.

**M. BOUCHEZ.**- Trois thèmes. Premier thème, du 16 au 22 septembre a eu lieu la semaine européenne de la mobilité. Une association de cyclistes a fait une opération, mais au-delà de cela, Vallée Sud Grand Paris a fait un certain nombre de points d'information et je trouve qu'il serait intéressant que nous ayons des représentations. Je suggère que cela soit en AP3C ou en réunion tout à fait spécifique, avec présentation du PCAET. Un travail assez intéressant a été fait, nous devrions creuser sur les implications au niveau de notre commune, notamment aussi sur la mobilité dans notre commune, pour que nous puissions nous projeter à horizon 10 ans, 15 ans, et non pas travailler à court terme sur ce thème des mobilités qui, je le sais, est un de vos sujets favoris.

Deuxième thème, celui de l'emploi. Depuis septembre 2020, plus de 4 000 Montrougiens sont inscrits à Pôle Emploi, toutes catégories confondues. Cela représente environ 13 % de la population active de Montrouge. C'est autant que le nombre d'enfants dans les écoles primaires, que le nombre de seniors inscrits au CCAS. Alors que les villes avoisinantes – Bagneux, Châtillon, Malakoff – se sont mobilisées pour l'emploi avec des forums, je n'ai pas vu grand-chose en termes de lutte contre le chômage au niveau de notre commune.

Notre proposition est d'organiser une rencontre avec des acteurs sur ce sujet, que cela soit Pôle Emploi, Vallée Sud Grand Paris, les associations d'employeurs, les commerçants, la

région aussi, pour la formation, les associations d'insertion, d'aide au chômage, les syndicats, etc., afin qu'une stratégie d'union des forces actives sur ce sujet soit mise en place et que nous passions en action avec des forums Pôle Emploi, des aides à la reconversion, etc.

Troisième point, cela va peut-être vous surprendre, mais je tenais à remercier M. MOULY pour les bandes de guidage mises en place sur l'avenue de la République et l'avenue Henri Ginoux, vous le savez très bien. Je voudrais remercier à cette occasion la ténacité de l'association Défi Access et la cinéaste Colette Jauffret qui avait fait un petit film présentant le sujet qui a réussi à avoir un certain impact. Merci pour eux. Je vois que l'on avance sur le thème du handicap et j'en suis très content. Je vous remercie.

**M. le Maire.**- Merci.

Vous avez dit quatre, j'en ai relevé trois. Il n'y a pas de quatrième ?

**M. BOUCHEZ.**- C'était le PCAET, j'en ai parlé dans le premier, dans les mobilités. On va dire que cela ira. Si vous répondez déjà à ces trois questions....

**M. le Maire.**- D'accord. Nous continuons. D'autres questions ?

**M. TIMOTEO.**- Pouvez-vous répondre aux questions qui ont été posées ?

**M. le Maire.**- Je réponds, mais après, je conclus.

**M. TIMOTEO.**- Un point de forme sur la tenue du Conseil municipal : sur les délibérations que nous avons discutées, sur les rapports des délégataires DSP, je maintiens que nous donnons acte de la présentation, qu'il n'y a pas de vote. Si tel était le cas, nous n'avons pas procédé de la sorte par le passé. J'en veux pour preuve le dernier Conseil municipal de décembre 2020, dans le PV *in extenso* disponible sur le site de la Ville, nous n'avons pas procédé de la sorte. C'est un point de forme, pour que nous fassions mieux la prochaine fois.

**M. le Maire.**- Nous vérifierons ce point, mais l'Administration derrière moi me dit qu'il y a une nouvelle jurisprudence en la matière, et que prendre acte signifie voter.

**M. TIMOTEO.**- Oui, je suis d'accord.

**M. le Maire.**- Nous vérifierons ce point, et s'il faut une note juridique là-dessus, nous le ferons.

Je réponds aux questions.

Sur la participation citoyenne : nous allons réunir à la mi-novembre le CLSPDR, l'instance que vous connaissez tous, qui permet de rassembler l'ensemble des acteurs de la sécurité et de la tranquillité publique à Montrouge, avec, bien sûr, le représentant de l'État, les représentants de la communauté éducative, un certain nombre d'associations, etc. Nous l'avons déjà réuni une fois, nous allons le réunir pour la deuxième fois et nous présenterons, entre autres points à l'ordre du jour, ce dispositif de participation citoyenne.

C'est un dispositif prévu par la loi, 6 000 communes l'ont mis en place en France. Nous allons, dans ce cadre, préciser la manière dont nous le mettrons en place, il se déroulera tout à fait normalement et sans aucune passion.

Sur l'Atelier des Jardiniers, la crise est passée par là, comme vous le souligniez. Lancer un commerce en pleine crise, un restaurant, une activité de ce genre, qui est un tiers lieu, c'est compliqué. Il y a eu un peu de retard, mais ne soyez pas impatient, cela devrait bientôt aboutir. En tout cas, nous l'espérons tous.

Sur les écoles, Mme COLAVITA va répondre à Mme VELOSO, je lui donnerai la parole tout à l'heure.

Sur la géothermie, nous avançons. Les choses se précisent et ce sujet sera normalement à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal, le 20 octobre. Attendez donc un petit peu.

La mission d'évaluation, comme nous nous y étions engagés, nous la mettrons en place au début de l'année prochaine, puisqu'il faut attendre que le plan de soutien de solidarité

exceptionnelle produise tous ses effets. Au 1<sup>er</sup> janvier, nous réunirons cette mission dont vous ferez partie, et elle fera le bilan de ce plan.

La commission sur les noms de rue, c'est Mme FAVRA qui en est responsable. Elle va la constituer. Nous prendrons tous les avis des uns et des autres pour baptiser ou non, rebaptiser des rues, des places et autres passages de Montrouge.

Concernant le PCAET, tout ce que fait VSGP est intéressant, il y a parmi vous des conseillers territoriaux, je pense qu'il appartient peut-être à chacun de s'informer. Nous pourrions effectivement faire, et nous ferons – pourquoi pas, en AP3C ou en communication du Conseil – la synthèse de la manière dont Montrouge est impliquée et dans le PCAET et dans le plan mobilité, sous l'égide de M. MOULY.

Pour l'emploi, nous regrettons comme vous la situation, mais je crois qu'elle n'est pas spécifique à Montrouge. S'agissant du forum, je sais, mais je ne veux pas parler à sa place, que M. DAVIAUD est en train de réfléchir à un projet de cette nature, avec Vallée Sud Grand Paris. Peut-être nous dira-t-il un mot tout à l'heure.

Sur les bandes de guidage, Monsieur BOUCHEZ, j'apprécie votre *satisfecit*. Il a fallu que M. MOULY vous remplace pour faire avancer ce dossier, mais c'est important, effectivement, que nous progressions en la matière.

**Mme COLAVITA.**- Concernant le calcul des coefficients, nous y sommes très attachés, bien évidemment. En termes de communication, il est indiqué dans le petit fascicule envoyé à l'ensemble des parents en début d'année qu'un nouveau calcul est possible en cours d'année. Je précise que nous avons fait énormément de revalorisations des coefficients l'an dernier, mais malgré cela, j'ai encore beaucoup de demandes, auxquelles nous accédons favorablement systématiquement, parce que les situations sont liées soit à la crise Covid-19, qui a laissé des traces assez lourdes dans certaines familles, soit à des situations de vie de façon globale. Nous y sommes très attachés.

C'est un peu la même réponse que pour la commission de dérogation, quand j'avais répondu que nous préférons faire du cas par cas, sans généraliser, sinon les services seraient asphyxiés de demandes. Bien évidemment, nous prenons en compte toutes les demandes, et j'en ai encore beaucoup.

Concernant votre demande relative aux personnes non prioritaires, je crois que cela reprend la même question que Mme MÉADEL précédemment. Avant, la règle était que si l'un des deux parents ne travaillait pas, ou si les deux parents ne travaillaient pas ou qu'il y avait un problème de revenus, les enfants ne pouvaient malheureusement pas bénéficier d'un accueil de loisirs. Or, nous savons qu'avec la crise Covid-19 et certaines crises de la vie en général, c'est une règle un peu trop radicale et trop contraignante pour les familles. Dorénavant, nous acceptons toutes les familles.

Je n'ai pas précisé que les centres de loisirs n'étant pas extensibles, il peut donc arriver, si une famille demande un centre de loisirs spécifique et qu'il n'y a plus de place à cause du taux d'encadrement, qu'elle soit redirigée vers un autre centre de loisirs. Ce n'est pas encore le cas cette année. Nous avons accepté tout le monde. J'invite les familles qui n'oseraient pas venir parce qu'elles ont des revenus trop modestes ou ne travaillent pas à venir au centre administratif faire leur demande.

**Mme VELOSO.**- Certaines familles n'oseront pas vous contacter, n'auront pas l'information. Comment réfléchir à un moyen pour qu'elles aient cette information et éviter que les familles qui en ont le plus besoin passent à côté de cette souplesse ? Ne serait-il pas plus simple de le mettre « dans le dur » et de supprimer cette règle, en ne forçant pas ces familles à passer à chaque fois par une dérogation ?

**Mme COLAVITA.**- Les familles nous donnent leurs revenus. Sachez aussi qu'une personne s'occupe spécifiquement de la tarification et de ce lien financier avec les familles. Bien évidemment, nous repérons certaines familles et nous sommes en lien avec le CCAS. Nous

pouvons leur envoyer des familles qui ont du mal à payer, et le CCAS nous renvoie des familles quand il pointe du doigt que les coefficients appliqués ne sont pas adaptés à leur situation de vie.

Vous avez raison, certaines n'osent pas venir. Socialement, c'est compliqué de demander de l'aide, mais nous faisons au mieux avec les directeurs d'école, avec les animateurs qui connaissent aussi des familles, avec le centre Colucci, dont nous avons parlé, qui connaît aussi d'autres familles que nous n'avons pas particulièrement vues.

Nous faisons au mieux.

Pour l'instant, nous répondons vraiment favorablement à toutes les familles qui en ont besoin.

**M. DAVIAUD.**- Avant de parler du forum et du projet, Monsieur BOUCHEZ, nous aurons l'occasion prochainement de parler sereinement des chiffres. Nous mettrons bientôt sur le site de la Ville de Montrouge, dans la nouvelle rubrique « entreprise, emploi et insertion » – que je vous conseille de regarder, il y a beaucoup d'informations –, des indicateurs économiques, avec des chiffres clairs et définis qui nous permettront d'échanger sur des chiffres communs.

Entre le deuxième trimestre 2020 et celui de 2021, il y a eu une augmentation de 112 personnes seulement pour les catégories A, B, C, D, E. Nous sommes passés de 3 941 à 4 053 demandeurs d'emploi, ce qui est une hausse relativement modérée, compte tenu de la crise que nous avons subie. Au niveau national, le taux de chômage est revenu à son niveau d'avant crise de 8 %.

Nous n'allons pas nous satisfaire de ces chiffres, il faut bien sûr progresser. Pendant cette crise, Vallée Sud Grand Paris, dont le développement économique est la mission, a fait quelques ateliers et a pu quand même continuer à accompagner les chômeurs. Bien évidemment, maintenant, nous allons repartir. Nous avons prévu et réservé le Beffroi pour les 8 et 9 septembre, nous n'avons pas pu faire ce forum.

Vous avez raison, une grande manifestation de ce genre est aussi et reste un outil de lutte contre le chômage au rang de l'orientation et de la formation, bien évidemment. Cela permet de mieux orienter et mieux former nos jeunes et de les diriger vers des secteurs d'avenir. On retrouve en effet, sur les invitations pour les stands des forums, toutes ces activités nouvelles dans ces secteurs – notamment ceux liés à la transition écologique, pour lesquels l'État a mis 30 Md€ –, et ces entreprises qui viennent présenter leurs offres aux jeunes.

En effet, nous allons mettre en place un nouveau forum en 2022, un grand forum de l'emploi et de l'insertion avec les entreprises, avec des partenaires divers comme vous les avez cités. Cela sera fait.

Je voudrais aussi signaler que nous avons mis en place cette année une plate-forme de mise en relation, toujours sur le site de la Mairie. Regardez-la. On y trouve les offres d'emploi de la Ville, dans la ville et au niveau des 11 communes de Vallée Sud Grand Paris.

Enfin, nous avons dû arrêter l'année dernière une autre manifestation, que nous allons reprendre. Je vous annonce la date, qui est tout juste définie. L'équipe de France Espoirs passera à Montrouge et nous ferons cette manifestation pour accompagner des jeunes vers l'emploi par le sport. Cela sera le 7 décembre, si tout va bien.

**M. le Maire.**- Merci. J'ajoute que nous avons organisé la semaine dernière un *job dating* dans une des crèches de Montrouge, pour recruter des agents dans nos structures de petite enfance. Ce *job dating* a connu un grand succès, avec de nombreuses candidatures examinées en ce moment même par la direction des ressources humaines.

**M. ONDOUA.**- En début de séance, nous avons été mis en cause publiquement. Je regrette simplement de constater qu'un des grands principes qui encadre notre système juridique – je veux parler de la présomption d'innocence – a été volontairement enjambé. Rumeur certes répandue, mais la vérité sera faite. Je n'en dirai pas plus.

**M. le Maire.** - Merci. Cette séance se termine. Merci à tous pour ces échanges. Je voulais vous inviter, pour ceux qui sont disponibles et qui le souhaitent, à venir demain soir inaugurer avec nous la nouvelle guinguette de la Marne et à participer, sous la houlette de Patrice CARRÉ, qui en est le parrain, à la Fête du commerce ce week-end.

Merci à tous et excellente soirée.

*(La séance est levée à 22 h 26.)*

Le secrétaire de séance,  
Marie-Sophie LESUEUR



Le Maire,  
Etienne LENGEREAU

